

ALPHA M.O.S.
Société anonyme au capital de 678.262,40 euros
Siège social : 20, avenue Didier Daurat – 31400 Toulouse
389 274 846 RCS Toulouse



DOCUMENT DE REFERENCE 2009/2010



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 29 juin 2011 sous le numéro R.11-043. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété d'une note d'opération visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1 I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I.	Responsable du document de référence	7
1.1	Responsable du document de référence	7
1.2	Attestation du responsable du document de référence	7
1.3	Politique d'Information.....	7
CHAPITRE II.	Contrôleurs légaux des comptes	8
2.1	Commissaires aux comptes titulaires	8
2.2	Commissaires aux comptes suppléants	8
2.3	Non-renouvellement de commissaires aux comptes.....	8
CHAPITRE III.	Informations financières sélectionnées.....	9
CHAPITRE IV.	Facteurs de risques	10
4.1	Risques liés à l'activité.....	10
4.1.1	Risques liés aux évolutions technologiques et à la concurrence	10
4.1.2	Risques liés à des procédés défectueux de fabrication, de réalisation de produits défectueux ou défaut de qualité de produits	10
4.1.3	Risques liés au coût de la R&D.....	10
4.1.4	Risques liés au recrutement et au départ d'employés clés	10
4.1.5	Risques clients et fournisseurs	11
4.1.6	Risques liés au ralentissement des investissements des clients.....	11
4.1.7	Risques liés à la volatilité des cours de l'action.....	11
4.1.8	Risques liés aux acquisitions potentielles	12
4.1.9	Risques liés à la catastrophe naturelle intervenue au Japon en mars 2011.....	12
4.2	Risques de marché (taux, change, crédit, actions) et de liquidité	12
4.2.1	Risque de taux d'intérêt	12
4.2.2	Risques liés aux fluctuations du taux de change	13
4.2.3	Engagements hors bilan	14
4.2.4	Risque de crédit.....	15
4.2.5	Risque sur actions	15
4.2.6	Risque de liquidité	16
4.3	Risques juridiques	17
4.3.1	Conformité aux lois et règlements	17
4.3.2	Litiges	17
4.3.3	Risques liés à la propriété intellectuelle.....	18
4.4	Assurances - Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par l'émetteur.....	18
4.4.1	Assurance Multirisques.....	18
4.4.2	Assurance Bris de Machine Informatique	18
4.4.3	Assurance de Flotte de Véhicules	18
4.4.4	Assurance Contrat Préposés en Mission	19
4.4.5	Assurance Contrat Retraite Complémentaire Cadres Dirigeants	19
CHAPITRE V.	Informations concernant l'émetteur	20
5.1.	Histoire et évolution de la Société.....	20
5.1.1	Raison sociale, nom commercial et siège social de la Société	20
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	20
5.1.3	Date de constitution et durée de la Société	20
5.1.4	Forme juridique et législation applicable	20
5.1.5	Exercice social (Article 24 des statuts)	20
5.1.6	Historique.....	20
5.2.	Investissements.....	21
5.2.1	Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices	21

5.2.2	Investissements en cours et investissements futurs	23
CHAPITRE VI.	Aperçu des activités	24
6.1.	Présentation générale de l'activité d'Alpha M.O.S.....	24
6.2.	L'offre de produits et services	24
6.2.1	Les instruments et consommables associés.....	24
6.2.2	Les services	27
6.2.3	Produits et services en cours de développement	28
6.3	Développement d'outils informatiques	28
6.4	Distribution des produits et services	29
6.5	Principaux marchés sur lesquels opère le Groupe	29
6.5.1	Marchés par types de produits.....	29
6.5.2	Marchés par secteurs d'activité.....	31
6.6	Environnement concurrentiel.....	33
6.6.1	Les grandes sociétés de l'instrumentation scientifique	33
6.6.2	Les groupes spécialistes sur des marchés verticaux	34
6.6.3	Les start-up spécialisées sur un segment de marché	34
6.7	Environnement réglementaire	34
6.8	Clientèle	35
6.9	Répartition des revenus du Groupe par type d'activité et de marché	35
CHAPITRE VII.	Organigramme	38
CHAPITRE VIII.	Propriété immobilière, usines et équipements	40
8.1	Principales immobilisations corporelles.....	40
8.2	Impact environnemental	40
CHAPITRE IX.	Examen de la situation financière et du résultat	41
9.1	Chiffre d'affaires et compte de résultat consolidés	41
9.2	Bilan consolidé et structure financière.....	43
9.3.	Stratégies ou facteurs ayant ou pouvant influencer les opérations de la Société.....	45
CHAPITRE X.	Trésorerie et capitaux.....	46
CHAPITRE XI.	Recherche et développement, brevets et licences	47
11.1	Politique de recherche et développement.....	47
11.2	Brevets, licences et marques	48
CHAPITRE XII.	Informations sur les tendances	50
12.1	En termes d'évolution de l'activité.....	50
12.2	En termes d'organisation fonctionnelle	51
12.3	En termes de stratégie et de perspectives.....	51
12.4	Absence de transfert sur Alternext	52
CHAPITRE XIII.	Prévisions ou estimations du bénéfice	53
CHAPITRE XIV.	Organes d'administration, de direction et de surveillance	54
14.1	Conseil d'administration	54
14.1.1	Composition du conseil d'administration au 31 mars 2011	54
14.1.2	Autres mandats et fonctions	55
14.2	Expertise des membres du conseil d'administration et du Directeur Général	59
14.3	Situation de conflit d'intérêts.....	59

CHAPITRE XV.	Rémunérations et avantages.....	61
15.1	Rémunérations et avantages en nature des mandataires sociaux.....	61
15.2	Pensions, retraites et autres avantages versés aux mandataires sociaux	63
15.3	Engagements d'indemnités de départ	63
15.4	Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux.....	63
15.5	Stock-options et actions gratuites	63
CHAPITRE XVI.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction.....	66
16.1	Echéance du mandat des administrateurs	66
16.2.	Contrats de service	66
16.3	Comités spécialisés.....	66
16.4	Gouvernement d'entreprise	67
16.5	Rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne.....	68
16.6	Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Alpha M.O.S.....	96
CHAPITRE XVII.	Salariés	99
17.1	Effectifs	99
17.2	Participations des mandataires sociaux	100
17.3	Stock-options et actions gratuites des mandataires sociaux.....	100
17.4	Intéressement des salariés	100
17.4.1	Contrats d'intéressement et de participation.....	100
17.4.2.	Attribution et exercice de stock-options et actions gratuites aux salariés non mandataires sociaux	100
CHAPITRE XVIII.	Principaux actionnaires.....	101
18.1	Répartition du capital et des droits de vote	101
18.1.1	Répartition du capital au 31 mai 2011	101
18.1.2	Déclarations de franchissement de seuils au cours de l'exercice	101
18.2	Contrôle de la Société	101
18.3	Pactes d'actionnaires et action de concert	101
18.4	Accords dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	101
18.5	Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux.....	101
18.6	Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel	102
18.7	Accords prévoyant des indemnités de départ pour les membres du conseil d'administration ou les salariés	102
CHAPITRE XIX.	Opérations avec des apparentés	103
19.1	Relations financières intragroupe	103
19.1.1	Conventions commerciales	103
19.1.2	Conventions de refacturation	104
19.1.3	Conventions de trésorerie.....	104
19.1.4	Conventions de prêt	105
19.2	Conventions réglementées	106
19.3.	Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 30 septembre 2010.....	106
CHAPITRE XX.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats	110
20.1	Informations financières historiques - Comptes consolidés au 30 septembre 2010 en normes IFRS	110

20.2	Informations financières historiques - Comptes consolidés au 30 septembre 2009 en normes IFRS	138
20.3	Informations financières historiques - Comptes consolidés au 30 septembre 2008 en normes IFRS	164
20.4	Informations financières pro forma	193
20.5	Etats financiers.....	193
20.6	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	193
20.7	Date des dernières informations financières vérifiées	198
20.8	Informations financières intermédiaires.....	198
20.9	Politique de distribution de dividendes.....	198
20.10	Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	198
20.11	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	198
CHAPITRE XXI.	Informations complémentaires.....	199
21.1	Capital social	199
21.1.1	Capital autorisé non émis	199
21.1.2	Titres non représentatifs du capital	199
21.1.3	Acquisition par la Société de ses propres actions.....	199
21.1.4	Cessions de blocs	202
21.1.5	Titres donnant accès au capital	202
21.1.6	Option ou accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de placer sous option une partie des actions de la Société.....	204
21.1.7	Evolution du capital social de la Société.....	204
21.2	Dispositions statutaires.....	204
21.2.1	Objet social (article 2 des statuts)	204
21.2.2	Conseil d'administration (articles 15 à 19 des statuts).....	205
21.2.3	Mode d'exercice de la Direction Générale (article 14 des statuts).....	206
21.2.4	Droits et obligations attachés aux actions – droit de vote double (article 12 et 23 des statuts).....	206
21.2.5	Assemblées générales	207
21.2.6	Dispositions susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société	207
21.2.7	Franchissements de seuils (Article 11 des statuts)	207
21.2.8	Modifications du capital et des droits attachés aux actions.....	208
21.2.9	Forme des actions – Identification des actionnaires (article 9 des statuts).....	208
CHAPITRE XXII.	Contrats importants	209
CHAPITRE XXIII.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt	210
CHAPITRE XXIV.	Documents accessibles au public.....	211
CHAPITRE XXV.	Informations sur les participations	212

NOTA

Dans ce document, la société Alpha M.O.S. est dénommée « **ALPHA M.O.S.** » ou la « **Société** ». Le « **Groupe** » désigne Alpha M.O.S. et ses filiales ou participations, à savoir celles figurant au Chapitre VII - « Organigramme ».

CHAPITRE I. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

1.1 Responsable du document de référence

M. Jean-Christophe Mifsud, Président Directeur Général d'ALPHA M.O.S.

1.2 Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Le rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2008 mentionne l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 9 de la partie « III. Compléments d'informations au bilan et au compte de résultat consolidés » qui décrit le reclassement de deux placements à capital garanti et indexés, ainsi que de placements à court terme en autres actifs courants dans les bilans comparatifs présentés. »

Le 29 juin 2011

M. Jean-Christophe Mifsud
Président Directeur Général

1.3 Politique d'Information

Kevin Taylor

Directeur Administratif et Financier
ALPHA M.O.S.
20, avenue Didier Daurat - 31400 Toulouse France
Tél. : 33 (0)5 62 47 53 80 Fax : 33 (0)5 61 54 56 15
finance@alpha-mos.com

CHAPITRE II. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young et Autres

Quai de Bacalan, Hangar 16 Entrée 1
33070 Bordeaux Cedex
Représentée par M. Laurent Chapoulaud

Date de première nomination : 30 mars 2004

Date d'expiration du mandat : lors de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Euraudit

81, boulevard Carnot
31000 Toulouse
Représentée par M. Julien Duffau

Date de première nomination : 28 mars 2011

Date d'expiration du mandat : lors de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

Ernst & Young et Autres et Euraudit sont respectivement membres des Compagnies régionales des Commissaires aux Comptes de Bordeaux et de Toulouse.

Exco d'Agrain & Associés, 110, avenue Lespinet, 31400 Toulouse, représentée par Mme Béatrice Gaulier, était commissaire aux comptes titulaire jusqu'à l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

Auditex

1, place Alphonse Jourdain
31000 Toulouse

Date de première nomination : 30 mars 2007

Date de renouvellement : 12 février 2010

Date d'expiration du mandat : lors de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Jean Claude Hébrard

81, boulevard Carnot
31000 Toulouse

Date de première nomination : 28 mars 2011

Date d'expiration du mandat : lors de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

Auditex et Jean Claude Hébrard sont membres de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse.

Mme Goergette Segala, 110, avenue Lespinet, 31400 Toulouse, était commissaire aux comptes suppléant jusqu'à l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

2.3 Non-renouvellement de commissaires aux comptes

Exco d'Agrain & Associés, Commissaire aux comptes titulaire depuis 1999, et Mme Goergette Segala, Commissaire aux comptes suppléant depuis 1999, renouvelés en 2005, n'ont pas été renouvelés lors de l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

CHAPITRE III. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

<i>En normes IFRS – En K€</i>	2009-10	2008-09	2007-08
BILAN CONSOLIDE			
Capitaux propres	3 049	3 285	4 784
Trésorerie	1 267	1 244	660
Endettement bancaire	811	527	84
Actifs courants (hors trésorerie)	4 506	3 250	5 079
Dettes courantes (hors endettement)	3 223	1 868	1 816
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE			
Chiffre d'affaires	8 113	6 445	5 667
Charges de personnel	4 110	3 747	2 457
Résultat opérationnel	-501	-1 684	-100
Résultat net part du groupe	-452	-1 554	-104
AUTRES			
Nombre de salariés (moyenne)	67	61	45
Nombre d'actions	3 391 312	3 376 812	3 353 312
Résultat par action	-0,14 €	-0,48 €	-0,03 €

CHAPITRE IV. FACTEURS DE RISQUES

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

4.1 Risques liés à l'activité

Le Groupe a mis en place une politique de gestion des risques liés à son activité, laquelle a pour objectif d'assurer un suivi de ces risques et, en conséquence, de parvenir à les maîtriser, notamment en procédant à des enquêtes régulières sur le niveau de satisfaction de sa base de clientèle. Toutefois, la réalisation de certains risques inhérents à l'activité du Groupe ne peut être totalement exclue, celle-ci étant susceptible d'affecter les résultats du Groupe, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

4.1.1 Risques liés aux évolutions technologiques et à la concurrence

Une part significative de la croissance du Groupe est fondée sur des technologies dites «de pointe», particulièrement sophistiquées. Un tel marché se caractérise par la rapidité de l'évolution technologique de ses produits. Les innovations technologiques sur ce marché pourraient affecter la compétitivité des produits du Groupe et avoir un impact négatif sur la valeur des brevets existants. La réussite du Groupe dépend ainsi, dans une large mesure, de sa capacité à développer et à fabriquer rapidement des produits nouveaux, d'une complexité technologique croissante.

La Société poursuit une politique de veille des publications et communiqués scientifiques et de recherche systématique de nouveaux brevets déposés par des concurrents du Groupe et des dernières innovations présentées dans les expositions ou séminaires scientifiques. Plusieurs chercheurs au sein de la Société participent à cette veille dont l'objectif est d'optimiser les évolutions à venir et leurs conséquences sur la gamme des produits du Groupe et d'adapter le savoir-faire du Groupe aux évolutions de son métier, de son marché et des avancées réalisées par ses concurrents. En outre, la Société s'efforce de rester en permanence à l'écoute de ses clients et prospects, ainsi que de leurs attentes.

Toutefois, les technologies développées par le Groupe peuvent être délicates à mettre au point et des retards imprévus de développement des produits nouveaux sont susceptibles de survenir. Une telle situation pourrait affecter le résultat d'exploitation du Groupe.

4.1.2 Risques liés à des procédés defectueux de fabrication, de réalisation de produits defectueux ou défaut de qualité de produits

La défektivité de certains procédés de fabrication ou de certains produits pourrait avoir un impact négatif sur les délais de livraison des produits aux clients, sur la situation financière, les résultats et l'image des activités du Groupe.

4.1.3 Risques liés au coût de la R&D

Le caractère innovant de la Société l'amène à investir de manière importante en R&D. En 2009-10, cet investissement représentait 16% du chiffre d'affaires consolidé. L'essentiel du coût de la R&D est constitué de la rémunération des équipes qui y travaillent, dont la structure est à 90% fixe. Un infléchissement important et imprévu des résultats du Groupe, comme en 2008-09 lors de la crise financière, créerait par conséquent un besoin à financer. Si les ressources courantes de la Société ne suffisent pas, elle aurait dans un tel cas besoin de procéder à un renforcement de ses fonds propres.

4.1.4 Risques liés au recrutement et au départ d'employés clés

Comme cela est fréquemment le cas dans le secteur des hautes technologies, le succès de la Société dépend dans une large mesure des cadres dirigeants clés, du personnel spécialisé en matière de recherche et développement, d'ingénierie, de marketing, de ventes, de fabrication, de logistique ainsi que de sa capacité à attirer, conserver et motiver un personnel qualifié. La concurrence pour un tel personnel est intense et la perte d'un ou plusieurs membres du personnel sans qu'il ne soit correctement remplacé ou l'impossibilité d'attirer de nouvelles personnes qualifiées (notamment compte tenu de la localisation du siège social de la Société à Toulouse) pourrait avoir un impact négatif significatif pour la Société.

4.1.5 Risques clients et fournisseurs

Il n'existe pour le Groupe aucun facteur majeur de dépendance, tant vis-à-vis de ses fournisseurs que de ses clients.

En effet, le Groupe travaille avec plusieurs fournisseurs, aussi bien au niveau de sa production que de sa recherche, lesquels sont soit fabricants, bureaux d'études, fournisseurs de technologies intégrées, soit fournisseurs de licences et de maintenance.

Afin de minimiser le risque de dépendance à un fournisseur trop important ou stratégique, la Société a mis en place une politique de doublement de ses fournisseurs.

Sa base de clients diversifiée évite par ailleurs à la Société toute dépendance vis-à-vis d'un seul client. La Société n'a pas, à ce jour, de client représentant une part supérieure à 10 % de son chiffre d'affaires. Les 10 premiers clients représentent environ 47% du chiffre d'affaires 2009/2010 (dont environ 8% pour le principal client).

Toutefois, la résiliation anticipée ou la suspension de l'un des contrats conclus par une entité du Groupe, ou la défaillance de l'un des fournisseurs du Groupe, pourraient avoir un impact défavorable sur l'activité de celui-ci et sa capacité à réaliser ses objectifs.

De plus, le Groupe intervient sur des projets parfois complexes. De ce fait, ALPHA M.O.S. n'est pas à l'abri d'une réclamation d'un client qui considérerait que les produits du Groupe, ou ses consultants, n'ont pas atteint les objectifs attendus ou lui ont causé des préjudices.

Une revue de la balance clients est réalisée régulièrement par les services comptables afin de détecter les projets pouvant présenter un risque potentiel qui se traduirait par un délai de recouvrement des créances clients. En sus, une police d'assurance Responsabilité Civile permet de couvrir une partie des risques liés au déroulement des projets clients.

4.1.6 Risques liés au ralentissement des investissements des clients

Les ventes des produits développés par le Groupe sont liées aux décisions d'investissement des clients du Groupe. Si ces derniers, pour des raisons macro-économiques (comme observé au cours de l'exercice 2008-2009) ou pour des raisons qui leur sont propres, venaient à reporter ou à renoncer à leurs investissements dans les domaines d'activité du Groupe, cela pourrait diminuer la capacité d'ALPHA M.O.S. à augmenter ou même à maintenir son résultat d'exploitation et ses bénéfices.

4.1.7 Risques liés à la volatilité des cours de l'action

Les marchés financiers, et plus particulièrement le compartiment C d'Euronext regroupant les petites capitalisations, se caractérisent par leur volatilité.

Le cours de l'action ALPHA M.O.S. a été très volatile par le passé. Dans le futur, le cours pourrait continuer à être sujet à des fluctuations importantes, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur le patrimoine des actionnaires de la Société et sur la capacité de celle-ci à lever de nouveaux capitaux.

4.1.8 Risques liés aux acquisitions potentielles

La Société pourrait accélérer à moyen terme son développement à l'international en réalisant des opérations de croissance externe.

Ces opérations risqueraient d'entraîner une dilution du capital, la prise en charge de nouvelles dettes ainsi que la nécessité de respecter les critères de valorisation des *goodwill* définis aux termes de l'IAS 36.

De plus, la Société risquerait de ne pas être à même d'intégrer ces nouvelles structures, françaises ou internationales en son sein, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses revenus et son résultat d'exploitation futurs.

Il est précisé néanmoins qu'à ce jour il n'y a aucun projet de croissance externe en cours et que la Société souhaite se concentrer à court terme sur sa croissance organique, sauf à ce qu'elle obtienne les moyens suffisants pour financer des acquisitions dans certains domaines technologiques (voir Chapitre 12, Tendances).

4.1.9 Risques liés à la catastrophe naturelle intervenue au Japon en mars 2011

Le Groupe n'est pas exposé d'un point de vue humain puisque la filiale est située à Tokyo. D'un point de vue commercial en revanche, une partie des clients et prospects du Groupe se trouve dans la préfecture de Miyagi qui a été très touchée par la catastrophe naturelle.

A ce jour, l'impact n'est pas significatif, car il faut réparer ou remplacer un certain nombre d'instruments qui ont été endommagés du fait des secousses sismiques. Cependant, il est probable que cette catastrophe aura un impact négatif sur le chiffre d'affaires de la filiale japonaise pour l'exercice 2011/2012, de l'ordre de - 15% a priori par rapport au chiffre d'affaires réalisé au 30 septembre 2010 par cette filiale.

Il est rappelé que la filiale japonaise réalise 16,8 % du chiffre d'affaires du Groupe et emploie 7 salariés.

Le Groupe n'est pas dépendant de produits développés au Japon.

4.2 Risques de marché (taux, change, crédit, actions) et de liquidité

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé (i) aux risques de marché, lesquels sont composés des risques de taux, de change, de crédit et du risque actions et (ii) au risque de liquidité. (Voir également la note 28 « Objectifs et politiques de gestion des risques de marché » en annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos au 30 septembre 2010, pour une présentation de ces risques).

4.2.1 Risque de taux d'intérêt

Le Groupe est susceptible d'être exposé à la volatilité des taux d'intérêt, notamment à travers l'évolution des conditions de ses financements à taux variable.

Au 30 septembre 2010, les dettes bancaires présentées au passif du bilan correspondent à des prêts pour renforcement des fonds propres de la Société et à des avances remboursables consenties par la Coface dans le cadre de dossiers de crédit prospection, sur lesquels il n'y a qu'un faible risque de taux.

4.2.2 Risques liés aux fluctuations du taux de change

Le Groupe est exposé à l'évolution des taux de change des devises, de par sa présence à l'échelle internationale.

Les risques de change liés à l'activité commerciale existent dès lors qu'une partie de cette activité est facturée dans une devise différentes de celle des coûts y afférents.

Le Groupe réalise sa facturation en euros, à l'exception de ses filiales américaine et japonaise qui libellent leurs factures respectivement en dollars US et en yens japonais.

Certaines entités du Groupe procèdent ainsi à des ventes et à des achats en devises. Les cours de conversion des devises utilisées ont été les suivants :

DEVICES	30/09/2009	30/09/2010
Dollar américain (1\$ = 0,74 €)		
Cours de clôture	0,6854	0,7346
Cours moyen	0,7400	0,7400
Yen japonais (1JPY= 0,00758 €)		
Cours de clôture	0,0076	0,00878
Cours moyen	0,00758	0,00835

La politique du Groupe est de ne pas prendre des positions spéculatives dans ce domaine. Elle vise surtout à ne pas s'exposer à un risque de perte de marge du fait de ne pas avoir pesé le poids du risque de change net sous-jacent.

A ce titre, en fonction de son exposition nette, la Société peut être amenée à :

- contracter des couvertures à terme adaptées ;
- maintenir des comptes ou des lignes bancaires en devises, de sorte à neutraliser un risque parallèle et opposé ;
- revoir régulièrement la structure des bilans de ses filiales pour tenir compte de la réalité économique de leur activité et de son financement.

La Société n'a pas formalisé de stratégie de couverture du risque de change, mais couvre ponctuellement des ventes significatives en dollars US et en yens japonais par le biais de ventes à terme de devises. Au 30 septembre 2010, il ne demeurait aucun instrument de couverture non échu. De plus, la liste de prix est remise à jour régulièrement aux Etats-Unis et au Japon en fonction de l'évolution des parités des devises.

Toutefois, la Société n'est pas à l'abri d'une variation intempestive ou de tout autre événement qui pourrait avoir une incidence significative sur ses marges nettes réelles.

Le tableau ci-dessous présente une analyse de sensibilité sur le résultat du Groupe et les capitaux propres à une variation de devise :

2009-10 K€	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôt	
	Hausse de 10%	Baisse de 10%	Hausse de 10%	Baisse de 10%
USD	190	-190	42	-42
JPY	69	-69	58	-58
Total	259	-259	100	-100

4.2.3 Engagements hors bilan

Les tableaux ci-dessous reprennent de manière exhaustive l'ensemble des engagements hors bilan significatifs du Groupe au 30 septembre 2010 :

	N	N - 1
Cautions de contre-garantie sur marchés	NA	NA
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	160.000 €	160.000 €
Avals, cautions et garanties données	NA	NA
Autres engagements donnés	NA	NA
Total	NA	NA

Le Conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 27 juin 2008, a consenti une caution de 300.000 € au profit de la société Groupe Yurdakul Holding SAS en garantie du paiement par la Société des échéances du prix d'acquisition des parts sociales de la société Périchrom. Cet engagement a par la suite été révisé et converti en nantissement de placements. Par acte en date du 7 septembre 2009, après paiement à la société Groupe Yurdakul Holding SAS de 200.000 €, un nantissement de placements ouvert auprès de la banque Société Bordelaise de Crédit Industriel et Commercial (SBCIC) a ainsi été consenti à la société Groupe Yurdakul Holding SAS pour un montant de 100.000 €.

Par ailleurs, en garantie d'un prêt bancaire d'un montant de 300.000 € accordé à la Société le 25 septembre 2009, la Société a consenti en contre-garantie au profit de la banque LCL un nantissement d'un montant de 60.000 € sur des Sicav monétaires du Crédit Lyonnais détenues par la Société.

L'ensemble des informations concernant les obligations et engagements des entreprises à effectuer des paiements futurs du fait de contrats ou d'engagements conditionnels sont regroupés ci-dessous :

Obligations contractuelles	Total	Paiement dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Obligations en matière de location-financement	0 €	0 €	0 €	0 €
Contrats de location simple immobilier	290.000 €	221.000 €	68.000 €	0 €
Contrats de location simple parc automobile	95.000 €	47.000 €	48.000 €	0 €
Obligations d'achat irrévocables	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres obligations à long terme	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	384.000 €	268.000 €	116.000 €	0 €

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la Société n'est liée par aucun engagement relatif à d'éventuels compléments de prix.

Autres engagements donnés	Total	Montant des engagements par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Lettres de crédit	NA			
Garanties	NA			
Obligations de rachat	NA			
Autres engagements	NA			
TOTAL	NA			

Nantissements :

Type de nantissements / hypothèques	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actif nanti (a)	Total du poste de bilan (b)	% correspondant (a) / (b)
S/ Immo.	NA	NA			

Incorporelles					
S/ Immo. Corporelles	NA	NA			
S/ Immo. Financières	30/09/2009	30/09/2014	60.000 € ¹	300.000	20%

4.2.4 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou l'encaissement des créances.

Le Groupe n'a pas constaté au cours de l'exercice 2009/2010, et à la date du présent document de référence, de défaut de paiement significatif de la part de ses clients.

4.2.5 Risque sur actions

Au 30 septembre 2010, ALPHA M.O.S. détient 45.000 € de valeurs mobilières de placement, essentiellement constituées de SICAV monétaires souscrites auprès d'établissements bancaires français. D'autre part, 85.000 € ont été mis à la disposition du teneur de marché de la Société, répartis entre actions propres, liquidités et SICAV monétaires.

Au 30 septembre 2010, la Société détenait directement 122.824 actions propres pour une valeur comptable de portefeuille de 379.821 € et une valeur de marché à la date de clôture de 429.884 €.

Le 27 octobre 2010, la Société a procédé à une cession de bloc hors marché de 46.929 actions propres au prix unitaire de 3,37 €. A l'issue de cette cession, la Société détenait 75.895 actions propres.

Le 16 novembre 2010, la Société a cédé 35.000 actions propres au prix unitaire de 3,13 €. A l'issue de cette cession, la Société détenait 40.895 actions propres.

Le 11 février 2011, la Société a cédé le solde de ses titres auto-détenus, soit 40.895 titres, au prix unitaire de 3,37 €.

Suite à cette opération, la Société ne détient plus aucune action propre, à l'exception des actions détenues dans le cadre de son contrat de liquidité.

¹ Nantissement consenti par la Société à hauteur de 60.000 € sur des SICAV monétaires du LCL détenues par la Société.

4.2.6 Risque de liquidité

Au 30 septembre 2010, ALPHA M.O.S. dispose d'une trésorerie disponible de 1.253.000 € pour des dettes à court terme de 460.000 € et à plus d'un an de 351.000 €.

Le tableau suivant reprend l'ensemble des informations au 30 septembre 2010 concernant les risques de liquidité au sein du Groupe :

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Taux fixe ou variable	Montant global	Reste à rembourser au 30/09/2010	Échéance	Existence ou non de couvertures
<u>A plus d'un an</u>					
Part long terme contrats de location financière	Fixe	N/A	48 000 €	Variable < 5 ans Sans échéance fixe	Non
Avances remboursables	Fixe	55 909 €	55 909 €		Non
Emprunts et dettes financières LT :					
Emprunt bancaire France	Variable	300 000 €	244 564 €	2014	Non
Emprunt bancaire Japon	Fixe	208 000 €	179 323 €	2014	Non
		563 909 €	527 796 €		
<u>A moins d'un an</u>					
Emprunt bancaire court terme	Variable	345 000 €	345 000 €		Non
Part court terme contrats de location financière	Fixe	N/A	47 000 €		Non
Découvert autorisé					
Diverses dettes financières CT					
Total		345 000 €	393 000 €		

Il n'existe aucune dette assujettie à des covenants.

En raison des disponibilités du Groupe et de la dispersion des échéances à long terme, la Société ne présente pas un risque de liquidité significatif.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

En effet, le Groupe bénéficie du soutien d'un groupe de banques stable. Des lignes de financement court terme sont déjà en place et peu utilisées, et correspondent aux besoins d'activité du Groupe au quotidien. Les besoins capitalistiques court terme sont faibles en dehors de l'investissement en Recherche et Développement, lequel est en grande partie éligible au Crédit Impôt Recherche, et qui est financé sur fonds propres. Le Groupe a également accès à des lignes bancaires contre-garanties par Oséo, ou à des dispositifs d'affacturage.

Cependant, dans le cadre de son ambition de croissance à moyen et long terme, la Société souhaite

compléter ces lignes financières par une augmentation de ses fonds propres, permettant au Groupe de faire face à une augmentation de la surface de son activité et de son chiffre d'affaires (voir Chapitre 12, Tendances).

4.3 Risques juridiques

4.3.1 Conformité aux lois et règlements

Le Groupe, de par son activité et les secteurs dans lesquels ses produits sont amenés à être utilisés, évolue dans un environnement légal et réglementaire strict et évolutif.

Le Groupe, du fait de son implantation à l'international, est à même de suivre les évolutions légales et réglementaires des marchés sur lesquels il exerce ses activités, sans toutefois pouvoir toutes les prévoir et, dans cette mesure, son activité peut s'en trouver affectée.

Ainsi, en dépit des mesures prises par ALPHA M.O.S. à l'effet de se conformer aux lois et règlements applicables à ses activités, des risques subsistent pour le Groupe, lesquels résultent notamment du pouvoir interprétatif donné aux agents régulateurs ou des évolutions jurisprudentielles.

Dans ce domaine, la Société est confrontée à un risque spécifique relevant du pouvoir d'interprétation de l'administration fiscale. En effet, la Société bénéficie de la mesure fiscale du crédit d'impôt recherche (CIR), laquelle a pour but de permettre aux entreprises de faire baisser le coût net de leurs opérations de recherche et développement. Toutefois, le caractère technique et scientifique des projets de dépenses de recherche présentés par ALPHA M.O.S. n'est pas à l'abri d'être remis en cause par l'administration fiscale lors d'un contrôle futur. Si tel était le cas, certains projets pourraient ne plus être éligibles au CIR. Le Groupe a calculé un CIR de 510.000 € au titre de l'exercice 2009-2010 et de 179.000 € au titre de l'exercice 2008-2009, dont 445.000 € restaient à percevoir au 30 septembre 2010. L'activité d'ALPHA M.O.S. reste très orientée vers la recherche avec près de 16 % du chiffre d'affaires investi par la Société de manière récurrente dans ce domaine.

A la date du présent document de référence, il n'y a aucun contrôle fiscal en cours.

4.3.2 Litiges

Le Groupe est impliqué dans un certain nombre de litiges, généralement liés à ses activités courantes. Après consultation de ses avocats et conseillers juridiques, la direction du Groupe estime qu'il n'existe aucun litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des douze derniers mois, une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine du Groupe au-delà des montants provisionnés dans ses comptes.

Au 30 septembre 2010, la provision pour risque sur litiges en cours s'élève à 80.000 €. Il existe plusieurs litiges prud'homaux (1 réclamation pour un montant de 235.000 euros, une réclamation pour un montant de 49.000 euros et une réclamation pour un montant de 291.000 euros) et un litige commercial (réclamation d'un montant total de 160.000 euros, décrit ci-dessous) en cours à cette date. Le montant total des réclamations relatives à ces litiges s'élève à 736.516 €.

La Société a été assignée par le Groupe Yourdakoul Holding devant le Tribunal de commerce de Paris. La demanderesse, qui a cédé à ALPHA M.O.S. le 11 juillet 2008 les parts qu'elle détenait dans la société Périchrom, souhaite aujourd'hui obtenir la condamnation de la Société au paiement de la dernière échéance de 100.000 € afférente au prix de cession de ces parts (étant précisé que le montant total de la réclamation s'élève à 160.000 euros comme indiqué ci-dessus). En effet, le Groupe Yourdakoul Holding n'ayant pas respecté l'ensemble des obligations mises à sa charge aux termes du contrat de cession des actions Périchrom, la Société a décidé de surseoir au paiement de cette dernière échéance et réclame de son côté des dommages et intérêts pour préjudice matériel et agissements

déloyaux.

4.3.3 Risques liés à la propriété intellectuelle

L'activité de la Société dépend pour une large part de sa capacité à protéger sa technologie par le dépôt de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

Le Groupe a déposé de nombreux brevets aux Etats-Unis et en Europe. De même, certains des logos et marques utilisés par le Groupe ont été déposés en France et dans divers pays étrangers.

Toutefois, le Groupe pourrait subir les conséquences d'une contrefaçon de la part d'un tiers de ses brevets, marques, de sa technologie ou de son savoir-faire. Le Groupe est également exposé au risque d'actions éventuelles de tiers à l'encontre d'ALPHA M.O.S. pour contrefaçon de leurs droits de propriété intellectuelle. A la date du présent document de référence, il n'y a aucun litige initié par ALPHA M.O.S. ou à l'encontre d'ALPHA M.O.S. dans ce domaine.

La réalisation des risques présentés ci-dessus pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

4.4 Assurances - Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par l'émetteur

Le Groupe met en œuvre une politique visant à obtenir une couverture externe d'assurance permettant de prendre en charge les risques qui peuvent être assurés à des taux raisonnables. Le Groupe estime que la nature des risques couverts par ces assurances est conforme à la pratique retenue dans son secteur d'activité.

4.4.1 Assurance Multirisques

La Société a souscrit une police d'assurance Multirisques classique afin de couvrir ses biens immobiliers loués et ses biens mobiliers et informatiques présents dans les locaux garantis par le contrat d'assurance.

Ce contrat garantit les risques d'incendie, événements climatiques, vols, catastrophes naturelles, pertes d'exploitation, responsabilité civile d'exploitation et après livraison, défense pénale et recours.

Le capital actuellement garanti sur l'année 2011 pour le risque d'incendie s'élève à 1.600.000 €.

La prime annuelle pour cette assurance Multirisques est de l'ordre de 13.500 €.

4.4.2 Assurance Bris de Machine Informatique

Cette police d'assurance a été souscrite par la Société afin de garantir le bris de machine sur les appareils informatiques à poste fixe non désignés, pour une valeur totale de 100.000 €. Sont en outre couverts les frais supplémentaires engagés suite à sinistre garanti, pour un montant de 16.700 €.

La prime annuelle pour cette police d'assurance s'élève à 663 €.

4.4.3 Assurance de Flotte de Véhicules

Les véhicules appartenant à la Société ou en LLD/LOA sont garantis en Tous Risques par une police d'assurance Flotte.

A ce jour, huit véhicules sont garantis, pour une prime totale annuelle qui s'élève à 3.825 €.

4.4.4 Assurance Contrat Préposés en Mission

Pour garantir les véhicules et la responsabilité civile circulation de salariés de la Société utilisant leurs propres véhicules à l'occasion de missions ponctuelles, un contrat d'assurance « Préposés en Mission » a été souscrit par la Société, dont la prime est calculée en fonction du nombre de kilomètres remboursés aux salariés concernés.

La dernière cotisation annuelle payée par la Société pour ce contrat s'est élevée à 539 €.

4.4.5 Assurance Contrat Retraite Complémentaire Cadres Dirigeants

Un contrat de retraite complémentaire Art. 83 a été mis en place par la Société avec effet au 1^{er} janvier 2009, à destination du collège des Cadres Dirigeants de la Société. Alpha Mos cotise depuis le 1^{er} octobre 2010 à hauteur de 8% de la rémunération brute des intéressés.

4.4.6 Assurance Contrat Complémentaire Santé (Mutuelle)

Un contrat de complémentaire santé a été mis en place par la Société pour l'ensemble du personnel de la Société. Ce contrat est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2010.

4.4.7 Assurance Contrat Garantie Sociale du Chef d'Entreprise

Depuis le 1^{er} novembre 1993, la Société souscrit auprès de GAN Vie une garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise. Le montant des primes versées sur l'exercice clos au 30 septembre 2010 s'élève à 2.694 €.

CHAPITRE V. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Raison sociale, nom commercial et siège social de la Société

La dénomination sociale de la Société est « Alpha M.O.S. ».

Le siège social est situé : 20, avenue Didier Daurat, 31400 Toulouse, France.

Le numéro de téléphone du siège social est le : 33 (0)5 62 47 53 80.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est enregistrée au Registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 389 274 846.

Le numéro Siret de la Société est le 38927484600028.

5.1.3 Date de constitution et durée de la Société

La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés le 1^{er} décembre 1992.

La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce, sauf les cas de dissolution ou de prorogation prévus aux présentes.

5.1.4 Forme juridique et législation applicable

La Société est une société anonyme de droit français à conseil d'administration soumise aux dispositions du Livre II du Code de commerce.

5.1.5 Exercice social (Article 24 des statuts)

L'exercice social commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre.

5.1.6 Historique

- 1993
 - Création d'ALPHA M.O.S. par Jean-Christophe Mifsud.
 - La Société développe ses premiers produits à partir de capteurs MOS (*Metal Oxide Sensors*).
- 1995
 - Lancement des nez électroniques FOX 3000 et FOX 4000 (respectivement 12 et 18 capteurs).
 - Dépôt d'un brevet sur les nez électroniques fondé sur l'utilisation de plusieurs technologies de capteurs.
 - Mise en place progressive d'un réseau commercial en Europe et Asie.
- 1996
 - Création d'Alpha M.O.S. America Inc.
 - Renforcement du réseau de distribution, avec au total plus de 20 partenaires qui étendent le réseau de ventes au Brésil et dans le Sud-Est asiatique.
- 1998
 - Introduction sur le Nouveau Marché à la Bourse de Paris.
 - Lancement de Kronos, spectromètre de masse permettant l'identification de composés spécifiques.

- 1999 • Lancement de la gamme Prométhée, nez électronique associant des capteurs électroniques et un spectromètre de masse.
- 2000 • Lancement de la langue électronique Astrée, instrument de mesure des composés organiques non volatils responsables du goût.
- 2001/2002 • Lancement de la gamme Gemini, outil de mesure de contrôle qualité de la conformité d'une empreinte olfactive.
- 2002/2003 • Développement de l'activité dans le secteur pharmaceutique.
- 2005 • Lancement d'un nouveau nez électronique, Héraclès, qui associe un chromatographe ultra flash à un nouveau système de traitement de données.
- 2007/2008 • Développement de la RQ Box, application environnementale de mesure de l'air extérieur et intérieur.
• Acquisition de la société Périchrom, spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation des chromatographes en phase gazeuse.
- 2008/2009 • Reprise du savoir-faire de la société coréenne Smartech, spécialisée dans les micro-capteurs gaz.
- 2009/2010 • Développement et lancement de l'œil électronique.
- 2010/2011 • Transformation du bureau de représentation implanté en Chine en filiale détenue à 100% par la Société.

5.2. Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

- *Informations relatives aux principaux investissements réalisés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2010*

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2010, la Société a poursuivi ses efforts en matière de recherche et développement, atteignant un total de dépenses directes de 1.329.000 € (contre 861.000 € pour l'exercice précédent), soit plus de 16% du chiffre d'affaires.

Le tableau ci-dessous résume les investissements et désinvestissements réalisés par le Groupe au cours de l'exercice 2009/2010 :

Valeurs brutes (en K€)	30/09/2009	Augmentations	Diminutions	30/09/2010
Immobilisations incorporelles	460	362	- 16	806
Immobilisations corporelles	1 275	89	- 37	1 327
Immobilisations financières	95	23	0	118

Immobilisations incorporelles

La variation des immobilisations incorporelles provient de l'activation à hauteur de 231 000 € de certains projets de développement suivis par le service R&D en fonction des critères énumérés dans la norme IAS 38.

Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles sur la période est principalement liée à la mise à niveau des systèmes informatiques et de la maintenance de l'outil industriel.

Investissements en immobilisations financières

L'augmentation des investissements en immobilisations financières provient essentiellement du versement de nouveaux dépôts et cautions monétaires.

- *Informations relatives aux principaux investissements réalisés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2009*

Le tableau ci-dessous résume les investissements et désinvestissements réalisés par le Groupe au cours de l'exercice 2008/2009 :

Valeurs brutes (en K€)	30/09/2008	Augmentations	Diminutions	30/09/2009
Immobilisations incorporelles	458	48	- 46	460
Immobilisations corporelles	1 136	239	- 100	1 275
Immobilisations financières	41	54	0	95

Immobilisations incorporelles

La variation des immobilisations incorporelles provient de l'activation de frais liés au dépôt de brevets.

Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles sur la période est principalement liée à l'aménagement des locaux et aux investissements de production.

Investissements en immobilisations financières

L'augmentation des investissements en immobilisations financières s'explique par le versement de nouveaux dépôts et cautionnements.

- *Informations relatives aux principaux investissements réalisés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008*

Le tableau ci-dessous résume les investissements et désinvestissements réalisés par le Groupe au cours de l'exercice 2007/2008 :

Valeurs brutes (en K€)	30/09/2007	Augmentations	Diminutions	30/09/2008
Immobilisations incorporelles	449	26	- 17	458
Immobilisations corporelles	1 042	172	- 78	1 136
Immobilisations financières	34	9	- 2	41

Immobilisations incorporelles

La variation des immobilisations incorporelles n'est pas significative.

Immobilisations corporelles

L'augmentation de ce poste s'explique par des aménagements des locaux et des investissements productifs.

Ecarts d'acquisition

La Société a acquis en juillet 2008 la totalité des parts sociales de la société Périchrom pour un prix global de 440.000 €, dont 140.000 € payés le jour de l'acquisition. Aux termes de l'acte de cession, le solde du prix devait être réglé par la Société au cédant en trois échéances de 100.000 € chacune, au 12 janvier 2009, au 12 juillet 2009 et au 12 janvier 2010. Le prix de cession a été ajusté à la baisse, pour un montant de 47.000 €, conformément aux modalités de révision prévues dans l'acte. En conséquence, la Société a payé au cédant la somme de 153.000 € en 2009 au titre du prix de cession, au lieu de 200.000 € initialement prévus. Le solde de 100.000 € était payable par l'acquéreur à compter du 12 janvier 2010, sous réserve de la réalisation de certaines conditions suspensives, notamment celle de l'obtention des liasses industrielles (telles que définies dans l'acte de cession). Le paiement de ce solde est suspendu à la levée de l'ensemble des conditions suspensives prévues dans l'acte de cession.

L'acquisition de la société Périchrom a généré un écart d'acquisition de 484.000 € qui s'établit comme suit :

Prix d'acquisition	440.000 €
Ajustement de prix	(47.000 €)
Frais d'acquisition intégrés au coût des titres	76.000 €
Capitaux propres de la société Périchrom au 11/07/2008	(15.000 €)
Ecart d'acquisition	484.000 €

La Société est actuellement en litige contre le cédant des parts sociales de la société Perichrom (voir section 4.3.2 ci-dessus).

Investissements en immobilisations financières

Hormis l'extension du portefeuille de brevets, aucun investissement financier majeur n'a été réalisé.

5.2.2 Investissements en cours et investissements futurs

Il n'existe aucun investissement significatif en cours et à ce jour il n'existe aucun investissement significatif que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes.

CHAPITRE VI. APERÇU DES ACTIVITES

6.1. Présentation générale de l'activité d'Alpha M.O.S.

ALPHA M.O.S. conçoit, fabrique et commercialise des instruments et solutions d'analyse sensorielle par empreinte chimique à destination de divers secteurs, tels que l'agroalimentaire, la pharmacie/parfumerie-cosmétique, l'environnement, l'emballage et la défense. La Société développe plus spécifiquement des technologies de détection qui numérisent les sens humains et fournissent une empreinte chimique, olfactive, gustative ou visuelle d'un produit. Plusieurs de ses développements ont fait l'objet de brevets.

L'activité d'ALPHA M.O.S. consiste ainsi essentiellement à :

- livrer une mesure instrumentale de l'empreinte d'odeur, de goût ou d'empreinte visuelle ou de composition chimique des produits ;
- fournir des outils de décision à divers acteurs, et notamment aux départements de R&D, Contrôle Qualité, Marketing, Affaires Réglementaires et Assurance Qualité.

6.2. L'offre de produits et services

ALPHA M.O.S. propose une gamme complète de solutions comprenant des analyseurs, des services d'analyse chimique ou sensorielle en laboratoire, des solutions industrielles sur mesure.

L'offre de produits et services proposée par le Groupe comprend deux grandes catégories :

- les instruments et les consommables associés, et
- les services d'accompagnement (maintenance et analyse, formation, installation).

6.2.1 Les instruments et consommables associés

6.2.1.1 Modalités de fonctionnement

Les instruments développés par le Groupe identifient et quantifient l'empreinte olfactive ou gustative d'un produit (solide, liquide ou gazeux) et les différents attributs sensoriels associés à celui-ci (comme le niveau d'amertume, l'intensité de l'épicé, le floral, l'odeur de moisi ou de plastique ...). A partir des analyses effectuées, une carte olfactive ou gustative est établie, permettant de positionner les empreintes aromatiques et gustatives les unes par rapport aux autres. Cette cartographie est essentiellement utilisée pour déterminer l'origine, la qualité, l'âge ou la pureté d'un aliment ou d'un produit.

Après une phase d'apprentissage et avec la même rapidité, les instruments conçus, fabriqués et commercialisés par ALPHA M.O.S. procèdent de façon analogue à celle du cerveau humain : un ensemble de capteurs remplace les récepteurs du nez, de la langue ou de l'œil, détectent selon les cas, odeurs, saveurs, couleurs ou formes (phase d'acquisition), et les transmettent à un instrument qui les analyse et les compare à une norme ou un modèle défini (phase d'analyse) et va objectiver les mesures sensorielles en les corrélant à des données chimiques (pour le goût ou l'odeur) ou des données physiques (couleurs et formes) pour la vision.

L'acquisition de l'information se fait :

- soit par des capteurs, généralement à base d'oxyde de métal MOS (*Metal Oxide Sensors*), chauffés et dont la résistance est modifiée selon les molécules rencontrées ;
- soit par des capteurs liquides, utilisant entre autres, la technologie ISFET (*Ion Selective Fields Transducers*) qui vont mesurer la différence de potentiel entre une électrode de référence et plusieurs électrodes de mesure, sensibles aux différents attributs du goût (salé, sucré, amer, umami, ...) mais aussi aux sous-attributs comme l'épicé et l'astringent) ;
- soit avec un chromatographe flash ou ultra flash dont les chromatogrammes fournis vont être lus comme une signature ou une empreinte « digitale » par les logiciels spécifiquement développés par ALPHA M.O.S.

L'analyse logicielle des signaux est basée sur des algorithmes d'I.A. (Intelligence Artificielle), permettant :

- de corriger et analyser la mesure (traitement des données) ;
- d'analyser et reconnaître l'empreinte à partir d'une base de données.

Le traitement de l'information acquise est réalisé par le logiciel développé par ALPHA M.O.S., lequel s'appuie sur une base de données unique (plus de 8.000 empreintes olfactives et 900 banques de données). Ce logiciel fait l'objet d'une description détaillée à la section 6.3 du présent document de référence.

6.2.1.2 Présentation de la gamme des instruments du Groupe

La gamme des instruments proposés par la Société se décline en quatre familles :

- **Les nez électroniques**

Les nez électroniques détectent et mesurent les composés organiques volatiles odorants ou non. Le Groupe commercialise six nez électroniques différents :

Fox, nez électronique basé sur la technologie des capteurs gaz. Ce produit est utilisé pour le développement de nouveaux produits et dans le contrôle qualité, en laboratoire comme en usine. Il permet notamment de réaliser des analyses d'origine, de provenance ou d'âge ;

Gémini, utilisé dans le contrôle qualité, en laboratoire comme en usine. Ce produit permet notamment de réaliser des mesures de polymères et solvants (pour les intérieurs de véhicules par exemple) ou encore de réaliser des vérifications de conformité, en particulier sur les huiles, graisses, laits et cosmétiques ;

Héraclès, utilisé dans le contrôle qualité, en laboratoire comme en usine. Ce produit est notamment utilisé dans les analyses de composés à base de solvants, les analyses environnementales, ainsi que dans l'identification de molécules ;

Kronos, analyseur d'odeurs et de composés organiques volatils, cet instrument permet l'identification de composés spécifiques, tels les polluants ou les odeurs résiduelles connues ;

Prometheus, analyseur d'odeurs et de composés organiques volatils, cet instrument est principalement utilisé en matière de R&D, de développement de méthode et d'identification chimique ;

RQ Box, technologie essentiellement utilisée pour effectuer des mesures environnementales de l'air

en extérieur, et plus spécifiquement en vue de mesurer de manière dynamique l'évolution des odeurs dégagées par un site industriel. Cette solution permet une réduction des coûts de traitement des mauvaises odeurs dans une proportion de 75% par rapport au panel sensoriel en réduisant la fréquence nécessaire et une réduction de 40% des coûts d'exploitation notamment par la diminution de l'usage de produits permettant de couvrir les mauvaises odeurs. RQ Box est le seul produit certifié (ADEME) en France.

- **Les instruments de chromatographie gazeuse**

Le Groupe commercialise deux instruments de chromatographie gazeuse :

Chromatographe en phase gazeuse PR2100, utilisé pour la R&D, aussi bien par des laboratoires universitaires que par des entreprises, mais également pour la formulation et le développement de produit, le contrôle qualité et le suivi de procédé.

Chromatographe en phase gazeuse PR1250, utilisé pour pilotage de procédés, le contrôle qualité, l'analyse en ligne et le suivi de réaction.

Ces technologies ont été développées par le Groupe consécutivement à l'acquisition de la société Périchrom, en 2008.

Les applications de chromatographie en phase gazeuse couvrent, notamment, les analyses d'alcool et de solvants organiques, de pétrole brut et d'essence, de gaz naturel et de gaz de raffinerie. Elles permettent une identification des produits à l'origine d'un défaut.

- **Les langues électroniques**

Les langues électroniques analysent les échantillons liquides. Le Groupe commercialise deux produits de ce type :

Astrée, langue électronique recevant des applications en R&D ainsi qu'en développement de méthode, est essentiellement utilisée dans la mesure de l'amertume, la comparaison de goûts et le développement de nouveaux produits. Cette langue électronique permet également de tester des drogues pharmaceutiques qui n'ont jamais été testées sur l'homme pour des raisons de sécurité. Elle permet ainsi de mesurer l'efficacité du masquage du goût du médicament.

SFDA, analyseur dynamique de formes solides, utilisé en matière de R&D, de formulation et de développement de méthode. Cet instrument permet de mesurer l'évolution du goût en bouche pendant la dissolution du produit (bonbons, glaces, orodispersible...).

- **L'œil électronique**

Le Groupe a lancé en mai 2010 le premier œil électronique au monde, **Iris Visual Analyser**, lequel est utilisé dans le contrôle qualité en production, pour l'analyse visuelle et sensorielle de produits agroalimentaires. L'œil électronique analyse les aliments complexes (pizzas, cookies, plats cuisinés,...) en digitalisant les différentes couleurs et formes présentes dans ceux-ci, puis en les corrélant avec des attributs sensoriels vérifiant non seulement la présence en nature et en quantité des divers ingrédients, mais également les données sensorielles visuelles comme le coté « *épicé, frais, croustillant, appétissant ...* ».

L'instrument combine une caméra CCD haute définition avec des logiciels performants de traitement d'image et d'analyse sensorielle, développés par Alpha M.O.S. Le traitement de données, quant à lui,

allie les mesures issues des nez et des langues électroniques afin de se rapprocher davantage des sensations humaines dans leur globalité.

6.2.1.3 Les consommables associés

Alpha M.O.S. commercialise des consommables sous forme de capteurs, de verrerie et de diverses petites pièces d'usures (filtres, tubes ...).

6.2.2 Les services

6.2.2.1 Les Laboratoires

ALPHA M.O.S. propose, via ses Laboratoires, des prestations d'analyses sur mesure.

Les Laboratoires d'ALPHA M.O.S. assurent deux fonctions principales :

- un *show-room* de la technologie ALPHA M.O.S., lequel sert de support en avant-vente pour des démonstrations à des prospects ;
- une plate-forme d'analyses chimiques et sensorielles au profit de clients :

Analyses chimiques	Analyses sensorielles
<p>Préparation et extraction d'échantillons, analyse par empreinte ou par séparation des composés, en vue de procéder aux opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comparaison chimique de plusieurs formulations d'un nouveau produit. ▪ Évaluation de l'influence ou de l'efficacité d'un procédé. ▪ Sélection d'un fournisseur selon la conformité chimique. ▪ Quantification de composés chimiques. ▪ Suivi de vieillissement. 	<p>Pour les services de R&D, Marketing et Contrôle Qualité, en vue de leur permettre de procéder aux opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comparaison sensorielle de plusieurs formulations d'un nouveau produit. ▪ <i>Benchmarking</i> / comparaison aux produits concurrents. ▪ Evaluation de placebo au goût identique. ▪ Evaluation du niveau d'amertume. ▪ Quantification d'attributs sensoriels d'odeur / goût. ▪ Présélection de formulations avec les tests consommateurs. ▪ Evaluation de l'influence du procédé sur les attributs sensoriels. ▪ Sélection des fournisseurs suivant l'arôme / le goût.

6.2.2.2 Le Support technique

ALPHA M.O.S. offre également, via son « Support Technique », des services de maintenance sur les instruments d'analyse que le Groupe commercialise, de la location de matériels, ainsi que des services de formation à l'utilisation des produits commercialisés et de leur installation.

Le Support Technique intervient en avant-vente et en après-vente dans les domaines suivants :

- conseil sur la technique analytique la plus adaptée ;
- étude de faisabilité et tests au Laboratoire Alpha M.O.S. ;
- mise en place et optimisation des méthodes analytiques ;
- installation et formation technique ;

- formation et support applicatif ;
- assistance technique et notes techniques ;
- contrats de maintenance ;
- fourniture de consommables et de pièces détachées.

ALPHA M.O.S. couvre en Support Technique l'ensemble des territoires sur lesquels les équipements sont installés : Europe, Etats-Unis, Chine et Japon, avec ses propres équipes. Les autres territoires sont couverts par ses partenaires.

6.2.3 *Produits et services en cours de développement*

En 2009, ALPHA M.O.S. a conclu un contrat de sous-traitance avec le groupe Thalès à l'effet de définir, concevoir et réaliser des analyseurs transportables pour le compte de la Direction Générale de l'Armement.

Après une première phase d'étude et de conception préliminaire dont les résultats se sont révélés concluants, le démarrage de la phase suivante a été confirmé.

Ce projet permet d'adapter les technologies d'ALPHA M.O.S. à des applications militaires ou sécuritaires.

Le risque financier pour la Société dans ce projet est faible et la Société restera propriétaire des développements, en dehors du domaine d'applications militaire. Le projet est d'un montant d'environ 2,6 millions d'euros et d'une durée de trente mois. En cas de validation du démonstrateur qu'Alpha MOS doit développer et fournir à la Direction Générale de l'Armement, Thales pourrait passer commande d'un certain nombre d'instruments.

6.3 **Développement d'outils informatiques**

ALPHA M.O.S. a développé son propre logiciel, « AlphaSoft ». Ce logiciel permet de :

- piloter les nez électroniques, langues électroniques et chromatographes en phase gazeuse ;
- réaliser l'acquisition des mesures ;
- effectuer le traitement de données

Le logiciel « AlphaSoft » utilise l'analyse statistique multi-variée, des réseaux de neurones ou de la logique floue et la chimiométrie pour acquérir, traiter et interpréter les mesures des nez électroniques et langues électroniques.

ALPHA M.O.S. estime que son logiciel constitue un avantage concurrentiel déterminant fondé sur :

(i) la réversibilité des mesures

Le logiciel de la Société corrige les données issues des capteurs en tenant compte du fait que la sensibilité de chaque capteur diminue de manière non linéaire dans le temps en fonction des conditions d'exploitation et des molécules mesurées.

ALPHA M.O.S. obtient ainsi des données fiables avec des mesures constantes malgré cette dégradation des capteurs (la durée de vie des capteurs ALPHA M.O.S. est de 2 ans versus quelques semaines pour les cellules humaines olfactives). Cette réversibilité permet à la Société et à ses clients d'établir des bases de données stables dans le temps et véritablement interopérables (d'un site à l'autre, ou entre un client et fournisseur).

(ii) l'analyse des données

Les réponses des capteurs sont mesurées pendant un intervalle de temps donné, puis sont analysées par traitement statistique pour une analyse qualitative ou quantitative. Le logiciel fournit des analyses dans une interface ergonomique.

ALPHA M.O.S. a par ailleurs développé une base de données unique au monde : « ArochemBase », laquelle recense 2.900 composés dont 1.400 avec des attributs sensoriels.

6.4 Distribution des produits et services

ALPHA M.O.S. distribue son offre de produits et de services via :

- une distribution intégrée organisée par marché géographique : Amérique, Europe / Reste du monde, Asie hors Japon, Japon pour tous les produits propriétaires qui sont accompagnés par un support technique géographique dédié intégré à la Division Services ;
- un « Laboratoire » inclus dans la division Services qui répond à la demande d'analyses provenant de tous les marchés ;
- une division marché Environnement qui a été créée en 2009 (qui vend essentiellement des nez électroniques RQ Box) ;
- une division Solutions Analytiques dédiées aux marchés Français et Européen pour les produits de la gamme Périchrom et divers produits distribués. Ces produits sont également accompagnés d'un support technique sur le marché Européen.

6.5 Principaux marchés sur lesquels opère le Groupe

6.5.1 Marchés par types de produits

Le Groupe intervient principalement sur le marché de l'instrumentation analytique, lequel est divisé en trois sous marchés :

- le marché de l'instrumentation analytique en laboratoire,
- le marché des analyseurs de process, et
- le marché de l'instrumentation diagnostic clinique ou médical.

Chaque sous marché se caractérise par la présence d'un petit nombre de sociétés concentrant 90% du marché. Ces sociétés sont essentiellement des leaders américains. Le Groupe se positionne historiquement sur le segment de l'instrumentation analytique en laboratoire.

Le marché des instruments de mesures sensorielles est soutenu par :

- le développement des technologies

Hardware : l'amélioration des sensibilités, de la robustesse et de la sélectivité des systèmes de capteurs ainsi que la miniaturisation permet d'élargir le champ des applications potentielles.

Software : la capitalisation sur des bases de données ainsi que l'amélioration de l'ergonomie des logiciels est un vecteur de croissance du marché afin de simplifier les interfaces homme machines pour le marché du contrôle qualité.

- la baisse des prix

L'évolution technologique récente a pour corollaire une diminution des prix, élargissant le domaine d'applications potentielles (exemple : domotique).

- l'évolution réglementaire

La réglementation environnementale est un levier de développement commercial pour ALPHA M.O.S. La Société réalise des actions de lobbying afin d'accompagner le développement réglementaire dans l'environnement permettant de renforcer la sécurité des sites d'exploitation tout en améliorant la rentabilité.

- l'adoption par des grandes sociétés

Après le début des années 2000, marqué par des échecs du développement de nez électroniques pour un grand nombre de start-up (Aromascan, Neotronics, Cyranno Sciences...), le marché des instruments de mesures sensorielles bénéficie aujourd'hui de la renommée induite par des grands comptes « early-users » et par les nombreuses publications / communications scientifiques qui ont été effectuées.

- les accidents industriels

Plusieurs accidents industriels récents dans le secteur agroalimentaire amènent les fabricants à mettre en œuvre une politique de gestion des risques, source de croissance pour le secteur des mesures sensorielles en contrôle qualité, (Coca Cola en Europe, Perrier et l'accident du Benzène, Kellogs et la qualité de l'emballage ...).

Depuis la fin de l'exercice 2008/2009, la société ALPHA M.O.S. et les sociétés du Groupe ont renoué avec un niveau de croissance élevé.

Cette situation s'est traduite par un quatrième trimestre 2009/2010 clos le 30 septembre 2010 historiquement fort et un carnet de commandes d'environ 2,7 millions €, dont 1,7 millions € au titre des tranches 6 et 7 du projet poursuivi avec le groupe Thalès pour le compte de la Direction Générale de l'Armement.

Sur le plan géographique, les marchés à plus fort potentiel technologique restent la Chine, les Etats-Unis, l'Inde et le Japon. Ces pays demeurent prioritaires pour ALPHA M.O.S. et les autres sociétés du Groupe.

Le Groupe va continuer à privilégier les deux secteurs les plus porteurs pour ses produits, soit l'agro-alimentaire et l'environnement.

Plusieurs appels d'offre dans le domaine de l'environnement sont en train de voir le jour, notamment en Asie.

Au cours de l'exercice 2009/2010, le Groupe a d'ores et déjà livré les premiers appareils sur le projet phare du site industriel de Taizhou au sud de Shanghaï. Ce projet devrait servir de vitrine pour d'autres marchés similaires qui se réaliseraient au cours de l'exercice 2010-2011.

6.5.1.1 Marché de l'instrumentation analytique en laboratoire

Le marché de l'instrumentation de laboratoire pèse environ 20 milliards de dollars² et est dominé par une dizaine d'acteurs, principalement américains, qui possèdent des chiffres d'affaires supérieurs à 1 milliard de dollars³. Ces grands groupes, comme Thermo USA (10 milliards de dollars), Agilent

² Source : Frost & Sullivan 2007.

³ Source : Frost & Sullivan 2007.

USA (2,5 milliards de dollars), Perkin Elmer USA, Waters USA, Bruker (Allemagne), Shimatzu (Japon), ... représentent plus de 80 % du marché.

Ce marché est très vaste en terme d'applications et couvre les besoins d'analyse de la pharmacie, de l'environnement, de l'agroalimentaire et de la pétrochimie avec des technologies très diversifiées allant de la préparation de l'échantillon à l'analyse de ceux-ci, en phase liquide, solide ou gazeuse.

Alpha MOS est positionnée aujourd'hui sur ce marché de l'instrument de laboratoire, mais son chiffre d'affaires va évoluer de plus en plus vers le domaine des analyseurs de process en ligne, notamment dans le domaine de l'environnement.

6.5.1.2 Marché des analyseurs de process

Le marché de l'instrumentation de contrôle en ligne de procédé représente aussi un chiffre d'affaires d'environ 20 milliards de dollars⁴ et est dominé par une dizaine d'acteurs, dont l'origine géographique est plus diverse mais dont les principaux acteurs possèdent également des chiffres d'affaires supérieurs à 1 milliard de dollars. Ces grands groupes, comme GE (USA), ABB (Allemagne), SIEMENS, PHILLIPS, TELEDYNE, SMITHS Industry et THALES représentent plus de 80% du marché.

Ce marché est moins vaste en termes d'applications et couvre les besoins d'analyse en ligne de la pharmacie, de l'environnement, et de la pétrochimie avec des technologies très diversifiées allant de la préparation de l'échantillon à son analyse, en phase liquide, solide ou gazeuse.

6.5.1.3 Marché de l'instrumentation diagnostic clinique ou médical

Le marché du diagnostic médical représente aussi un chiffre d'affaires d'environ 20 milliards de dollars⁵ et est dominé par quelques acteurs comme GE, PHILLIPS, 3M, BIOMERIEUX et BENCTON DICKINSON, qui dominent l'ensemble du marché.

Ce marché couvre les besoins de diagnostics médicaux hospitaliers principalement.

6.5.2 Marchés par secteurs d'activité

Le principal marché historique de la Société est le secteur de l'agroalimentaire et de l'emballage.

A ce jour, ALPHA M.O.S. a commercialisé 634 nez et 116 langues électroniques à destination de ces secteurs, dont :

- 500 pour des applications de R&D telles que la mise au point de processus de fabrication ou la comparaison avec des produits concurrents ;
- 250 pour le contrôle qualité, afin de vérifier en continu le respect d'une norme sensorielle (goût ou odeur), notamment pour l'analyse des odeurs de plastiques dans les eaux minérales.

Les technologies développées par ALPHA M.O.S. ont aujourd'hui un champ d'application qui s'étend à de nombreux secteurs. Ces technologies sont essentiellement utilisées au sein des secteurs d'activité suivants :

- ***Agroalimentaire et emballage***

Après avoir commercialisé des instruments auprès des centres de R&D de nombreux industriels de l'agroalimentaire, ALPHA M.O.S. a démontré l'intérêt de ses produits en contrôle qualité, notamment

⁴ Source : Frost & Sullivan 2007.

⁵ Source : Frost & Sullivan 2007.

pour la vérification de la conformité, la mesure de la fraîcheur des matières premières comme la viande et les poissons, la détermination de l'origine des produits, la quantification des bactéries, l'identification des produits dangereux (pesticides, allergènes,...), ou encore pour le suivi de processus de fermentation. ALPHA M.O.S. compte désormais une base installée de 450 équipements.

- ***Environnement***

Dans le domaine de l'environnement, les technologies développées par ALPHA M.O.S. sont principalement utilisées dans le cadre de la mesure d'émissions d'odeurs polluantes ou dangereuses. ALPHA M.O.S. a en effet mis au point une solution innovante de suivi de la pollution environnementale constituée de capteurs de type station météo et d'un pilotage logiciel centralisé.

D'autres utilisations des technologies d'ALPHA M.O.S. existent également en matière environnementale. Les produits du Groupe permettent en particulier l'identification et la hiérarchisation des sources d'odeurs, l'amélioration de la gestion de la production d'odeurs, le suivi de la qualité de l'air intérieur, ou encore la communication avec le voisinage ou avec les autorités locales et gouvernementales.

- ***Défense/Sécurité***

Certains instruments commercialisés par Alpha M.O.S. reçoivent une application dans le secteur de la défense et de la sécurité, notamment pour la détection de gaz, de matériaux explosifs et de drogues.

- ***Industrie pharmaceutique et cosmétique***

Les produits d'Alpha M.O.S. aident l'industrie pharmaceutique et des cosmétiques :

- (i) dans le domaine de la R&D : à mesurer l'amertume des principes actifs, masquer le goût ou l'odeur du principe actif (notamment dans les sirops, effervescents, poudres et émulsions), développer des placebos qui ont le même goût que le médicament, mesurer les arômes et comparer des produits avec la concurrence,
- (ii) dans le domaine industriel : à assurer la stabilité du goût au niveau de la chaîne de production,
- (iii) dans le domaine de la cosmétique, de s'assurer de l'efficacité d'un déodorant, de la substantivité d'un parfum, de la qualité d'une crème faciale sans odeur.

- ***Diagnostic médical***

Traditionnellement, le diagnostic moléculaire est basé sur des prélèvements (éventuellement mis en culture) testés à l'aide d'instruments utilisant des technologies d'optique ou de fluorescence. Les tests ainsi réalisés sont onéreux en raison de l'équipement requis et du niveau de formation des intervenants (environnement de laboratoire).

Les technologies des nez électroniques permettent de développer des instruments de diagnostic externes fournissant un résultat immédiat, sans intrusion et avec un coût de revient faible, par l'intermédiaire de l'analyse d'haleine, d'urine ou de la peau.

Les applications mises au point par ALPHA M.O.S. sur le marché du médical sont principalement utilisées dans le cadre de la détection de certains cancers (cancer du poumon, ...), de l'analyse d'haleine, visant à diagnostiquer le diabète ou la maladie de krone, ainsi que dans la détection des infections urinaires. Ces applications sont installées sur des sites pilotes et obtiennent des résultats positifs.

La Société envisage de conclure des partenariats avec certains acteurs des marchés verticaux afin

d'accélérer son développement dans ce secteur d'activité. Le domaine du diagnostic médical est hautement spécialisé aussi bien au niveau des accréditations que de la commercialisation des outils de diagnostic. Alpha MOS ne souhaite pas commercialiser directement ses technologies en dehors des domaines de l'agroalimentaire et de l'environnement, mais reconnaît cependant le fort potentiel de celles-ci en dehors de ces domaines. Pour capitaliser sur des résultats obtenus par certains des clients du Groupe, ou en interne dans le domaine médical, Alpha MOS envisage de développer des partenariats, similaires à ceux développés avec THALES ou HYDROQUEBEC, où la technologie et sa fabrication resteraient maîtrisés par Alpha MOS, et la mise en œuvre et la commercialisation seraient assurées par le partenaire.

- ***Industrie***

ALPHA M.O.S. commercialise en particulier un nez électronique utilisé dans l'analyse en ligne de procédés, de cuisson, de fermentation, de mélange, ou de torréfaction. A court terme, il vise à pénétrer sur le marché de la détection du vieillissement des transformateurs d'électricité.

- ***Appareils domestiques grand public***

ALPHA M.O.S. a mis au point des technologies innovantes utilisées dans le domaine du grand public, comme les diffuseurs de parfums, la mesure de la qualité de l'air à l'intérieur des véhicules, dans les appareils domestiques intelligents (fours intelligents détecteurs de cuisson, frigos intelligents, détectant, entre autres, les odeurs de pourrissement).

6.6 Environnement concurrentiel

ALPHA M.O.S. est positionné sur les principaux marchés des applications sensorielles, avec une focalisation sur l'agroalimentaire et l'environnement. Les acteurs de ses marchés se répartissent en trois catégories :

- les grandes sociétés de l'instrumentation scientifique ;
- les groupes dont les tailles importantes permettent des évolutions sur des marchés verticaux ; et
- les *start-up* spécialisées sur un segment de marché.

Alpha MOS trouve des concurrents dans ces trois catégories. A titre d'exemple, le groupe Shimatzu, qui est un acteur majeur de l'instrumentation basé au Japon, est un concurrent important de notre activité Nez électronique au Japon. Dans le domaine des spécialistes des marchés verticaux, il existe de grandes sociétés d'instruments en ligne qui ont développé des instruments spécialisés pour l'analyse de l'emballage avec des nez électroniques telle que la société SACMI en Italie, et des sociétés telle que la société canadienne ODOTECH, qui commercialise des nez électronique uniquement dans le domaine de la mesure environnementale et relève donc du domaine des start up spécialisées.

6.6.1 Les grandes sociétés de l'instrumentation scientifique

Le marché de l'instrumentation scientifique (appareils dédiés aux analyses physiques et chimiques) compte plusieurs sociétés internationales dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1 milliard de dollars⁶.

Ces groupes commercialisent des gammes d'instruments, telles que des chromatographes de gaz ou des spectromètres de masse. Certains d'entre eux, dont notamment le groupe japonais Shimadzu, ont développé des nez ou langues électroniques comme un complément de ligne de produit de

⁶ Source : Frost & Sullivan 2007.

fonctionnalité supplémentaire de leurs appareils.

6.6.2 Les groupes spécialistes sur des marchés verticaux

Des groupes importants sont spécialisés dans le matériel pour des marchés verticaux. Certains proposent des équipements de production pour l'emballage, d'autres offrent des équipements pour la détection de produits nocifs dans le domaine de la sécurité.

Certaines de ces sociétés proposent des nez électroniques, avec un niveau technologique moindre que celui des solutions Alpha M.O.S. Cependant, cette approche dédiée à des applications, permettant la livraison de systèmes clef en main, est un des objectifs majeurs de la Société, visant à livrer des solutions plutôt que des instruments et cela particulièrement à des groupes qui possèdent la taille critique (nombre d'usines ou de fournisseurs à contrôler) suffisante pour justifier les coûts de développement.

6.6.3 Les start-up spécialisées sur un segment de marché

ALPHA M.O.S. a identifié une dizaine de sociétés de petite taille développant des instruments de mesures sensorielles dédiés à des marchés spécifiques.

Plusieurs d'entre elles cherchent à mettre au point un nez électronique capable de détecter des maladies (cancer, diabète,...).

D'autres commercialisent des solutions plus ou moins éprouvées dans le domaine de l'environnement (air intérieur ou air extérieur).

ALPHA M.O.S. considère qu'elle détient une avance technologique importante par rapport à ces sociétés, notamment dans le domaine des capteurs qui possèdent des sélectivités accrues et dans le domaine du traitement du signal.

Les technologies développées par ALPHA M.O.S. présentent un certain nombre d'avantages compétitifs par rapport aux solutions existantes (panels sensoriels et instruments analytiques), parmi lesquels :

- un coût 10 fois moindre que celui des panels humains et 4 fois moindre que les instruments de laboratoire, car la vitesse d'analyse est beaucoup plus rapide et le personnel utilisant ces instruments est moins qualifié ;
- une mesure de l'empreinte sensorielle quantifiée et reproductible avec des applications R&D et en contrôle qualité;
- une meilleure fiabilité et transférabilité des mesures sensorielles digitales comparées aux mesures sensorielles humaines avec une base de données d'empreinte olfactive ou gustative digitale de plus de 8.000 images;
- la détection rapide de certaines molécules utiles pour la gestion du risque de sécurité alimentaire ;
- une interface utilisateur en contrôle qualité compréhensible par un opérateur de production.

6.7 Environnement réglementaire

Etats-Unis

Aux Etats-Unis, ALPHA M.O.S. a initié un processus afin de standardiser la méthode de corrélation entre des analyses instrumentales et des analyses sensorielles. Cela a généré la création d'un groupe de travail dans le cadre des A.S.T.M. aux Etats-Unis. L'ASTM (*American Society for Testing and Material*) rédige des standards internationaux pour les matériels, produits, systèmes et services. Leurs standards sont particulièrement reconnus dans les secteurs de l'instrumentation ainsi que dans les

méthodes sensorielles

France

En France, les installations classées de type équarrisseur, traitement des cadavres et des déchets animaliers sont tenues de mesurer les unités d'odeur (U.O) définies par arrêté.

Les installations de compostage ou de stabilisation biologique aérobie sont soumises aux nouvelles règles techniques fixées par l'arrêté du 22 avril 2008 obligeant les exploitants à mesurer le débit d'odeur des principales sources odorantes à une certaine périodicité, éventuellement réduite si un nez électronique est utilisé.

Chine

La Chine est en phase de standardisation de ses méthodes de travail, des équipements utilisés et des produits fabriqués tant pour le marché domestique que pour l'exportation. Aussi, ALPHA M.O.S. a signé en juin 2007, un accord de collaboration avec l'Agence Nationale Chinoise des Normes et Standards (« CNIS », *Chinese National Institute of Standardization*). Le CNIS, directement placé sous la tutelle du ministère de l'industrie en Chine, a pour mission d'établir, de valider et de mettre en place des méthodologies de contrôle dans tous les domaines qui touchent le consommateur et l'industrie. Celui-ci utilise notamment les instruments d'ALPHA M.O.S. Les grands axes de développement de standards s'organiseront autour des matières premières de l'agroalimentaire comme la viande, le poisson, le riz ou les jus de fruits mais aussi autour de produits plus spécifiquement chinois comme le thé.

6.8 Clientèle

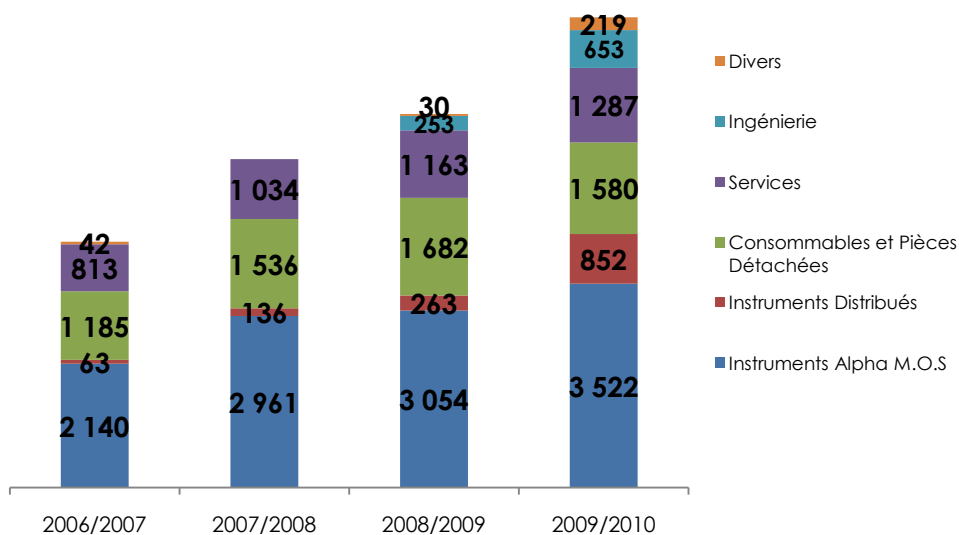
Au cours de l'exercice 2008/2009, ALPHA M.O.S comptait plus de 400 clients, dont environ 30 générant pour la Société un chiffre d'affaires individuel supérieur à 50.000 €.

La clientèle d'ALPHA M.O.S. revêt plusieurs caractéristiques majeures :

- les 10 premiers clients représentent environ 47% du chiffre d'affaires 2009/2010 (dont environ 8% pour le principal client) ;
- un niveau de récurrence élevé : environ 100 clients au cours de l'exercice 2009/2010 étaient déjà clients de la Société au cours de l'exercice 2008/2009 et environ 2,8M€ du chiffre d'affaires de la Société réalisé au cours de de l'exercice 2009/2010 a été réalisé avec des anciens clients d'Alpha M.O.S. ;
- une diversification sectorielle prononcée, avec une croissance des marchés de la Défense (croissance exceptionnelle due au projet PERSEIDES décrit au Chapitre 22) et de l'Environnement.

6.9 Répartition des revenus du Groupe par type d'activité et de marché

○ Répartition du chiffre d'affaires par activité



○ Répartition du chiffre d'affaires par entité juridique

Au 30 septembre 2010, le chiffre d'affaires contributif consolidé du Groupe s'élève à 8,113 k€.

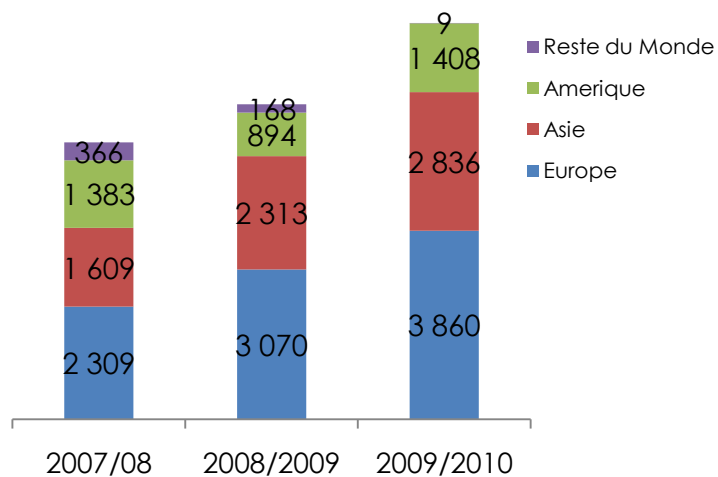
A cette même date, le chiffre d'affaires du Groupe par entité juridique se répartit comme suit :

	En k€	En %
Alpha M.O.S. SA	6 736	65,1
Alpha M.O.S. America Inc.	1 390	13,4
Alpha M.O.S. UK Ltd	0	0
Alpha M.O.S. Japan KK	1 742	16,8
Périchrom	477	4,7
Total	10 345	100%

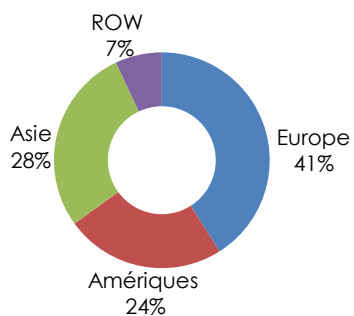
La filiale anglaise, ALPHA M.O.S. UK, est dépourvue d'activité significative depuis le 1^{er} octobre 2000, les ventes sur ce territoire étant traitées en direct depuis la France.

La différence entre le chiffre d'affaires consolidé et la somme des ventes par entité juridique s'explique par les flux internes entre sociétés du Groupe, éliminés en consolidation.

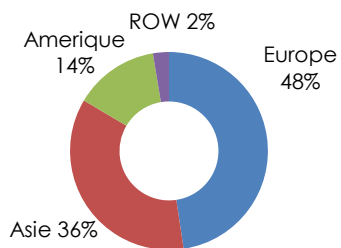
○ Répartition du chiffre d'affaires consolidé par zone géographique (en milliers d'euros)



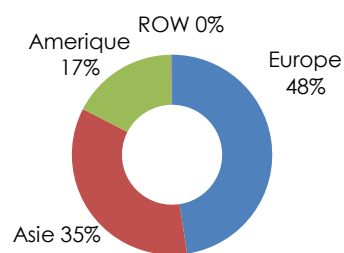
2007/08 (%)



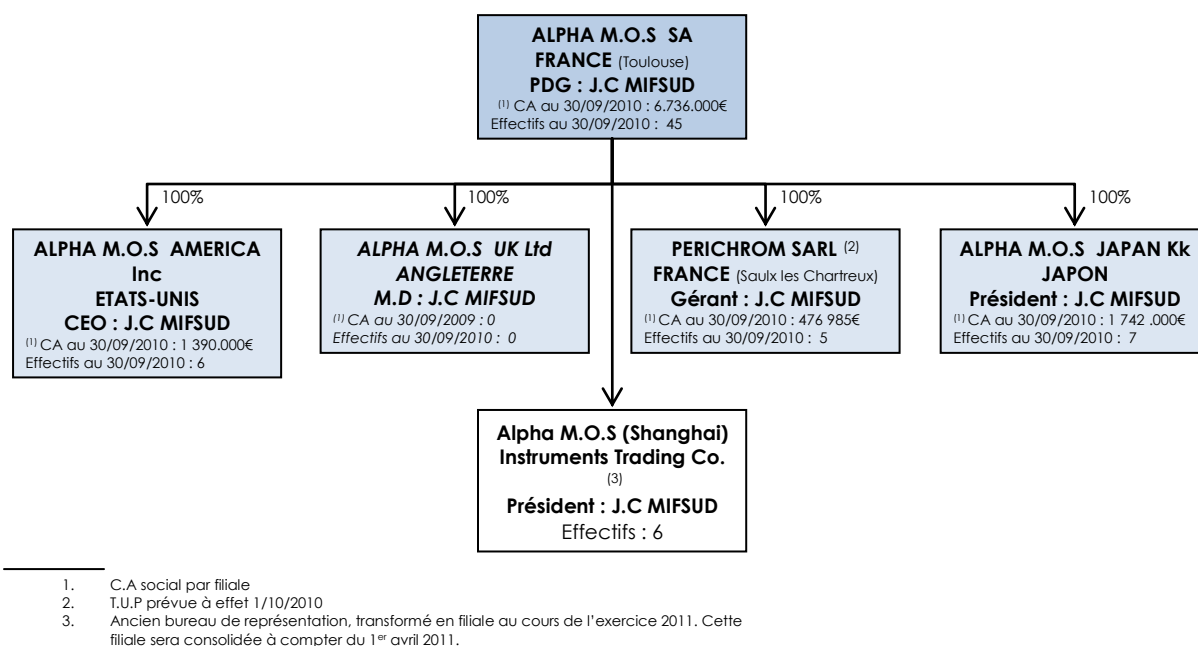
2008/09 (%)



2009/10 (%)



CHAPITRE VII. ORGANIGRAMME



Le périmètre du Groupe a évolué au cours de la période comprise entre le 1^{er} octobre 2008 et le 30 septembre 2009, avec la création d'une filiale au Japon, la société Alpha M.O.S. Japan KK. Cette société, créée le 15 décembre 2008, a débuté son activité de distribution et de promotion des produits Alpha M.O.S. Japan KK le 1^{er} avril 2009.

La filiale anglaise, Alpha M.O.S. UK, en sommeil, est dépourvue d'activité significative depuis le 1^{er} octobre 2000, les ventes sur ce territoire étant traitées en direct depuis la France.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des filiales et participations de la société ALPHA M.O.S. à la date du 30 septembre 2010.

Raison sociale	Forme	Lieu du siège social	Détention
Alpha M.O.S. France	SA	Toulouse	Société mère
Alpha M.O.S. USA	Inc.	Maryland	100 %
Alpha M.O.S. UK	Ltd	Coventry	100 %
Périchrom	SARL	Saulx les Chartreux	100 %
Alpha M.O.S. Japan	KK	Tokyo	100 %

Jusqu'à ce jour, aucun dividende n'a été versé par les sociétés du Groupe à la société mère ALPHA M.O.S.

La société Alpha M.O.S. a une double activité de holding et de société opérationnelle.

Les relations opérationnelles et financières entre les sociétés du Groupe sont décrites au chapitre XIX du présent document de référence, qui présente également le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

S'agissant de la description de l'activité de chacune des entités du Groupe, voir Chapitre VI – *Aperçu*

des activités.

S'agissant des mandats exercés par les dirigeants de la société mère dans les filiales, voir Chapitre XIV – *Organes d'administration, de direction et de surveillance.*

CHAPITRE VIII. PROPRIETE IMMOBILIERE, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 Principales immobilisations corporelles

Le Groupe ne détient aucun immeuble en pleine propriété. Les locaux utilisés par les sociétés du Groupe sont occupés au titre de baux commerciaux, pour un montant global de loyers annuels représentant environ 261.000 euros en 2010.

Il n'existe qu'un seul site de production propre au Groupe, situé à Toulouse. Il est dédié quasi-exclusivement au montage et au test. 80% de l'activité industrielle passe en fait par la sous-traitance. L'aire de test/montage couvre environ 400 m² et fait partie de l'ensemble du siège social qui fait l'objet d'un bail commercial.

Le Groupe détient un certain nombre d'immobilisations corporelles, constituées de matériel informatique, mobilier de bureaux, installations diverses, pour une valeur brute de 1.327.000 € et une valeur nette après amortissement de 304.000 € au 30 septembre 2010.

8.2 Impact environnemental

L'activité de la Société, tant en France que dans le cadre de l'exploitation de ses trois filiales à l'étranger, n'a aucune incidence sur la consommation de ressources ou le rejet de toutes substances susceptibles d'affecter l'environnement ou de porter atteinte à l'équilibre biologique.

Il est cependant important de préciser l'existence d'un risque inhérent aux détecteurs radioactifs ; de par son activité, la société Périchrom peut être amenée à récupérer et retraiter les piles nucléaires à très faible énergie intégrées dans les instruments qu'elle commercialise. La société Perichrom est habilitée et certifiée pour ce type de manipulation.

CHAPITRE IX. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1 Chiffre d'affaires et compte de résultat consolidés

L'activité et le résultat du Groupe pour l'exercice clos au 30 septembre 2010 sont reflétés dans les tableaux ci-dessous (en milliers d'euros), avec en comparatif les chiffres correspondants pour les exercices clos au 30 septembre 2009 et au 30 septembre 2008.

<i>En K€</i>	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
	Net	Net	Net
Produits des activités ordinaires	8 113	6 445	5 667
Autres produits des activités courantes	613	362	294
Achats consommés	-2 249	-2 330	-2 037
Charges de personnel	-4 110	-3 747	-2 457
Autres charges externes	-2 564	-2 209	-1 319
Impôts et taxes	-144	-148	-115
Dotation aux amortissements et provisions	-205	-21	-133
Résultat opérationnel courant	-546	-1 648	-100
Autres produits et charges opérationnels	45	-36	1
Résultat opérationnel	-501	-1 684	-99
Résultat financier	51	132	-4
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts	-450	-1 552	-103
Impôts sur les bénéfices	-2	-2	-1
Résultat net de l'ensemble consolidé	-452	-1 554	-104
Part revenant aux intérêts minoritaires	0	0	0
Résultat net part du groupe	- 452	- 1 554	-104
<i>Résultat par action brut</i>	<i>-0,140</i>	<i>-0,480</i>	<i>-0,031</i>
<i>Résultat par action dilué</i>	<i>-0,140</i>	<i>-0,480</i>	<i>-0,030</i>

Analyse de l'évolution des résultats :

2007-2008

La structure des résultats de l'exercice 2007-08 était dans la continuité par rapport aux années passées, soit :

- des marges brutes dans la moyenne historique autour de 64% ;
- une masse salariale plafonnée à 45% du chiffre d'affaires (effectif moyen de 45 personnes) ;
- des coûts d'exploitation maîtrisés pour assurer un résultat net part du groupe autour de l'équilibre ;
- une consommation faible des ressources financières du Groupe.

En dehors de la France, les seules antennes commerciales étaient une filiale aux Etats Unis et un bureau de représentation en Chine.

2008-2009

En 2008-09 le Groupe a pris un virage stratégique dans une optique de croissance afin d'atteindre une taille critique dans les 5 ans. A cette fin plusieurs paramètres ont changé :

- début de la croissance externe avec l'acquisition de Perichrom et la filialisation de l'activité du distributeur japonais ;
- embauche de nombre cadres expérimentés dans les domaines Commercial, R&D et Finance ;
- étoffement des équipes support/commercial de base.

Le déferlement de la crise économique et financière en 2009, notamment aux Etats Unis et en Europe, a mis un frein brutal au potentiel commercial auquel les nouvelles équipes devaient répondre.

La conséquence directe a été une progression faible du chiffre d'affaires de 13.7%, avec un maintien des marges proches de 64%. En contrepartie, la masse salariale a bondi de 52% (effectif moyen de 61 personnes, soit + 16 par rapport à 2007-08) et les autres charges externes de 67%. La structure des coûts n'étant plus en adéquation avec le niveau d'activité, les résultats ont été très négatifs.

2009-10

La situation a été partiellement rétablie en 2009-10. Les ventes ont augmenté de 26%, notamment grâce à la filiale japonaise, et il y a eu une relance de la marge imputable en partie à la montée en puissance du contrat de prestation avec la DGA/Thalès. Celui-ci a contribué à hauteur de 652.000 euros au chiffre d'affaires de cet exercice. Les frais d'exploitation ont été contenus à +14% malgré l'augmentation de l'effectif moyen de 6 personnes.

A partir du second semestre 2010, toutes les conditions décrites dans IAS 38 étant réunies, des frais de développement ont commencé à être activés. Ainsi, les coûts associés à la nouvelle génération de RQ Box, destinée à contrôler la qualité de l'air, ont été activés sur la période. Ce produit devrait être mis sur le marché fin 2011/début 2012.

Le poste « achats consommés » a ainsi été diminué de 390.000 € bruts avant l'imputation de la quote-part du Crédit Impôt Recherche y afférente telle que préconisée par IAS 20. Le poste « autres produits des activités courantes » a été diminué de 159.000 € du fait de l'imputation de cette quote-part du Crédit Impôt Recherche. L'incidence positive nette sur le résultat opérationnel est donc de 231.000 euros.

Les faits marquants de l'exercice ont été les suivants :

- L'exercice 2009/2010 a vu une accélération de la croissance du chiffre d'affaires du Groupe (+26%, à comparer à +14% pour l'exercice 2008/2009), à un niveau nettement supérieur à la moyenne du secteur. Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 8.113.000 €, dont 1.390.000 € réalisés sur le marché américain et 1.742.000 € réalisés sur le marché japonais.
- Le taux de marge brute s'est établi dans les comptes consolidés à 72,2% sur l'ensemble de l'exercice, et ce grâce à une meilleure qualité de vente et une répartition instruments/service favorable.
- L'objectif d'une exploitation équilibrée fixé dans le budget prévisionnel n'a pas été atteint sur l'ensemble de l'exercice. Toutefois, le résultat du deuxième semestre est apparu positif pour la première fois depuis deux ans.
- La politique d'embauche de moyens commerciaux supplémentaires s'est poursuivie et la masse salariale a augmenté de 10% au cours de l'exercice.

- La rentabilité du Groupe, même si elle reste insuffisante, s'est améliorée sur l'ensemble de l'année et a fait ressortir un résultat opérationnel courant de - 546.000 €, à comparer avec un résultat opérationnel courant de - 1.648.000€ au cours de l'exercice passé.

9.2 Bilan consolidé et structure financière

(En k€)

Actif	30/09/2010 Net	30/09/2009 Net	30/09/2008 Net
Actifs non-courants			
Immobilisations incorporelles	443	134	162
Ecart d'acquisition	484	484	433
Immobilisations corporelles	304	363	246
Immobilisations financières	118	95	41
Autres actifs non-courants	100	236	106
TOTAL ACTIFS NON-COURANTS	1 449	1 312	988
Actifs courants			
Stocks et en-cours	1 456	884	825
Clients et compte rattachés	1 805	1 670	1 505
Autres actifs courants	1 245	696	2 749
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 267	1 244	660
TOTAL ACTIFS COURANTS	5 773	4 494	5 739
TOTAL ACTIF	7 222	5 806	6 727

Passif	30/09/2010 Net	30/09/2009 Net	30/09/2008 Net
Capitaux propres			
Capital social	678	675	671
Primes liées au capital	11 066	11 040	10 998
Réserves	-8 224	-6 844	-6 832
Ecarts de conversion	-19	-32	51
Résultat de la période	-452	-1 554	-104
Total capitaux propres	3 049	3 285	4 784
Provisions pour risques et charges	139	126	42
Passifs financiers à long terme	351	246	17
Total passifs non-courants	490	372	59
Passifs financiers à court terme	460	281	67

Fournisseurs	1 299	809	653
Autres dettes et comptes de régularisation	1 924	1 059	1 164
Total passifs courants	3 683	2 149	1 884
TOTAL PASSIF	7 222	5 806	6 727

Au cours de l'exercice 2009/2010, le bilan a évolué pour les raisons suivantes :

- La trésorerie du Groupe a été négativement impactée par le financement du déficit.

L'excédent de trésorerie brute, qui s'élevait à 1,595 millions d'euros au 30 septembre 2009, n'est plus que de 1,415 millions d'euros au 30 septembre 2010.

Il se décompose comme suit :

	30/09/2010 (en K€)	30/09/2009 (en K€)	30/09/2008 (en K€)
Trésorerie et équivalents	1.253	1.234	657
Placements à court terme	45	62	245
Placements sur produits structurés à capitaux garantis	0	189	1.775
Comptes à terme	100	100	300

Tableau de variation de l'endettement financier net (en K€)

	30/09/2010	30/09/2009
Trésorerie brute	1 267	1 243
Soldes débiteurs et concours bancaires courants	14	9
Trésorerie nette	1 253	1 234
Endettement brut	-811	-527
Endettement financier net	442	707

- Parallèlement, des lignes bancaires à moyen et à court terme ont été ouvertes à hauteur de 278.000 € adossées aux frais de prospection au Japon, en Chine et en Inde et aux investissements long terme en France. Par conséquent, le niveau d'endettement total du Groupe est passé de 527.000 € au 30 septembre 2009 à 811.000 € au 30 septembre 2010.
- Le niveau de stocks porté par le Groupe a augmenté de 64,7% durant l'année pour atteindre 1.456.000 €. Il s'explique par (i) les achats par lots de certains produits et composants clés, (ii) un besoin accru en service après-vente et maintenance, (iii) une augmentation du nombre de lignes de produits à entretenir, du fait de l'augmentation de la gamme de produits propres du Groupe (œil électronique, RQ Box NG), (iv) la signature de nouvelles lignes de distribution (Horizon, Teledyne, Griffin, G2S, ERA, Sykam) et (v) l'augmentation des sites de stockage du fait de l'augmentation du nombre de sous-traitants et de l'ouverture de filiales.
- L'impact de l'activation des frais de développement en immobilisations incorporelles en conformité avec les préconisations d'IAS 38 a été de 231.000 € sur l'exercice.
- Le crédit impôt recherche comptabilisé en autres actifs courants, non-encaissé au 30/09/2010, s'élève à 445.000 €. Trois facteurs expliquent son évolution : (i) une politique volontariste

d'optimisation du CIR, (ii) l'intégration de Perichrom et (iii) la croissance organique du pole R/D (2008 : € 511 k ; 2010 : € 1329 k).

- les créances clients ont augmenté, mais il n'y a pas de dé-corrélation forte entre la croissance de l'activité et l'augmentation de ce poste. Il représente toujours environ 2 mois de chiffre d'affaires au 30 septembre 2010.

9.3. Stratégies ou facteurs ayant ou pouvant influencer les opérations de la Société

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société.

CHAPITRE X. TRESORERIE ET CAPITAUX

Se référer au Chapitre IX ci-dessus.

Se référer également au Chapitre XX, section 20.1 (tableau consolidé des flux de trésorerie et tableau de variation des capitaux propres), ainsi qu'au Chapitre IV, section 4.2.6 (« *risque de liquidité* »).

Se référer en outre aux notes 14 et 25 en annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos au 30 septembre 2010.

CHAPITRE XI. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1 Politique de recherche et développement

Les efforts en matière de Recherche et de Développement se sont poursuivis avec intensité au cours de l'exercice 2009/2010, atteignant un total de dépenses directes de 1.329.000 €, dont 390.000 € de frais activés (contre 861.000 € pour l'exercice précédent, non activés, et 511.000 € sur l'exercice 2007/2008, non activés). Voir le chapitre 9.1 « *Chiffre d'affaires et compte de résultat* », année 2009-2010, page 43, pour plus de détails s'agissant de l'activation des frais de recherche.

Ces charges sont constituées principalement des rémunérations du personnel employé à ces activités, des dépenses de fonctionnement directes (hors affectation de frais administratifs indirects) associées (études et prestations, fournitures et petit matériel), ainsi que des services extérieurs relevant de la même nature.

Le Groupe investit près de 16 % de son chiffre d'affaires annuel dans la recherche et dans le développement de ses instruments.

La recherche s'organise autour des principes de mesures sensorielles (les capteurs gaz pour les nez électroniques ou les capteurs liquides pour la langue électronique) mais aussi au niveau des logiciels et des algorithmes, permettant de copier le principe de fonctionnement sensoriel du cerveau humain, non seulement dans ses préférences, mais aussi dans sa capacité à gérer des informations floues. En effet, une odeur, un produit naturel n'est jamais exactement le même en fonction des saisons, de l'origine, de sa qualité... Le Groupe investit donc de manière significative dans le développement de nouveaux principes mathématiques faisant appel à des statistiques multi variées, de la logique floue ou des réseaux de neurones pour que le logiciel fonctionne comme le cerveau humain.

La recherche demeure un principe important, non seulement parce que notre société se doit de continuer d'améliorer les performances de nos produits sur de nouveaux domaines d'application au sein de l'agroalimentaire (produits laitiers, pâtisserie...) et au sein de l'environnement (compostage, équarrissage, centre d'enfouissement technique ...), mais aussi parce que nous évoluons vers l'analyse d'autres sens comme l'analyse de texture ou l'analyse des perceptions visuelles.

La recherche est en très grande partie autofinancée, et est uniquement supportée par le Crédit d'Impôt Recherche.

Dans ses accords de collaboration, la partie propriété industrielle des inventions reste propriété du Groupe, et, si elle est partagée, elle l'est en contrepartie d'engagements financiers minimum à respecter.

Projets de développement

SYSPAQ

Projet européen destiné à développer un système innovant de capteurs pour mesurer la qualité de l'air intérieur telle qu'elle est perçue par les humains.

SITEEG

Projet de collecte en temps réel d'informations sur la circulation, la pollution et la qualité de l'air par localisation satellite.

Aquamax

Projet européen destiné à remplacer la nourriture à base de poisson et l'huile de poisson actuellement utilisées dans l'alimentation des poissons par des ressources alternatives et durables.

Techneau

Projet européen destiné à améliorer les systèmes et technologies traditionnels pour garantir une alimentation sûre en eau potable.

ADEME

Projet visant à mesurer et maîtriser des émissions d'odeurs sur les sites d'équarrissage.

Partenariats scientifiques, industriels et normatifs

Université de Mukogawa, Japon

Mise en place d'une corrélation entre la mesure d'un panel sensoriel et d'un instrument (nez et langue électroniques) pour l'analyse de produits pharmaceutiques et nutraceutiques.

Dusseldorf University, Germany

Mise en place d'une corrélation entre la mesure d'un panel sensoriel et d'une langue électronique lors du développement de nouveaux médicaments (en particulier les médicaments pédiatriques).

CNIS (Chinese National Institute of Standardization), Chine

Mise en place de méthodes normées pour le contrôle des aliments.

EPA, Chine

Développement de bases de données analytiques pour l'identification rapide de polluants chimiques usuels dans l'air et les sols avec des systèmes portables de GC.

Adhésions à des associations scientifiques et industrielles

ALPHA M.O.S. est impliquée dans différentes organisations scientifiques et associations de plusieurs domaines : agro-alimentaire, industrie pharmaceutique, environnement, instrumentation analytique.

11.2 Brevets, licences et marques

Le Groupe estime ne pas être en état de dépendance vis-à-vis de brevets ou licences qui seraient détenus par des tiers, ou de contrats industriels, commerciaux ou financiers, ou de nouveaux procédés de fabrication.

Liste des brevets

US 7,097,973 *Apparatus and method for monitoring molecular species within a medium* (accord: 2006)

US 7,115,229 *Apparatus and method for monitoring molecular species within a medium* (accord: 2006)

US 6,975,944 *Method and apparatus for monitoring materials used in electronics* (accord: 2005)

US 6,495,341 *Method and apparatus for monitoring a physical or chemical conversion of a grain material* (accord: 2002)

US 6,290,838 *Hybrid Electronic Tongue "Apparatus and method for characterizing liquids"* (accord: 2001)

FR 97 02 668 *Appareil et procédé de caractérisation de liquides* (accord : 1999)

US 6, 496,742 *Classifying apparatus designed in particular for odor recognition* (accord: 2002)

EUR 98942826.3 *Classifying apparatus designed in particular for odor recognition* (DE, GB, FR)
(accord: 2003)

US 6,496,813 *Classifying apparatus using a combination of statistical methods and neuronal networks, designed in particular for odour recognition* (accord: 2002)

EUR 48942827.1 *Classifying apparatus using a combination of statistical methods and neuronal*

FR 9801897 *Networks, designed in particular for odour recognition* (DE, GB, FR)

FR 9311291 *Procédé et appareil de détection des substances odorantes*

EUR 94 927 694.3 *Hybrid Electronic Nose Apparatus "Methods and devices for the detection of odorous substances and applications"* (SU, GER, GB, FR) (accord: 1999)

US 5,801,297 *"Methods and devices for the detection of odorous substances and applications"*
(accord 1998)

US 5,918,257 *Methods and devices for the detection of odorous substances and application*
(accord : 1999)

US 7,167,815 *Measuring the intensity of odors* (accord: 2001)

EUR 04 290 478.9 *Measuring the intensity of odors* (accord : FR, DE, GB 2008)

US 11/064447 *Measuring the intensity of odors* (accord : 2007)

Japon 2005-46222 *Measuring the intensity of odors* (en cours d'examen)

US 11 786 455 *Comparative analysis of a sample relative to a database* (en cours d'examen)

EU 06 290 598.9 *Analyse comparative d'un échantillon par rapport à une base de données* (en cours d'examen)

CHAPITRE XII. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1 En termes d'évolution de l'activité

Le rapport financier semestriel au 31 mars 2011 figure en annexe 1 au présent document de référence.

Aucun événement important susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives du Groupe n'est intervenu ou n'a été connu postérieurement au 31 mars 2011, à l'exception du projet d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription que la Société envisage de lancer après obtention de l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire devant se réunir le 27 juin prochain.

Le carnet de commandes fermes s'est consolidé depuis le 31 mars 2011. Au 31 mai 2011 il s'élevait à 3125 k€ en comparaison avec 2599 k€ au 31 mars 2011.

Le carnet se décompose en deux parties :

- commandes d'instruments et services associés ;
- commandes d'ingénierie, actuellement le projet « Perseides » pour la DGA.

En matière d'instruments, le carnet de commandes s'élevait à € 1752 k€ au 31 mai, soit +32.6% par rapport au 31 mai 2010. Toutes les commandes sont confirmées et sont livrées en moyenne en 6 à 10 semaines. Il n'y a pas de dépendance particulière par secteur et le client le plus important représente 19,5% du total du carnet hors ingénierie. Au 31 mai 2011, les commandes du marché japonais représentent 38% du carnet hors ingénierie, ceux des Etats-Unis 14%, la Chine 17%, l'Europe 31%.

S'agissant de la catastrophe naturelle intervenue au Japon en mars 2011, le Groupe n'est pas exposé d'un point de vue humain puisque la filiale est située à Tokyo. D'un point de vue commercial en revanche, une partie des clients et prospects du Groupe se trouve dans la préfecture de Miyagi qui a été très touchée par la catastrophe naturelle. A ce jour, l'impact n'est pas significatif, car il faut réparer ou remplacer un certain nombre d'instruments qui ont été endommagés du fait des secousses sismiques. Cependant, il est probable que cette catastrophe aura un impact négatif sur le chiffre d'affaires de la filiale japonaise pour l'exercice 2011/2012, de l'ordre de - 15% a priori par rapport au chiffre d'affaires réalisé au 30 septembre 2010 par cette filiale. Il est rappelé que la filiale japonaise réalise 16,8 % du chiffre d'affaires du Groupe et emploie 7 salariés.

Par ailleurs, le tassement des marges au cours du premier semestre de l'exercice 2010/2011, particulièrement prononcé dans le secteur de l'Environnement, est décevant. La marge brute sur achats consolidée ressort à 63.05 % au 31 mars 2011, en recul en valeur relative de 2.4 % par rapport au premier semestre de l'année précédente, mais en hausse de 36% en valeur absolue. La faiblesse du dollar américain et du yen japonais en fin de période, conjuguée avec le besoin de proposer des prix agressifs dans un secteur (l'Environnement) en voie de définition, ont été des facteurs de la baisse de la marge brute semestrielle.

Les marges autour des produits dédiés à l'environnement sont en effet plus faibles car le marché ne permet pas des structures de prix équivalentes à celles de l'agroalimentaire. De même, le marché des analyseurs en ligne se situe dans des gammes de prix inférieures à celles qui sont observées dans les autres domaines d'application des instruments d'Alpha MOS. De plus, une partie des approvisionnements de pièces se situent dans des pays dont la monnaie s'est appréciée sur la période comme le Franc Suisse. Enfin, la faiblesse du dollar américain et du yen japonais sur le premier semestre, qui sont les monnaies de facturation des filiales aux USA et au Japon, a été également un des facteurs de la baisse de la marge brute sur la période.

Pour pouvoir faire face à cette érosion des marges, le Groupe a mis en place un certain nombre de mesures :

- une restructuration de ses méthodes d'achat avec une renégociation systématique basée sur des volumes de pièces en augmentation afin de permettre des économies grâce aux volumes d'achats ;
- de nouvelles méthodes de production par ilots, en recherchant des gains de productivité en interne ;
- la mise en concurrence d'un nombre plus important de sous-traitants afin de faire aussi des économies d'approvisionnement sur des volumes d'instruments plus importants ;
- à moyen terme, le Groupe va travailler sur un redéveloppement de certaines parties des instruments permettant des fabrications en volume à moindre coût ;
- la mise en place d'équipes locales pour le support permettra de diminuer les coûts de transports associés à nos installations et à nos déplacements de services.

12.2 En termes d'organisation fonctionnelle

Lors de l'Assemblée Générale du 28 mars 2011, les actionnaires de la Société ont approuvé le principe de la fusion par voie d'absorption de la société Périchrom par ALPHA M.O.S. La Société détenant 100% des parts de la société Périchrom, cette fusion n'aura aucun impact sur les comptes consolidés de l'exercice en cours.

Cette fusion constitue une opération de restructuration interne destinée à permettre une simplification des structures actuelles. Elle se traduira par un allègement significatif des coûts de gestion administrative de la société absorbée.

Les termes et conditions du traité de fusion ont été établis par les deux sociétés concernées par l'opération de fusion, sur la base de leurs comptes, arrêtés au 30 septembre 2010 (date de clôture de l'exercice pour chacune des sociétés intéressées).

ALPHA M.O.S. étant propriétaire de la totalité des parts sociales de la société absorbée, il ne sera procédé à la création d'aucun titre nouveau à titre d'augmentation du capital de la société absorbante.

12.3 En termes de stratégie et de perspectives

Le Groupe envisage à l'avenir de se concentrer sur les domaines de la sécurité alimentaire (origine des produits, contamination bactérienne, détection de rancidité ou des allergènes...) et dans le domaine des nuisances olfactives dans l'environnement (compostage, équarrissage, centre d'enfouissement technique, papeteries...).

La croissance du Groupe sera fondée sur des efforts de recherche autofinancés et une commercialisation accrue dans les domaines sélectionnés.

Toutes les autres applications ou domaines (notamment le secteur de la Défense) seront regroupés au sein d'un département appelé « Solutions Industrielles » ; ce département a pour vocation de ne travailler que sur des projets financés par des donneurs d'ordre extérieurs, et qui possèdent les réseaux de commercialisation adaptés aux produits développés en commun.

La Société souhaite se concentrer à court terme sur sa croissance organique, notamment dans le domaine de l'environnement, sauf à ce qu'elle obtienne les moyens suffisants pour financer des acquisitions dans certains domaines technologiques.

Les investissements envisagés dans le domaine de l'environnement sont de trois types :

- des investissements en ressources humaines ;
- des investissements en instruments de démonstration et sites de démonstration ;
- des investissements de marketing.

Le Groupe souhaite en effet développer une unité entièrement dédiée au domaine de l'environnement avec l'autonomie nécessaire pour agir en termes de ventes et de promotion des ventes avec ses outils propres.

Dans ce cadre, et pour rendre sa force de ventes actuelle plus efficace dans ce secteur, le Groupe a décidé de mettre en place une équipe dédiée à l'environnement au niveau de chaque filiale où il effectue des ventes en direct, c'est à dire en Europe, aux Etats Unis, en Chine et au Japon. Ces équipes comprendront des forces de ventes directes, des spécialistes produits, des supports techniques de ventes et démonstrateurs, et des assistants de vente. Cela représentera un minimum de trois personnes par pays.

Ces recrutements vont alourdir les charges fixes du Groupe, qui devraient néanmoins être compensées par une augmentation du chiffre d'affaires générée par l'activité supplémentaire liée à ces recrutements.

En outre, des sites de démonstration équipés de matériel d'analyse Alpha MOS seront installés au Japon et aux Etats-Unis, étant précisé qu'ils existent d'ores et déjà en Chine et en France.

Enfin, un plan marketing, associant des brochures dédiées, des sites internet ainsi que des expositions spécifiques seront nécessaires.

L'augmentation de capital envisagée par la Société a pour objectif principal de financer ces investissements.

12.4 Absence de transfert sur Alternext

L'assemblée générale extraordinaire du 12 février 2010 avait conféré tous pouvoirs au Conseil d'Administration, pour apprécier et décider, s'il y a lieu, le transfert de cotation des actions de la Société sur Alternext (marché régulé de Nyse-Euronext Paris), et ainsi le retrait du marché réglementé de Nyse-Euronext Paris.

Après réflexions, compte tenu de la présence historique du Groupe sur le marché Euronext depuis plusieurs années et de la faible économie de coûts que ce transfert engendrerait, le Conseil d'administration a estimé finalement qu'il n'était pas utile de procéder à ce transfert.

CHAPITRE XIII. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Le Groupe n'entend pas communiquer de prévisions ou d'estimations du bénéfice.

CHAPITRE XIV. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

14.1 Conseil d'administration

14.1.1 Composition du conseil d'administration au 31 mars 2011

Le Conseil d'administration de la Société est actuellement composé de 8 membres.

Président du conseil d'administration	
Jean-Christophe Mifsud	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général. Date de première nomination : 30 avril 1993 Mandat renouvelé par l'assemblée générale du 31 mars 2008 pour un mandat de six (6) ans expirant à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 30 septembre 2013.
Autres administrateurs	
Kléber Beauvillain	Représentant permanent de KB Conseil. Date de première nomination : 24 mars 2000 Mandat renouvelé par l'assemblée générale du 31 mars 2008 pour un mandat de six (6) ans expirant à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 30 septembre 2013.
Sandrine Buyschaert	Date de première nomination : 9 avril 1996 Mandat renouvelé par l'assemblée générale du 31 mars 2008 pour un mandat de six (6) ans expirant à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 30 septembre 2013.
Patrice Buyschaert	Date de première nomination : 9 avril 1996 Mandat renouvelé par l'assemblée générale du 31 mars 2008 pour un mandat de six (6) ans expirant à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 30 septembre 2013.
Bernadette Buyschaert	Date de première nomination : 11 octobre 1996 Mandat renouvelé par l'assemblée générale du 31 mars 2008 pour un mandat de six (6) ans expirant à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 30 septembre 2013.

Pascal Gendrot	Date de première nomination : 30 mars 2007 Mandat renouvelé par l'assemblée générale du 31 mars 2008 pour un mandat de six (6) ans expirant à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 30 septembre 2013.
Jonathan Lapin	Date de première nomination : 30 mars 2007 Mandat renouvelé par l'assemblée générale du 31 mars 2008 pour un mandat de six (6) ans expirant à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 30 septembre 2013.
Benoît Adelus	Date de première nomination : 28 mars 2011 Mandat de six (6) ans échéant à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 30 septembre 2016.

14.1.2 Autres mandats et fonctions

L'adresse professionnelle des administrateurs et du Directeur Général est celle du siège social de la Société.

<i>Nom et adresse professionnelle :</i>	M. Jean-Christophe Mifsud 20, avenue Didier Daurat, 31400 Toulouse
<i>Fonction ou mandat exercé dans la Société au cours de l'exercice écoulé :</i>	- Administrateur - Président du Conseil d'administration - Directeur Général
<i>Fonction principale exercée en dehors de la Société :</i>	Néant
<i>Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe :</i>	CEO d'Alpha MOS America Inc. Président d'Alpha MOS KK (Japan) Gérant de Périchrom EURL Président d'Alpha MOS China
<i>Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années :</i>	Mandat expiré : - SARL Goudourville Asset Management (gérant)

<i>Nom et adresse professionnelle :</i>	M. Kléber Beauvillain 20, avenue Didier Daurat, 31400 Toulouse
<i>Fonction ou mandat exercé dans la Société au cours de l'exercice écoulé :</i>	- Administrateur
<i>Fonction principale exercée en dehors de la Société :</i>	Néant
<i>Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe :</i>	Aucun
<i>Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années :</i>	Mandats en cours : - SA Orège (Président du Conseil de surveillance) - SA Esker (Vice-Président du Conseil de surveillance) Mandat expiré : - SA Lafayette International (membre du Conseil de surveillance, cessation d'activité au 1 ^{er} décembre 2010)

<i>Nom et adresse professionnelle :</i>	Mme Bernadette Buyschaert 20, avenue Didier Daurat, 31400 Toulouse
<i>Fonction ou mandat exercé dans la Société au cours de l'exercice écoulé :</i>	- Administrateur
<i>Fonction principale exercée en dehors de la Société :</i>	Retraitée
<i>Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe :</i>	Aucun
<i>Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années :</i>	Aucun

<i>Nom et adresse professionnelle :</i>	M. Patrice Buyschaert 20, avenue Didier Daurat, 31400 Toulouse
<i>Fonction ou mandat exercé dans la Société au cours de l'exercice écoulé :</i>	- Administrateur
<i>Fonction principale exercée en dehors de la Société :</i>	Ingénieur en télécommunication
<i>Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe :</i>	Aucun
<i>Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années :</i>	Aucun

<i>Nom et adresse professionnelle :</i>	Mlle Sandrine Buyschaert 20, avenue Didier Daurat, 31400 Toulouse
<i>Fonction ou mandat exercé dans la Société au cours de l'exercice écoulé :</i>	- Administrateur
<i>Fonction principale exercée en dehors de la Société :</i>	Ingénieur maintenance et qualité semi conducteurs
<i>Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe :</i>	Aucun
<i>Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années :</i>	Aucun

<i>Nom et adresse professionnelle :</i>	M. Pascal Gendrot 20, avenue Didier Daurat, 31400 Toulouse
<i>Fonction ou mandat exercé dans la Société au cours de l'exercice écoulé :</i>	- Administrateur
<i>Fonction principale exercée en dehors de la Société :</i>	Président du Directoire d'Orège
<i>Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe :</i>	Aucun
<i>Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années :</i>	Mandats en cours : - Orège (Président du directoire) Mandats expirés : - SARL Plume (gérant majoritaire) - EURL PG Corporate (associé unique et gérant)

<i>Nom et adresse professionnelle :</i>	M. Jonathan Lapin 20, avenue Didier Daurat, 31400 Toulouse
<i>Fonction ou mandat exercé dans la Société au cours de l'exercice écoulé :</i>	- Administrateur
<i>Fonction principale exercée en dehors de la Société :</i>	Avocat
<i>Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe :</i>	Aucun

Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années :	Mandats en cours : - DIVA DE PROVENCE, Inc (USA) (administrateur) - Hubbard LLC (USA) (administrateur) - Kalamazo Quality Way One Inc. (USA) (administrateur) - Des Moines Real Estate Inc. (USA) (administrateur) - Dayton Route Real Estate Inc. (USA) (administrateur)
---	--

<i>Nom et adresse professionnelle :</i>	M. Benoît Adelus 20, avenue Didier Daurat, 31400 Toulouse
<i>Fonction ou mandat exercé dans la Société au cours de l'exercice écoulé :</i>	- Administrateur
<i>Fonction principale exercée en dehors de la Société :</i>	- Président de SEBIA
<i>Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe :</i>	Néant
<i>Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années :</i>	Mandats en cours : - Diacine France SAS (Président) - SEBIA SA (Président Directeur Général) - DF Gestion SAS (Président) - DF Participations 1 SCA (représentant de DF Gestion, Gérant) - DF Participations 2 SCA (représentant de DF Gestion, Gérant) - SEBIA Benelux SCS (représentant de SEBIA SA, Président) - SEBIA Inc. (Chairman) - SEBIA Hispania SA (Président du conseil d'administration) - SEBIA Italia S.r.l. (Président du conseil d'administration) - SEBIA UK Ltd (administrateur) - Integragen SA (administrateur) - Oncimmune UK (administrateur)

A la date d'enregistrement du présent document de référence, trois administrateurs de la Société sont considérés comme indépendants. Il s'agit de M. Kléber Beauvillain, M. Benoît Adelus et M. Pascal Gendrot.

La Société a retenu les critères de qualification du rapport AFEP / MEDEF concernant la notion d'administrateur indépendant, à savoir :

- administrateur sans lien familial proche avec un mandataire social,
- administrateur non salarié ou mandataire social de la Société,
- administrateur exerçant son mandat depuis moins de douze années dans la Société,
- administrateur n'ayant pas exercé en qualité de commissaires aux comptes ou experts pour la Société depuis au moins cinq années.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration et le Directeur Général, à l'exception des membres de la famille Buyschaert,

lesquels sont des administrateurs historiques et fondateurs de la Société et sont liés au président du Conseil d'administration par des liens familiaux. Mme Bernadette Buyschaert est la tante de M. Jean-Christophe Mifsud, M. Patrice Buyschaert et Mlle Sandrine Buyschaert sont les cousins de M. Jean-Christophe Mifsud.

Chaque administrateur doit être actionnaire à titre personnel et posséder au moins une action de la Société, tel que requis par l'article 16 des statuts.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, et à la connaissance de la Société, aucun membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, n'a fait l'objet de condamnation pour fraude, d'incrimination ou de sanction publique officielle, ni n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, au cours des cinq dernières années.

En outre, aucun membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance n'a été empêché par un tribunal d'agir en cette qualité auprès d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

14.2 Expertise des membres du conseil d'administration et du Directeur Général

Jean-Christophe Mifsud, fondateur et président directeur général d'Alpha M.O.S., possède un diplôme d'ingénieur chimiste de l'université de Toulouse, un MBA de l'école de commerce de Paris (ESSEC) et un doctorat en neurochimie. Avant de créer Alpha M.O.S., il a travaillé dans le département M&A de Rhône-Poulenc Inc. USA, puis en tant que Responsable Marketing de CIBA-GEIGY Suisse.

Kléber Beauvillain possède un diplôme d'ingénieur en électronique, un MBA de l'ICG et un diplôme de l'université de Stanford. Après une expérience dans la Marine Nationale, il a fait toute sa carrière chez Hewlett Packard. Pendant plus de 20 ans, il a occupé le poste de président de HP France et vice-président de HP Europe. Il est officier de la Légion d'Honneur.

Pascal Gendrot, président du directoire d'Orège, société cotée sur le marché libre, a travaillé pendant plus de 15 ans comme consultant multi-disciplinaire auprès des petites entreprises au sein de KPMG puis BDO. Il est spécialisé dans le planning stratégique, l'organisation, la recherche de fonds et la croissance externe. Il possède 7 ans d'expérience à l'international (Europe, Etats-Unis, Asie, Afrique).

Patrice Buyschaert, ingénieur en télécommunication.

Bernadette Buyschaert, professeur de sciences de la vie pendant 15 ans et désormais retraité.

Sandrine Buyschaert, ingénieur maintenance et qualité semi conducteurs.

Jonathan Lapin, avocat, possède plus de 15 ans d'expérience en tant que juriste indépendant spécialisé dans les sociétés américaines et internationales, les partenariats et *joint ventures*, fusions et acquisitions, capital sécurité et capital risque. Il a également tenu la responsabilité de conseiller principal pour de nombreuses opérations aux Etats-Unis.

Benoît Adelus, diplômé de l'Ecole nationale vétérinaire de Nantes et de HEC School of Management, est actuellement Président de la société SEBIA. Il a précédemment exercé des fonctions de direction générale et opérationnelles au sein des sociétés Merial et BioMérieux.

14.3 Situation de conflit d'intérêts

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucun membre d'un organe d'administration de direction ou de surveillance de la Société n'est, à la connaissance de la Société, en

situation de conflit d'intérêts potentiel entre ses devoirs à l'égard de la Société et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucun arrangement ou accord n'a été conclu avec les principaux actionnaires, clients ou fournisseurs de la Société, en vertu duquel l'une des personnes visées à la section 14.1 ci-dessus a été sélectionnée en tant que membre du Conseil d'administration ou de la direction générale.

En outre, aucune des personnes visées à la section 14.1 ci-dessus n'a accepté ou convenu de restriction concernant la cession de sa participation dans le capital social de la Société.

CHAPITRE XV. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1 Rémunérations et avantages en nature des mandataires sociaux

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2008/2009	Exercice 2009/2010
Jean-Christophe Mifsud (Président Directeur Général)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	159.138 €	184.381 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
TOTAL	159.138 €	184.381 €

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Jean-Christophe Mifsud (Président Directeur Général)	Exercice 2008/2009		Exercice 2009/2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	140.674 €	140.674 €	153.315 €	153.315 €
Rémunération variable	12.950 €	12.950 €	25.552 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	5.514 €	5.514 €	5.514 €	5.514 €
TOTAL	159.138 €	159.138 €	184.381 €	158.829 €

Le Président Directeur Général peut bénéficier d'une rémunération variable en conséquence de l'atteinte de certains critères de performance définis par les réunions du Conseil des rémunérations du 7 octobre 2008, du 11 septembre 2009 et du 21 septembre 2010. Celle-ci est fonction, d'une part, de l'atteinte d'un certain niveau de Résultat Opérationnel Courant et, d'autre part, de l'augmentation des Produits des Activités Ordinaires Consolidées.

Le Président Directeur Général bénéficie en outre de contrats de protection sociale (vie, invalidité, retraite, santé) dont le montant total des primes versées au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2010 s'élève à 12.739 €.

--

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au titre de l'exercice 2008/2009	Montants versés au titre de l'exercice 2009/2010
Kléber Beauvillain		
Jetons de présence	7.500 €	7.500 €
Autres rémunérations	11.872 € (BSA 2010)*	Néant
Bernadette Buyschaert		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
Patrice Buyschaert		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
Sandrine Buyschaert		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
Jonathan Lapin		
Jetons de présence	7.500 €	7.500 €
Autres rémunérations	11.872 € (BSA 2010)*	Néant
Pascal Gendrot		
Jetons de présence	7.500 €	7.500 €
Autres rémunérations	11.872 € (BSA 2010)*	Néant

* Pour compléter le montant de jetons de présence, et compte tenu de l'investissement personnel en temps de certains administrateurs, des BSA ont été attribués aux administrateurs. La valorisation de ces BSA a été établie selon la méthode Black & Scholes.

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémen- -taire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean-Christophe Mifsud Fonction : Président Directeur Général Date de début de mandat : 30 avril 1993		x	x			x		x

15.2 Pensions, retraites et autres avantages versés aux mandataires sociaux

La Société a conclu au profit des membres du collège du Comité de Direction, dont M. Jean-Christophe Mifsud, une convention de retraite complémentaire avec la Compagnie GAN, à partir du 1^{er} janvier 2009.

Le montant versé au titre de cette convention, équivalent à 5% de la rémunération brute acquittée par la Société, est de 8.783 € pour l'exercice clos au 30 septembre 2010. Le taux de cotisation est passé à 8% à compter du 1^{er} octobre 2010.

Jean-Christophe Mifsud cotise au contrat « décès, invalidité, arrêt de travail » mis en place pour l'ensemble des cadres de la Société. Le montant comptabilisé à ce titre sur l'exercice clos au 30 septembre 2010 est de 1.261,91 euros.

15.3 Engagements d'indemnités de départ

Il n'existe à ce jour aucun engagement du Groupe de verser une indemnité en cas de cessation des fonctions de ses dirigeants mandataires sociaux.

15.4 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux

Néant.

15.5 Stock-options et actions gratuites

Au cours de l'exercice 2009/2010, aucune stock-option ou action gratuite n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux par l'émetteur ou toute autre société du Groupe.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	Plan concerné	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
M. Jean-Christophe Mifsud	Néant	Néant	-

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	Plan concerné	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Jean Christophe Mifsud	BSPCE 2005	10.000	1,98 €

15.6 Autres instruments financiers donnant accès au capital

Les tableaux ci-dessous récapitulent les principales caractéristiques de l'ensemble des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions (y compris les plans de BSA et plans de BSPCE) encore en vigueur ou clos au terme de l'exercice 2009/2010, consentis aux salariés et mandataires sociaux de la Société au cours des exercices précédents.

Bons de souscription d'actions (BSA)		
Date d'assemblée	12 février 2010	30 mars 2007
Date du Conseil d'administration	31 mai 2010	25 octobre 2007
Nombre de BSA attribués	269.000	60.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	269.000	60 000
<i>Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux :</i>		
<i>M. Jean-Christophe Mifsud</i>	<i>132.000</i>	<i>15.000</i>
<i>M. Pascal Gendrot</i>	<i>20.000</i>	<i>15.000</i>
<i>M. Kléber Beauvillain</i>	<i>20.000</i>	<i>15.000</i>
<i>M. Jonathan Lapin</i>	<i>20.000</i>	<i>15.000</i>
<i>Les dix premiers salariés</i>	<i>58.000</i>	<i>0</i>
Point de départ du délai d'exercice des bons	1 ^{er} juin 2010	25 octobre 2007
Date d'expiration du délai d'exercice des bons	12 février 2014	24 octobre 2011
Prix de souscription	3,30 €	3,91 €
Nombre d'actions souscrites au 31 mars 2011	0	0
Nombre d'actions annulées au 31 mars 2011	3.000	0
Solde des actions à souscrire au 31 mars 2011	266.000	60 000

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE)		
Date d'assemblée	30 mars 2007	7 octobre 2004
Date du Conseil d'administration	25 octobre 2007	17 janvier 2005
Nombre de BSPCE attribués	90 000	58 750
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	90 000	58 750
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par :		
<i>les mandataires sociaux</i>	<i>18.000</i>	<i>20.000</i>
<i>les dix premiers salariés</i>	<i>43.000</i>	<i>38.750</i>
Point de départ du délai d'exercice des BSPCE	25 octobre 2007	17 janvier 2008
Date d'expiration du délai d'exercice des BSPCE	25 octobre 2012	17 janvier 2010

Prix de souscription	3,91 €	1,98 €
Nombre d'actions souscrites au 31 mars 2011	0	41 500
Nombre d'actions annulées au 31 mars 2011	18.500	17.250
Solde des actions à souscrire au 31 mars 2011	71 500	0

Options de souscription d'actions	
Date d'assemblée	31 mars 2008
Dates des réunions du Conseil d'administration	9 juillet 2009
Nombre d'options attribuées	79 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	79 000
<i>Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par :</i>	<i>56.000</i>
<i>les mandataires sociaux</i>	<i>0</i>
<i>les dix premiers salariés attributaires</i>	<i>56 000</i>
Point de départ du délai d'exercice des options	9 juillet 2013
Date d'expiration du délai d'exercice des options	9 juillet 2016
Prix de souscription	3,24 €
Nombre d'actions souscrites au 31 mars 2011	0
Nombre d'actions annulées au 31 mars 2011	12.000
Solde des actions à souscrire au 31 mars 2011	67.000

Aucun plan de souscription d'actions n'a été consenti aux mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice 2009/2010.

CHAPITRE XVI. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Echéance du mandat des administrateurs

Se référer à la section 14.1 du présent document de référence.

16.2. Contrats de service

Aucun membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance de la Société n'a conclu, de contrat de service avec la Société ou les sociétés du Groupe prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

16.3 Comités spécialisés

Le Conseil d'administration de la Société est assisté de quatre comités et d'un conseil :

- un Comité de direction ;
- un Comité d'audit (exclusivement comptable et financier), présidé par M. Pascal Gendrot ;
- un Comité des rémunérations et des nominations, présidé par M. Kléber Beauvillain ;
- un Comité d'éthique, présidé par M. Jonathan Lapin ; et
- - un Conseil scientifique, présidé par M. Jean-Christophe Mifsud.

16.3.1 Comité de Direction

Le Comité de direction est composé de :

- M. Jean-Christophe Mifsud, Président Directeur Général ;
- Mme Geneviève Carayon, Directrice du développement ;
- M. Kevin Taylor, Directeur administratif et financier ;

Il a pour mission de :

- mettre en oeuvre la stratégie approuvée par le Conseil d'administration ;
- définir les actions et prendre les décisions permettant d'atteindre ces objectifs ;
- s'assurer de l'application et du respect des lois et règles internes.

16.3.2 Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de M Pascal Gendrot, administrateur indépendant, de M. Jonathan Lapin, administrateur, et de M. Kléber Beauvillain, administrateur indépendant.

Ce comité a pour objectif de :

- s'assurer de la fiabilité des comptes et de la sincérité de la communication financière ;
- évaluer les systèmes de contrôle de la Société ;

- s'entretenir avec les commissaires aux comptes sur les conditions de déroulement de leur mission ;
- s'entretenir avec les cadres financiers et non-financiers de la Société pour s'assurer que tous les risques sont bien identifiés et traités comptablement.

16.3.3 Comité des rémunérations et des nominations

Le Comité des rémunérations et des nominations est présidé par M Kléber Beauvillain. Il est composé de M. Pascal Gendrot et de M. Jonathan Lapin.

Ce comité se réunit périodiquement pour :

- statuer sur la rémunération fixe et variable du président ;
- s'informer sur la politique salariale en vigueur dans la société, de même que la grille des salaires et les avantages consentis aux employés.

16.3.4 Comité d'éthique

Le Comité d'éthique est composé de M. Jonathan Lapin.

Ce comité se réunit périodiquement pour prendre position sur des questions d'éthique et de déontologie soulevés dans le courant des affaires de la Société.

16.3.5 Conseil scientifique

Le Conseil scientifique est présidé par M. Jean Christophe Mifsud et composé d'experts dans divers domaines scientifiques : analytique, agro-alimentaire, arômes :

- M. Ken Strassburger, scientifique supérieur dans les arômes à Cargill, Etats-Unis ;
- M. David Williams, professeur à l'University College de Londres, Angleterre ;
- M. Marc Madou, président de l'Université et Professeur d'ingénierie mécanique et aérospatiale à l'UC d'Irvine, Etats-Unis ;
- M. Dave Dalsis, directeur retraité du groupe chimie analytique Coca-Cola, Etats-Unis ;
- M. Peter Rodriguez, directeur retraité du groupe Procter & Gamble, Etats-Unis membre de la société Victor Mills Society.

16.4 Gouvernement d'entreprise

La Société se conforme aux recommandations de gouvernement d'entreprise du code Middlenext de décembre 2009 (cf. section 16.5 ci-dessous), à l'exception des recommandations suivantes :

- durée du mandat des administrateurs : les administrateurs ont été nommés pour 6 ans. Lors de la prochaine assemblée générale annuelle, le conseil d'administration proposera à l'assemblée de modifier les statuts afin de limiter la durée du mandat des administrateurs à quatre ans.

En outre, afin de se conformer à ces recommandations, le conseil d'administration de la Société a décidé de mettre en place un règlement intérieur, qui a été adopté le 30 mai 2011.

16.5 Rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne

« Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, Président du conseil d'administration de la société anonyme ALPHA M.O.S. vous rend compte dans le présent rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Ainsi, le présent rapport est en deux parties.

Le Président pour rédiger celui-ci s'est appuyé pour ce faire :

- *Sur les recommandations de l'AMF N° 2010-15 du 7 décembre 2010 et plus précisément de son rapport complémentaire sur le gouvernement d'entreprise, la rémunération des dirigeants et le contrôle interne (Valeurs moyennes et petites se référant au Code de gouvernement d'entreprise de MIDDLENEXT de décembre 2009) ;*
- *Sur le référentiel pour une gouvernance raisonnable des entreprises françaises de l'AMF de juin 2009 ;*
- *Sur le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites et son cadre de référence publié par l'AMF en 2008, révisé et mis à jour en 2010 ;*

Il est précisé à cet effet que les recommandations et propositions de mise en œuvre, ci-dessus, telle que présentées par l'AMF ont été adaptées à la société ALPHA M.O.S., tenant compte à cet effet de sa taille, de son activité et de ses processus.

Il est en effet rappelé que les recommandations, référentiels et guides ont pour objectif d'aider la société à identifier les principaux points de gestion des risques et des contrôles interne à mettre en œuvre et/ou à améliorer.

La société ALPHA MOS est responsable de son organisation et de son dispositif de gestion des risques et de contrôle interne, lequel s'inscrit dans une bonne gouvernance et satisfait aux réglementations concernées.

- *Sur les travaux préparatoires et les diligences conduites par Monsieur Kevin TAYLOR, Directeur Administratif et Financier et par Monsieur Yannick AUTHIE, Responsable Administratif et Comptable, et dont ces derniers lui ont rendu compte.*

Il est en effet rappelé que depuis 2008, un processus de renforcement et d'amélioration continue du contrôle interne a été mis en œuvre au sein de la société ALPHA M.O.S. afin de garantir la qualité et la fiabilité de l'information financière produite.

I. Rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

La société ALPHA M.O.S. est une société anonyme de type classique, gérée par un Conseil d'Administration et dont les actions sont inscrites aux négociations sur l'Euronext Paris (compartiment C).

La direction générale de la société est exercée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, qui cumule ainsi les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Il n'est pas assisté par un ou par des Directeurs Généraux Délégués.

Composition du conseil d'administration.

Le conseil d'administration de la société est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui s'impose d'agir, en tout moment, dans l'intérêt social de la société.

Il est composé de sept (7) membres nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée de six (6) années.

Sont actuellement administrateurs de la société :

- Monsieur Jean-Christophe MIFSUD,
Fondateur,
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général,
Nommé par assemblée générale du 31 mars 2008 pour un mandat de six (6) ans échéant à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes clos au 30 septembre 2013.*
- Monsieur Kléber BEAUVILLAIN, représentant permanent de KB Conseil,
Nommé par assemblée générale du 31 mars 2008 pour un mandat de six (6) ans échéant à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes clos au 30 septembre 2013.*
- Mademoiselle Sandrine BUYSSCHAERT,
Nommée par assemblée générale du 31 mars 2008 pour un mandat de six (6) ans échéant à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes clos au 30 septembre 2013.*
- Monsieur Patrice BUYSSCHAERT,
Nommé par assemblée générale du 31 mars 2008 pour un mandat de six (6) ans échéant à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes clos au 30 septembre 2013.*
- Madame Bernadette BUYSSCHAERT,
Nommée par assemblée générale du 31 mars 2008 pour un mandat de six (6) ans échéant à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes clos au 30 septembre 2013.*
- Monsieur Pascal GENDROT,
Nommé par assemblée générale du 31 mars 2008 pour un mandat de six (6) ans échéant à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes clos au 30 septembre 2013.*
- Monsieur Jonathan LAPIN,
Nommé par assemblée générale du 31 mars 2008 pour un mandat de six (6) ans échéant à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes clos au 30 septembre 2013.*

Le tableau de synthèse sur la situation plus détaillée des mandataires sociaux et des dirigeants, la liste des fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, figure dans le rapport de gestion présenté à l'assemblée générale des actionnaires. A l'exception des administrateurs salariés actionnaires, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une (1) action de la société ALPHA M.O.S.

Condamnation, Incrimination, Faillite.

Les membres du Conseil d'Administration de la société ALPHA M.O.S. n'ont fait, à ce jour et à la connaissance du conseil d'administration de la Société, l'objet d'aucune condamnation pour fraude, ni d'aucune sanction publique officielle au cours des cinq dernières années.

Ils n'ont pas été associés à des procédures de faillite ou de liquidation, ni n'ont été empêchés par un Tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours de cette même période.

Conflits d'intérêts.

Il n'y a pas, à ce jour et à la connaissance du conseil d'administration de la société ALPHA M.O.S., de conflits d'intérêt entre les devoirs à l'égard de l'émetteur de l'une ou l'autre des personnes membres du Conseil d'Administration et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Périmètre des travaux du conseil d'administration.

La société ALPHA M.O.S. et son conseil d'administration ont pleinement conscience de l'importance des recommandations des rapports VIENOT, BOUTON puis GOMEZ, comme rappelé en préambule et concernant le gouvernement d'entreprise. Toutefois, et compte tenu de la taille et de la structuration de la société et du groupe ALPHA M.O.S., ces recommandations ne sont pas toutes applicables à la lettre ; cependant, l'esprit des recommandations est bien présent et pris en compte dans le mode de direction de la société ALPHA MOS

Le Conseil d'Administration tient à rappeler à cet effet son attachement à des pratiques de gouvernement d'entreprise permettant d'assurer certains principes de bon fonctionnement et de transparence propres à améliorer la gestion du groupe en respectant les droits des salariés et des actionnaires et notamment, comme précisé dans le préambule et ci-dessus au Code de gouvernance VaMps.

A ce titre, le Conseil de la société ALPHA M.O.S. applique les principes suivants :

- Dans le but de permettre à ses dirigeants de consacrer le plus de temps possible à l'exercice de leurs fonctions, le cumul de mandats sociaux est réglementé tant pour les sociétés à conseil d'administration que pour les sociétés à directoire.*
- Compte tenu de la complexité de la matière, nous présentons dans le tableau ci-dessous les différentes règles de cumul de mandats dans les sociétés anonymes.*

Catégorie de mandat	Principe	Dérogations cumulables
<i>Administrateur ou membre du conseil de surveillance</i>	<i>5 mandats</i>	<ul style="list-style-type: none"><i>- Nombre illimité de mandats dans des sociétés contrôlées (cotées ou non).</i><i>- En cas de détention de 5 mandats au plus dans des sociétés sœurs non cotées, ces mandats ne comptent que pour 1.</i>
<i>Directeur général, membre du directoire ou directeur général unique</i>	<i>1 mandat</i>	<ul style="list-style-type: none"><i>- 1 mandat supplémentaire dans une société contrôlée (cotée ou non).</i><i>- 1 mandat supplémentaire dans une autre</i>

		<i>société dès lors qu'aucune des deux sociétés n'est cotée.</i>
<i>Tous mandats confondus</i>	<i>5 mandats L'exercice des fonctions de directeur général par 1 administrateur ne comptant que pour 1 seul mandat</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Pas de prise en compte des mandats d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance détenus dans des sociétés contrôlées (cotées ou non).</i> - <i>En cas de détention de 5 mandats d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance au plus dans des sociétés sœurs non cotées, ces mandats ne comptent que pour 1.</i>

- *La présence, au sein du Conseil, d'administrateurs indépendants.*

Ces administrateurs doivent être intègres et être des professionnels du secteur du logiciel ou apporter une compétence importante pour la vie du Conseil.

En effet, la société ALPHA MOS a retenu la définition du rapport BOUTON concernant la notion d'administrateur indépendant :

- *administrateur sans lien familial proche avec un mandataire social,*
- *administrateur non salarié ou mandataire social de la Société,*
- *administrateur exerçant son mandat depuis moins de douze (12) années dans la société,*
- *administrateur n'ayant pas exercé en qualité de commissaires aux comptes ou experts pour la société depuis au moins cinq (5) années.*

A la date du présent rapport, deux (2) administrateurs sont indépendants au sens du rapport BOUTON.

Il s'agit de Monsieur Kléber BEAUVILLAIN et de Monsieur Pascal GENDROT.

- *La rémunération des administrateurs doit être fonction de leur assiduité.*
- *L'implication du Conseil dans la communication financière de la société.*
- *L'examen et la prise de décision du Conseil pour toutes les opérations d'importance stratégique.*

Dès lors, et dans le cadre de ses prérogatives légales, le Conseil d'Administration remplit la quadruple mission suivante :

- *Il définit la stratégie globale de la société (approbation des grandes orientations du groupe et adoption du plan stratégique pour l'exercice), prend les décisions y afférentes et veille à leur mise en œuvre,*
- *Il choisit le ou les modes d'organisation de la société, désigne les mandataires sociaux chargés de gérer la société dans le cadre de la stratégie définie (par exemple, dans le cadre de délégation au Président du Conseil d'Administration à l'effet d'examiner toute opportunité ou projet de croissance externe, détermination des délégations et des pouvoirs, ...),*

- Il contrôle la gestion, examine et autorise également les engagements financiers ainsi que toutes les opérations susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine et la situation financière de la société,

- Il contrôle la qualité de l'information financière fournie aux administrateurs et au marché à travers les comptes et autres documents (examen et arrêté des comptes, établissement du rapport de gestion, ...).

Organisation des travaux du conseil d'administration.

Règlement intérieur.

Compte tenu de la taille et de la structuration de la société et du groupe ALPHA MOS, le conseil d'administration ne dispose pas de règlement intérieur.

Les modalités d'organisation des conseils sont cependant permanentes et prises en charge par Monsieur Kevin TAYLOR, Directeur administratif et financier de la société.

Il a été admis que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil d'Administration qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de vidéoconférence et/ou de télécommunication.

Modalités de convocation du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est convoqué par son Président.

Cette convocation est remise en main propre ou adressée par lettre simple ou courrier électronique, généralement trois (3) jours avant la date de réunion.

La convocation mentionne l'ordre du jour.

Fréquence des Conseils d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt social de la société l'exige et au minimum une fois tous les deux (2) ou trois (3) mois.

Ces tenues ne s'effectuent pas selon un calendrier prévisionnel préétabli sur l'exercice, mais suivant des dates fixées à la fin de chaque conseil pour le suivant.

Ces dates restent modifiables.

Au cours de l'exercice, cinq (5) réunions du conseil d'administration ont été tenues, dont une (1) par téléconférence.

Les dates de ces réunions sont les suivantes :

Date des conseils	Ordre du jour spécifique
15/12/2009	Suivi du plan d'action Approbation notamment du procès-verbal du comité de rémunération du 11/09/2009 Point sur les ventes, R&D, prévisionnel de trésorerie PERICHROM, état des lieux et intégration Point sur les partenariats / acquisitions

	<i>Examen et arrêté des comptes clos le 30/09/2009 Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes Augmentation du capital social conséquente à l'exercice de stock options par des salariés Projet d'émission de BSA 2010 Attribution d'actions auto détenues en remplacement de primes Questions diverses</i>
14/01/2010	<i>Augmentation du capital social conséquente à l'exercice de stock options par des salariés</i>
23/04/2010	<i>Point sur l'activité du premier semestre Décision d'augmentation du capital (5/7 M€) Recherche de nouveaux locaux pour le siège social</i>
31/05/2010	<i>Présentation du bilan et des comptes du 1^{er} semestre 2009/2010 Point sur les ventes, R&D, prévisionnel de trésorerie Mise à jour de l'organigramme Point sur l'augmentation du capital Attribution de BSA 2010 autorisés par l'AGE du 12 février 2010 Point sur les partenariats / acquisitions</i>

21/09/2010	<i>Examen des prévisions de trésorerie à 6 mois Revue de l'activité courante du Groupe et les prévisions du 1^{er} trimestre 2010-11 Approbation du budget 2010-11 Point sur la recherche d'investisseurs Point sur les projets internes de développement Mise à jour de l'organigramme Discussion sur l'application de la norme IAS 38</i>
------------	---

Ce sans compter les réunions téléphoniques menées par le Président avec les administrateurs.

S'agissant des questions financières, les Conseils qui ont :

- arrêté les comptes de l'exercice précédent et les comptes semestriels,*
- revu et validé le budget pour l'exercice suivant,*
- suivi l'activité des ventes au fil de l'année,*
- contribué aux réflexions concernant les investissements majeurs,*

... se sont tenus à Paris ou à Toulouse.

Le taux de présence moyen des membres du conseil d'administration aux réunions a été de 57 %.

Le taux de présence des administrateurs indépendants au sens du rapport BOUTON est de 100 %.

Préparation et organisation du Conseil d'Administration.

Les modalités d'organisation peuvent être décrites comme suit :

- Convocation des membres du conseil,*

- *Elaboration du dossier préparatoire et envoi aux administrateurs préalablement au conseil. Ce dossier préparatoire contient systématiquement, en plus des points spécifiques sur lesquels il est demandé aux administrateurs de délibérer :*

- . *une revue financière et d'activité de la société,*
- . *un reporting de chiffre d'affaires,*
- . *un état des situations de trésorerie,*
- . *un point sur le suivi commercial, etc.,*

- *Tenue de la réunion, avec une présentation de l'activité par le Président directeur général, une large place pour les débats et la mise au vote des points sur lesquels il est demandé aux administrateurs de délibérer,*

- *Etablissement du procès-verbal de la réunion, dont le projet est transmis avec le dossier préparatoire du conseil suivant et la version finale signée au cours de celui-ci.*

Des réunions de travail spécifiques peuvent être tenues entre un ou plusieurs administrateurs et le Président de la société en marge des conseils formalisés afin de traiter certains sujets de manière plus opérationnelle.

Des réunions de travail spécifiques, hors celles relatives à l'arrêté des comptes sociaux, peuvent aussi être tenues par téléphone ou visioconférence.

Formalisation des débats.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu un registre de présence signé par les membres du conseil participant à la séance du conseil.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chacun disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social et coté et paraphé par un juge du tribunal de commerce du siège social de la Société.

Communiqués de presse et autres supports de communication.

Les projets de communiqués de presse ou de tout autre support de communication à dominante financière peuvent être transmis par la Direction pour relecture préalable au Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil peuvent émettre des remarques écrites ou orales sur le fond ou la forme, qui peuvent être, après discussion, incorporées au sein de la version définitive du communiqué ou du support.

Constitution de comités.

Comité de direction.

Le Comité de direction est composé :

- de Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, Président du Groupe,
- de Madame Geneviève CARAYON, Directrice du Développement,
- de Monsieur Kevin TAYLOR, Directeur Administratif et Financier.

Il se réunit régulièrement au siège ou en tout autre lieu en présence, si besoin est et selon les sujets proposés par d'autres responsables du groupe pour :

- mettre en œuvre la stratégie approuvée par le conseil d'administration,
- définir les actions et prendre les décisions permettant d'atteindre ces objectifs,
- s'assurer de l'application et du respect des lois et règles internes.

Le Président anime, trimestriellement, ces réunions tenues (physiquement ou par téléphone), non selon un calendrier prévisionnel préétabli sur l'exercice, mais suivant des dates fixées à la fin de chaque réunion pour la suivante.

Ces dates restent modifiables et soumises aux aléas de l'activité.

Le Comité de direction a décidé qu'il n'y aurait jamais de compte rendu formalisé à l'issue de ces réunions d'information pour des raisons de confidentialité des sujets abordés. Des mémos sont, par contre rédigés.

Comités spécialisés.

A l'occasion de la réunion du Conseil d'administration du 13 mai 2005, le Conseil a décidé à l'unanimité, suivant les préconisations des rapports VIENOT / BOUTON, de procéder à la constitution :

- d'un Comité d'audit (exclusivement comptable et financier), présidé par Monsieur Pascal GENDROT,
- d'un Comité des rémunérations et des nominations, présidé par Monsieur Kléber BEAUVILLAIN,
- d'un Comité d'éthique, présidé par Monsieur Jonathan LAPIN,
- d'un Conseil Scientifique, présidé par Monsieur Jean-Christophe MIFSUD.

Il a été décidé que chaque Comité se réunira au moins une (1) fois par an, à l'occasion de la réunion du conseil d'administration la plus opportune, ainsi, éventuellement, qu'à tout moment jugé opportun par le Président du Comité concerné.

Par contre, concernant les Comités d'éthique et scientifique, il a été convenu que les réunions seraient organisées en fonction d'impératifs spécifiques.

Au cours de l'exercice 2009/2010 les comités de la société ALPHA MOS se sont formellement réunis une (1) fois chacun.

Le Comité d'audit a entendu les Commissaires aux comptes. Le Président n'a pas réalisé pas de procès-verbal de sa réunion annuelle.

Le Comité des rémunérations a défini et a statué sur les rémunérations du Président de la société.

Le Comité d'éthique ne s'est pas réuni.

Les travaux des Comités ci-dessus font l'objet de comptes rendu (procès-verbaux ou rapports) succincts.

Rémunérations et valeurs mobilières.

Fixation des rémunérations des administrateurs.

Comme rappelé dans le préambule du présent rapport, la société applique les recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008 ainsi que les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise de décembre 2009, le conseil d'administration fixe, après délibération, le montant des rémunérations et les avantages en nature des administrateurs membres de la Direction au titre de leur mandat social.

Il détermine aussi Les modalités de calcul des parties variables de la rémunération des administrateurs membres de la Direction.

La rémunération des dirigeants est fixée par le Conseil d'Administration, le Président ne prenant pas part au vote sur ce point.

A ce jour elle est fixée sur la base de l'étendue des responsabilités légales, statutaires, ainsi que celle liées à l'organisation interne de la société, des dirigeants.

A compter de sa mise en place effective, ces décisions sont prises sur la bases des propositions du Comité des Rémunérations.

Pour l'exercice 2009/2010, la rémunération du Président est régulièrement mentionnée dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société et sur la gestion du groupe établit conformément aux articles L.225-100 al 2 et L.232-1- II du Code de commerce.

Il en est de même des avantages en nature et du montant total des primes versées au cours de l'exercice au titre d'un contrat de protection sociale (vie, invalidité, retraite, santé).

Il est précisé que le président peut bénéficier d'une rémunération variable selon des critères définis par le Conseil d'administration du 24 janvier 2006 et actualisés par les Conseils d'administration du 14 mai 2008, du 11 septembre 2009 et du 21 septembre 2010.

Les critères sont composés du dépassement d'un seuil du résultat opérationnel courant > 4% du chiffre d'affaires d'une part, et de l'atteinte de seuils de croissance des produits des activités ordinaires consolidés d'autre part.

Les Produits des Activités Ordinaires Consolidées ont augmenté de 26% en 2009/10 par rapport à 2008/09, ce qui a pour effet de déclencher le versement d'une part variable équivalente à deux mois de salaire au titre de l'exercice 2009/2010.

De même, le président pourra bénéficier à partir de l'exercice commençant le 1^{er} octobre 2010 d'une rémunération variable selon des critères définis par le conseil d'administration du 7 octobre 2008.

Elle sera fonction, là encore, pour une partie déterminée sur l'atteinte d'un certain niveau de Résultat Opérationnel Courant et d'autre part sur l'augmentation des Produits des Activités Ordinaires Consolidées.

Jetons de présence.

En rémunération de leur activité au conseil, les administrateurs ne peuvent recevoir qu'une somme fixe annuelle dite « jetons de présence » et ce conformément à l'article L.225-45 du Code de commerce.

Les jetons de présence sont destinés à récompenser l'assiduité des administrateurs aux séances du conseil.

Leur répartition entre les membres du conseil n'est pas effectuée en tenant compte du nombre des séances auxquelles les administrateurs ont assisté, Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, bien qu'assistant à toutes les réunions ayant décidé de ne pas percevoir de jetons de présence.

Cette somme est globale. Il n'appartient pas à l'assemblée de répartir les jetons de présence entre les administrateurs, cette répartition incombant au conseil lui-même qui en décide librement. Ainsi et d'usage dans la société ALPHA M.O.S., l'assemblée générale laisse au Conseil d'Administration le soin de les répartir entre les administrateurs, celui-ci fixant librement les sommes revenant à chacun.

En outre, cette somme est annuelle, donc déterminée soit pour l'exercice clos, soit pour l'exercice en cours selon la décision de l'assemblée.

D'usage dans la société ALPHA M.O.S., ceux-ci sont alloués pour l'exercice en cours.

Les jetons de présence sont indépendants des résultats d'exploitation et peuvent être attribués même en l'absence de bénéfices. Ils sont comptabilisés en charge d'exploitation.

Revue des attributions de valeurs mobilières aux dirigeants et salariés.

Le Conseil d'Administration se prononce sur l'attribution de stock-options ou autres produits financiers aux dirigeants et salariés et sur les modalités de cette attribution.

Il est notamment précisé que le conseil d'administration réuni le 31 mai 2010 a accepté la préconisation de la Direction d'attribuer des Bons de souscription d'actions au Président de la société, à des administrateurs et à des salariés.

Pouvoirs du Président et limitations des pouvoirs.

Limitations apportées par le conseil aux pouvoirs du directeur général.

Aucune limitation de pouvoir du Président Directeur Général n'a été mise en place, à ce jour, par le Conseil d'Administration.

Même si les statuts ne prévoient pas de limitations apportées par le Conseil aux pouvoirs du Directeur général, ce dernier réfère régulièrement au Conseil sur toute opération significative, financière ou non, se situant dans la stratégie ou hors stratégie annoncée de l'entreprise.

Il est aussi rappelé que ce dernier est toujours rééligible.

Il est aussi rappelé qu'aucun règlement intérieur n'a été mis en place et ne limite les pouvoirs du Directeur général.

Mode de fonctionnement et participations aux votes de l'assemblée générale des actionnaires.

Le mode de fonctionnement de l'assemblée générale des actionnaires et ses principaux pouvoirs sont décrits à l'article 23 des statuts de la société ALPHA M.O.S.

Les assemblées générales sont notamment convoquées et réunies dans les conditions fixées par la loi. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire sur les registres de la société ALPHA M.O.S., trois (3) jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée, même si les statuts de la société mentionnent toujours en article 23 le délai de cinq (5) jours.

L'actionnaire à défaut d'assister personnellement à l'assemblée peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint,*
- voter par correspondance,*
- adresser une procuration à la société sans indication d'un mandat, dans les conditions prévues par la loi et les règlements.*

L'assemblée générale ordinaire délibère et statue sur toutes les questions relatives aux comptes annuels et aux comptes consolidés de l'exercice écoulé.

Délégations et franchissements de seuil.

Conformément à l'article L.225-192.2 du Code de commerce, les délégations en-cours de validité relatives aux augmentations de capital accordées par l'Assemblée Générale au conseil d'administration sont retranscrites dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société et sur la gestion du groupe et présentées à l'assemblée générale des associés ayant pour ordre du jour, notamment, l'approbation des comptes sociaux.

Les différentes assemblées générales ayant donné délégation au conseil d'administration pour procéder aux augmentations de capital résultant de l'exercice des BSA et BSPCE autorisé par ces Assemblées Générales y sont rappelées.

De même, et conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, ce même rapport indique l'identité des actionnaires possédant :

- plus du vingtième (5 %),*
- du dixième (10 %),*
- des trois vingtièmes (15 %),*
- du cinquième (20 %),*
- du quart (25 %),*
- du tiers (33,33 %),*
- de la moitié (50 %),*
- des deux tiers (66,66 %),*
- des dix-huit vingtièmes (90 %)*
- ou des dix-neuf vingtièmes (95 %)*

du capital ou des droits de vote.

Enfin, et conformément à l'article L 233-7, I-al. 1 du Code de commerce, le conseil d'administration assure le respect de l'obligation légale d'information sur les prises de participation dans le capital de la société ALPHA MOS qui s'applique à toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus des seuils ci-dessus rappelés.

Deux décrets ayant modifié le Code de commerce et le Code monétaire et financier, ainsi qu'un arrêté modifiant le règlement général de l'AMF, poursuivant la réforme de l'appel public à l'épargne opérée par l'ordonnance du 22 janvier 2009, il est rappelé que :

- la déclaration de franchissement de seuil doit, depuis le 22 mai 2009, être adressée à la société au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième (4ème) jour de bourse suivant celui du franchissement de seuil, et non plus dans le délai de cinq (5) jours de négociation à compter du franchissement de seuil,

- la déclaration d'intention qui doit être faite à l'occasion de franchissement de seuils doit être adressée à la société et parvenir à l'AMF au plus tard avant la clôture des négociations du cinquième (5ème) jour de bourse suivant le jour du franchissement de seuil.

Pour permettre aux actionnaires d'apprécier s'ils ont ou non franchi un seuil de participation nécessitant pour eux une information, les sociétés par actions doivent, dans les quinze (15) jours qui suivent l'assemblée générale ordinaire annuelle, et même si aucune variation n'est intervenue depuis la dernière assemblée, publier dans un journal d'annonces légales du département dans lequel la société a son siège social un avis indiquant le nombre total des droits de vote existant à la date de l'assemblée.

Lorsque, entre deux assemblées annuelles, la société a connaissance d'une variation du nombre total des droits de vote d'au moins cinq (5 %) pour cent par rapport au nombre déclaré antérieurement, elle doit, dans les quinze (15) jours, publier dans ledit journal d'annonces légales un nouvel avis précisant le nouveau nombre de droits de vote à prendre en compte, et ce conformément aux articles L. 233-8, I, R. 233-2 et A. 233-1 du Code de commerce.

En cas de non-respect de ces dispositions, outre toutes autres sanctions civiles et pénales, les participations au capital ou aux droits de vote excédant le seuil donnant droit à déclaration seront privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux (2) ans suivant la date de régularisation de la notification, si cette privation est demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble ou séparément deux (2) % au moins du capital ou des droits de vote de la société.

Organisation financière de gestion.

Mode de fonctionnement de l'organisation financière de gestion.

La société ALPHA MOS dispose d'un directeur administratif et financier, Monsieur Kevin TAYLOR, assisté d'un responsable administratif et comptable, Monsieur Yannick AUTHIE, lesquels rendent compte directement au Président.

A ce titre, Monsieur Kevin TAYLOR :

- Fixe le calendrier des arrêtés de comptes semestriels et annuels et de chiffres d'affaires mensuels et établit le reporting groupe correspondant,

- *Supervise au sein du groupe les services comptables et les comptables extérieurs au groupe en charge du suivi de la comptabilité des filiales nationales et étrangères, sachant que la société IF CONSEIL, représentée par Madame Isabelle FALIPOU, expert comptable de la société est en charge de l'établissement de la consolidation des comptes de la société et du groupe ALPHA MOS,*
- *Assure la liaison avec les commissaires aux comptes du groupe, des filiales, les autres experts indépendants, et les conseils juridiques des sociétés concernées,*
- *Supervise les aspects juridiques au sein des filiales,*
- *Prépare les communications financières à destination du marché,*
- *Veille à l'application des lois, des règles et des procédures internes en vigueur et propose toute amélioration souhaitable,*
- *Participe à la mise en place des règles et procédures du groupe, des modes de gestion de trésorerie, des financements, emprunts, garanties ou cautions,*
- *Participe aux études concernant l'évolution des principes et règles comptables, l'évolution du périmètre juridique du groupe et de son organisation,*
- *Supervise l'établissement des budgets des sociétés du groupe ALPHA MOS.*

Monsieur Kevin TAYLOR, faute de contrôleur de gestion spécifiquement désigné dans ou hors la société ALPHA M.O.S., est aussi en charge du suivi des budgets des entités du groupe ; il a aussi la charge du suivi transversal des projets en support aux activités des filiales.

Les budgets (de chiffre d'affaires, de charges fixes principalement, ...) ainsi définis sont validés par le conseil d'administration.

Ils permettent :

- *Une analyse permanente comparant les chiffres réalisés et les dépenses opérationnelles mensuelles et cumulées par rapport au budget et à l'année précédente, Sont principalement concernées l'analyse du budget prévisionnel des dépenses, des chiffres d'affaires, ...*
- *La mise en place des actions corrélatives pour coller au mieux aux objectifs et à l'évolution de l'activité.*

Des tableaux de bord mensuels sont élaborés à destination de la direction financière.

Rapport de gestion soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

Dans les suites des travaux menés et présentés ci-dessus, le Président et le conseil d'administration proposent à l'assemblée générale des actionnaires un rapport de gestion.

Le rapport de gestion, en conformité avec l'article L. 225-100 du Code de commerce comprend une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement et des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Le rapport comporte également le cas échéant :

- *Une distribution des principaux risques et incertitudes auxquels la société ALPHA M.O.S. est confrontée,*
- *Des indications sur les objectifs et la politique de la société en matière de gestion des risques financiers, et notamment sur l'exposition de la société aux risques de liquidités et de trésorerie.*

Les systèmes d'information comptable et financier et de reporting dont dispose le groupe permettent un suivi régulier et précis des performances du groupe.

Les outils informatiques évoluent en fonction des exigences du Président de la société et du groupe.

Le système comptable et financier s'appuie principalement sur le logiciel SAGE (ligne 100) et sur un outil informatique de gestion LOTUS (CRM Gestion client) développé en interne.

Des règles ont été établies en matière d'accès au système, de sauvegarde et de conservation des données et de vérification des enregistrements.

Celles-ci sont effectuées en interne.

Les données sont sauvegardées de façon régulière et les sauvegardes sont clairement identifiées.

A cet effet, les supports des sauvegardes sont conservés dans un endroit différent du bâtiment source.

2. Rapport sur les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ALPHA M.O.S.

Cette partie du rapport doit permettre :

- *d'identifier les risques que la Société doit supporter sur son marché, à un moment donné,*
- *d'étudier plus particulièrement les moyens mis en œuvre afin de limiter et de contrôler ces risques.*

Analyse des facteurs de risques.

Le Conseil d'Administration a identifié des facteurs de risques ; ceux-ci peuvent être proches ou éloignés de l'activité de la société ALPHA M.O.S.

Les facteurs de risque liés à l'activité de la société ALPHA M.O.S. peuvent être les suivants :

Risques liés au ralentissement des investissements de nos clients.

Les ventes des produits et de services sont liées aux décisions d'investissement des clients de la société ALPHA M.O.S.

Si ces derniers, pour des raisons macro-économiques ou des raisons propres, viennent à décaler ou à annuler leurs investissements dans ces domaines, cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la société ALPHA M.O.S.

Risques liés à la concurrence.

Les concurrents directs, ou ceux qui peuvent le devenir en s'adjoignant des activités concurrentes des produits et services de la société ALPHA M.O.S., disposent ou pourraient disposer de ressources financières suffisantes pour pénétrer le marché européen et concurrencer la société ALPHA M.O.S. sur sa base installée ou ses clients potentiels et prospects.

De ce fait, ils pourraient mettre en danger la réalisation du plan de développement de la Société.

De façon générale, la société ALPHA M.O.S. intervient dans un marché concurrentiel, avec tous les risques que cela comporte, provenant notamment de la concurrence de ses compétiteurs directs ou indirects et de l'apparition d'éventuels produits de substitution.

Cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

Risques commerciaux et marchés.

Certains produits sur lesquels la société ALPHA M.O.S. base une partie de sa croissance sont en cours de développement ou incluent des technologies sophistiquées, délicates à mettre au point.

De même, les marchés identifiés pour les produits et services de la société ALPHA M.O.S. sont et/ou restent en devenir.

Dans cette hypothèse, si ces produits et services ne fonctionnent pas conformément aux spécifications définies, ou ne sont pas à même de répondre aux attentes de la clientèle, les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société en seraient durablement affectés.

De plus, des retards imprévus dans le développement de produits nouveaux peuvent avoir un impact négatif sur la capacité de la Société à lancer ces produits sur le marché en temps voulu, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses revenus et son résultat d'exploitation futurs.

Risques liés aux projets clients.

La société ALPHA M.O.S. intervient sur des projets parfois complexes.

De ce fait, la Société n'est pas à l'abri d'une réclamation d'un client considérant que les produits de la Société, ou ses consultants, n'ont pas atteint les objectifs attendus ou lui ont causé des préjudices.

La Société pourrait alors être amenée à payer des dommages et intérêts devant une juridiction civile ou à transiger pour éviter toute poursuite.

Cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

Risques liés aux renforcements des fonds propres.

Rien ne permet d'affirmer que la société sera profitable dans les années à venir, la société ALPHA M.O.S. étant une société technologiquement innovante investissant une part importante de ses coûts d'exploitation dans des programmes de Recherche et Développement.

De tels investissements nécessitent classiquement des appels publics à l'épargne, aucune garantie de souscription n'étant connue d'avance à cet effet.

Risques sociaux et risques liés aux personnels clés.

La réussite future de la société ALPHA M.O.S. repose en grande partie sur la pérennité dans leurs postes de ses personnels techniques, commerciaux et dirigeants clés ainsi que sur sa capacité à fidéliser ses collaborateurs, dotés de compétences techniques, commerciales et d'encadrement de haut niveau.

Il est précisé que la Société n'a jamais connu de grève et les relations sociales au sein de la société ALPHA M.O.S. sont considérées comme normales.

Toutefois, La concurrence est très forte notamment en ce qui concerne les ingénieurs spécialisés dans les nouvelles technologies et le départ de certains collaborateurs pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la société.

Risques liés aux difficultés de recrutement.

La conjoncture actuelle du marché et les perspectives favorables à moyen terme ont pour conséquence de rendre difficile le recrutement de personnels qualifiés. La concurrence que se livrent les sociétés pour recruter ces derniers se fait principalement sur le niveau de salaire proposé.

L'incapacité de la Société à recruter des ingénieurs, commerciaux ou autres personnels pourrait avoir un impact significatif sur son plan de développement et son résultat d'exploitation.

Risques liés à la volatilité des cours de l'action «ALPHA M.O.S.».

Les marchés financiers, et plus particulièrement le Segment C d'Euronext regroupant les petites capitalisations, sont volatiles voire extrêmement volatiles.

Le cours de l'action « ALPHA M.O.S. » a été très volatile par le passé. Pour l'avenir, il peut être sujet à des fluctuations importantes, à la fois pour des raisons liées à l'exploitation mais peut être aussi pour des raisons sans aucun rapport avec les performances opérationnelles de la Société.

Cela peut avoir un impact significatif sur le patrimoine des actionnaires de la Société et sur sa capacité à lever des nouveaux capitaux.

Risques liés aux délits d'initiés.

Un salarié ou administrateur pourrait bénéficier d'une information privilégiée relative à la société ALPHA MOS et à son activité afin d'intervenir sur le titre « ALPHA M.O.S. ».

Cela pourrait nuire à l'image de la Société et pourrait entraîner différents litiges avec des tiers.

Risques liés aux obligations des dirigeants à l'égard de leurs titres.

La société ALPHA M.O.S. est une société cotée, qui de ce fait répond à certaines règles ou recommandations spécifiques relatives aux obligations des dirigeants vis-à-vis du titre « ALPHA M.O.S. », définies notamment par l'AMF et le Code Monétaire et Financier.

Le non respect de ces recommandations AMF ou textes de loi pourrait nuire à l'image de la Société et pourrait entraîner différents litiges avec des tiers.

Risques juridiques.

La société et le groupe ALPHA M.O.S. n'est soumis à aucune réglementation particulière et l'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale, réglementaire ou administrative spécifique.

A la connaissance du conseil d'administration, il n'existe pas, en dehors des litiges ayant fait l'objet de provisions dans les comptes, de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société ALPHA M.O.S. et du Groupe.

Toutefois, les risques juridiques significatifs existent dans différents domaines (droit social, droit des contrats, droit commercial et économique, droit des sociétés, droit de la propriété intellectuelle etc.) et concernent la société ALPHA M.O.S. au même titre qu'une autre société anonyme impliquée dans les nouvelles technologies, internationalisée et cotée en Bourse sur un marché réglementé.

Risques liés à la propriété intellectuelle et à la R&D.

La société ALPHA M.O.S. a déposé de nombreux brevets aux USA et en Europe.

De même, certains des logos et marques utilisés par la société ALPHA M.O.S. ont été déposés en France et dans divers pays étrangers.

Toutefois, la Société pourrait subir les conséquences d'une contrefaçon de la part d'un tiers de ses brevets, marques, de sa technologie ou de son savoir-faire, ou d'une éventuelle action en justice d'un tiers contestant un élément de la propriété intellectuelle de la société ALPHA M.O.S.

Cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

De même, la société bénéficie de la mesure fiscale du crédit d'impôt recherche (CIR) qui a pour but de baisser pour les entreprises le coût de leurs opérations de recherche-développement.

Toutefois, le caractère technique et scientifique des projets de dépenses de recherche présentés par la société ALPHA M.O.S. peut être remis en cause par l'administration fiscale et les dits projets peuvent ne plus être éligibles au CIR.

Risques liés au recouvrement des créances clients.

La société ALPHA M.O.S. n'est pas à l'abri de la défaillance financière significative d'un client qui, devenu insolvable, ne serait plus en mesure de régler ses créances.

Cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

Risques liés aux fournisseurs.

La société ALPHA M.O.S. travaille avec plusieurs fournisseurs.

Ces derniers sont soit fabricants, bureau d'études, fournisseurs de technologies intégrées, soit fournisseurs de licences et de maintenance dans le cadre de l'activité Intégration de la Société.

L'interruption de l'un de ces contrats ou la défaillance de l'un de ces fournisseurs pourraient avoir un effet négatif sur ses revenus et son résultat d'exploitation futurs.

Risques liés aux acquisitions potentielles.

La société ALPHA M.O.S. pourrait accélérer son développement dans le monde en réalisant des opérations de croissance externe.

Ces opérations risqueraient d'entraîner une dilution du capital, la prise en charge de nouvelles dettes et la nécessité de respecter les critères de valorisation des goodwill définis au sein de l'IAS 36.

De plus, la Société risquerait de ne pas être à même d'intégrer ces nouvelles structures, françaises ou internationales en son sein, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses revenus et son résultat d'exploitation futurs.

Risques liés à l'élaboration des comptes consolidés.

La société ALPHA M.O.S. publie des comptes consolidés regroupant ses états financiers et ceux de ses filiales.

L'élaboration de ces comptes est délicate du fait de la complexité des règles de consolidation, de leur évolution, de l'éloignement des filiales étrangères, de la référence à des réglementations, des règles fiscales différentes des règles françaises.

Ce processus d'élaboration présente donc des risques d'erreur ou d'omission.

Risques liés à des actes de détournement ou de malveillance.

La société ALPHA M.O.S. pourrait subir, de la part de l'un de ses employés ou d'un autre tiers, un détournement de fonds ou une fraude.

Cela obérerait la trésorerie de la société et peut être aussi du groupe et à ce titre pourrait avoir un effet négatif sur son patrimoine.

Risques environnementaux.

A la connaissance du conseil d'administration, l'activité de la société ALPHA M.O.S. ne génère aucun risque environnemental.

Moyens de contrôle des risques.

Ces facteurs de risques identifiés, qu'ils soient proches ou éloignés, le conseil d'administration a souhaité mettre en œuvre divers moyens de contrôle de ces derniers.

Sont ci-après abordés :

- D'une manière générale, les objectifs des procédures de la société ALPHA M.O.S.,*
- L'organisation générale de ces procédures,*

- Les moyens de contrôles, les risques présentés à l'article 2.1 ci-dessus pouvant avoir été regroupés par thématiques,
- Les moyens de contrôle spécifiquement dédiés à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

Objectif des procédures de contrôle interne.

Bien que la loi ne définisse pas expressément le contrôle interne, celui-ci s'entend en principe de l'ensemble des politiques et procédures de contrôle mises en œuvre par le Président de la société en vue d'assurer, dans la mesure du possible, la gestion rigoureuse et efficace de ses activités.

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein de la société ALPHA M.O.S. visent principalement deux objectifs :

- veiller à ce que les actions menées par le groupe et ses salariés soient en conformité avec les réglementations en vigueur et à l'éthique du groupe, et s'inscrivent dans le cadre stratégique défini par les organes sociaux de la société ALPHA M.O.S. et du groupe,
- vérifier que les informations comptables et financières communiquées aux organes sociaux, aux actionnaires et à la communauté financière reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Le Président rappelle que, malgré tous les efforts déployés pour que ces procédures donnent les meilleurs résultats, elles ne peuvent être infaillibles et garantir contre la survenance d'une fraude, d'une non-conformité ou d'une malveillance.

Les systèmes comptables et de contrôle interne ne peuvent pas donner au Président de la société et/ou au Conseil d'administration la certitude que les objectifs fixés sont atteints, et ce à cause des limites inhérentes au fonctionnement de tout système.

Ces limites sont les suivantes :

- le coût d'un contrôle interne ne doit pas excéder les avantages escomptés de ce contrôle,
- la plupart des contrôles internes portent sur des opérations répétitives et non sur des opérations non récurrentes,
- le risque d'erreur humaine due à la négligence, à la distraction, aux erreurs de jugement ou à la mauvaise compréhension des instructions ne peut être totalement éliminé,
- la possibilité d'échapper aux contrôles internes par la collusion d'un membre de la Direction ou d'un employé avec d'autres personnes internes ou externes à l'entité,
- l'éventualité qu'une personne chargée de réaliser un contrôle interne abuse de ses prérogatives, par exemple un membre de la direction passant outre le contrôle,
- la possibilité que les procédures ne soient plus adaptées en raison de l'évolution de la situation, et donc que les procédures ne soient plus appliquées.

Organisation des procédures de contrôle interne.

La société et le groupe ALPHA M.O.S., au-delà de la description des procédures en vigueur, a lancé une dynamique qui permettra à terme de porter une appréciation sur l'adéquation et l'efficacité de son contrôle interne.

Compte tenu de la taille et de la structure du groupe, l'organisation des procédures s'articule principalement autour des travaux comptables et de gestion, et des processus de fabrication.

La société projette de mettre en œuvre un processus qualité, ne cherchant pas absolument à aboutir à une certification étant donnée sa taille, mais qui englobera le suivi des procédures ci-après.

Les procédures comptables et de gestion en vigueur au sein de la société ALPHA M.O.S., dont certaines ne sont pas formalisées par écrit, sont les suivantes :

- procédure de gestion des achats, qui couvre tout le cycle d'engagement des dépenses jusqu'au paiement,*
- processus d'offre, qui couvre le cycle de vente depuis les offres commerciales jusqu'à l'encaissement,*
- procédure de gestion des contrats, qui établit dans quelles conditions la société ALPHA M.O.S. peut être engagée dans une relation contractuelle avec un tiers,*
- procédure de gestion des déplacements, qui constitue un poste important de dépenses au sein de la société,*
- procédure de placement de trésorerie : lors de placement de montants significatifs, il est demandé au conseil d'administration une approbation préalable à l'opération.*

Les procédures liées aux travaux comptables et de gestion sont appliquées par la Direction administrative et financière, avec le double objectif d'une saine gestion de l'entreprise et du respect des règles comptables et autres obligations réglementaires.

Les procédures liées à la fabrication des instruments sont les suivantes :

- dossier de fabrication,*
- gestion de production.*

Les procédures liées à la fabrication des instruments sont appliquées par le département production.

Divers moyens et mesures de contrôle.

A ce jour, et pour répondre aux facteurs de risques proches ou éloignés, les moyens de contrôle visant à limiter les risques liés à l'activité de la société ALPHA M.O.S. sont, au regard de l'historique de la Société et de son activité, les suivants :

Risques sociaux et risques liés aux personnels clés mais aussi au recrutement des personnels.

Les facteurs de risques visés par le présent paragraphe sont ceux présentés aux articles 2.1.6 et 2.1.7 ci-dessus.

Il n'existe aucune garantie que la société ALPHA M.O.S. parvienne à fidéliser ses principaux dirigeants, collaborateurs importants pour la poursuite de son exploitation.

Toutefois, un certain nombre de mesures a été mis en œuvre (politique salariale ciblée, plan d'option de rachat d'actions) afin de conserver au sein de la société ALPHA M.O.S. et du groupe les personnels clés et à haut niveau.

Notamment, la politique de la société est d'avoir au moins un (1) entretien individuel annuel avec chaque salarié, celui-ci étant mené par son responsable hiérarchique.

La politique de gestion des personnels clés rappelée ci-dessus a aussi des incidences favorables sur tous les salariés. Cette situation permet d'attendre des recrutements plus aisés des personnels qualifiés nécessaires au développement et à l'exploitation de la société ALPHA M.O.S.

Risques liés à des actes de détournement ou de malveillance.

Les facteurs de risques visés par le présent paragraphe sont ceux présentés à l'article 2.1.17 ci-dessus.

La société ALPHA M.O.S. a mis en place un certain nombre de procédures visant à instaurer des pratiques limitant ce risque (procédure achats, procédure vente, procédure « autorisation bancaire », procédure Carte Bleue).

Risques liés aux délits d'initiés.

Les facteurs de risques visés par le présent paragraphe sont ceux présentés à l'article 2.1.9 ci-dessus.

Afin de limiter le risque lié à un délit d'initié concernant un de ses salariés et/ou mandataire social, la Société a mis en place une procédure «Opération sur le titre ALPHA M.O.S.» afin d'informer les personnels concernés des règles en vigueur.

A cet effet, il a été établi une liste dite « Initiés temporaires » et une liste dite « Initiés permanents ».

De même, un code de bonne conduite a été signé par ces « Initiés » portant à leurs connaissances les règles en vigueur et les empêchant de traiter l'action « ALPHA M.O.S. » pendant les périodes durant lesquelles ils répondent à cette qualification et sont inscrits sur lesdites listes.

Cette procédure est diffusée à l'ensemble des salariés de la société ALPHA M.O.S. et du groupe.

Risques liés aux obligations des dirigeants à l'égard de leurs titres.

Les facteurs de risques visés par le présent paragraphe sont ceux présentés à l'article 2.1.10 ci-dessus.

Afin de limiter le risque lié aux obligations des dirigeants à l'égard de leurs titres «ALPHA M.O.S.», la société ALPHA M.O.S. a mis en place et diffusé aux personnes concernées une procédure « Obligation des Dirigeants à l'égard de leurs titres «ALPHA M.O.S.» afin d'informer ces derniers des règles et recommandations en vigueur.

Les dirigeants sont inscrits sur les listes précisées au 2.2.3.3.

De même, ils ont adhéré au code de bonne conduite visé ci-dessus.

Risques liés à la structuration capitalistique de la société.

Les facteurs de risques visés par le présent paragraphe sont ceux présentés aux articles 2.1.5, 2.1.8 et 2.1.15 ci-dessus.

Afin de limiter les risques liés soit à la volatilité des actions de la société ALPHA M.O.S., soit à la faiblesse de ses fonds propres, il a été envisagé de faire admettre sur un système de négociation organisé (Alternext) les instruments financiers de la société, jusqu'alors admis sur un marché réglementé (Euronext).

En effet, ce marché bénéficie d'un cadre réglementaire plus adapté aux PME (meilleure liquidité pour ce marché spécialisé small and mid cap de la zone euro) et définit, notamment, des obligations d'informations financières et comptables moindres par rapport à celles applicables sur Euronext.

Ouvert depuis le 17 mai 2005, Alternext a remplacé le Second et le Nouveau marchés fusionnés au sein d'Euronext, il est destiné à ouvrir l'accès des marchés boursiers aux PME, étant un marché boursier « organisé » contrairement à Euronext qui est un marché « réglementé ».

Enfin, l'admission de ses instruments financiers sur le système de négociation ALTERNEXT devrait aussi permettre de faciliter les opérations de croissances externes que la société ALPHA M.O.S. entend mener.

De plus, il est précisé qu'afin de limiter les risques liés à la structuration capitalistique de la société ALPHA MOS, les dirigeants disposent d'une parfaite connaissance de l'actionnariat et ce au moins à hauteur de 50 % du capital et 65 % des droits de vote y attachés.

Cette connaissance est permise grâce aux échanges constant avec le Teneur des titres d'une part, et grâce aux recherches régulières pour connaître l'actionnariat, par usage de la procédure TIPI.

Ce titre aux porteurs identifiables permet à la société, à un jour précis, d'avoir une photographie de la répartition de son capital. Selon les objectifs visés, les dirigeants de la société peuvent également demander des informations limitées aux détenteurs d'actions dont la participation est supérieure à un certain niveau.

Risques juridiques.

Les facteurs de risques visés par le présent paragraphe sont ceux présentés aux articles 2.1.11, 2.1.13 et 2.1.14 ci-dessus.

La principale mesure prise par la société ALPHA M.O.S. afin de se garantir contre les divers risques de nature juridique consiste à souscrire des polices d'assurance couvrant ces risques.

La politique de couverture, compte tenu de la taille de la société ALPHA M.O.S. et du groupe, n'est toutefois pas formalisée au sein de la Société.

Les primes relatives aux contrats d'assurance, prises individuellement, ne représentent pas des montants significatifs sur l'exercice.

La Société et/ou ses filiales bénéficient à ce jour des contrats d'assurance suivants :

- *Contrat d'assurance Responsabilité Civile dans le monde entier (couverture en RC professionnelle et couverture en RC produit),*
- *Contrat d'assurance multirisque industrielle (locaux et pertes d'exploitation) pour ses implantations françaises,*
- *Contrat d'assurance bris de machine pour ses implantations françaises,*
- *Contrat d'assurance flotte automobile pour ses implantations françaises,*

Par ailleurs, la société ALPHA M.O.S., s'entoure, le cas échéant, des conseils d'avocats afin de sécuriser notamment :

- *le recouvrement litigieux du compte client,*
- *les défaillances des fournisseurs,*
- *les transactions d'acquisition ou d'organisation menées par le groupe,*
- *les opérations de droit financier inhérentes au marché,*
- *ou tout autre acte juridique de la vie du groupe, qu'ils soient sociétaires, commerciaux, sociaux, fiscaux, ...*

Risques inhérents à la recherche, au développement et à la propriété intellectuelle de la Société.

Les facteurs de risques visés par le présent paragraphe sont ceux présentés à l'article 2.1.12 ci-dessus.

Les conséquences d'une contrefaçon de la part d'un tiers des brevets, marques, de la technologie ou du savoir-faire, de la société, tout comme la gestion d'une éventuelle action en justice d'un tiers contestant un élément de la propriété intellectuelle de la société ALPHA M.O.S. sont assurées par les contrats d'assurances et/ou les sociétés d'avocats agissant pour son compte, et ce comme précisé à l'article 2.2.3.6 ci-dessus.

Les risques inhérents au CIR sont gérés de la même manière, sachant que pour être assurée que les dépenses de recherche peuvent être prises en compte dans le cadre du CIR, l'entreprise peut déposer une demande d'avis préalable auprès de la Direction des services fiscaux dont elle dépend.

De plus, les entreprises ont également la possibilité de présenter une demande auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche représenté dans les régions par les DRRT (délégués régionaux à la recherche et à la technologie), de l'ANR (Agence nationale de la recherche) ou d'OSEO, afin de s'assurer que leur projet de dépenses de recherche présente un caractère scientifique et technique le rendant éligible au CIR.

Risques liés aux projets clients.

Les facteurs de risques visés par le présent paragraphe sont ceux présentés aux articles 2.1.1 et 2.1.4 ci-dessus.

Les procédures contrats et ventes permettent de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'aucun engagement hors norme n'a été pris et/ou formalisé avec un client, sans accord préalable de la direction générale.

Sur une base régulière, des comités de direction ou des revues spécifiques d'activité se tiennent afin de passer en revue les projets en cours, et les investissements des clients y attachés, et de détecter d'éventuelles zones de risques.

De plus, une revue de la balance âgée clients est réalisée régulièrement par les services comptables afin de détecter les projets pouvant présenter un risque potentiel qui se traduirait par des créances clients en retard.

En sus, une police d'assurance Responsabilité Civile (cf. ci-dessus « risques juridiques ») permet de couvrir une partie des risques liés au déroulement des projets clients, lesquels sont en effet parfois complexes.

Risque commercial et concurrentiel.

Les facteurs de risques visés par le présent paragraphe sont ceux présentés aux articles 2.1.2 et 2.1.3 ci-dessus.

La société ALPHA M.O.S. connaît une politique de veille afin d'adapter son savoir faire au mieux des évolutions de son métier, de son marché et des avancées menées par ses concurrents.

Elle doit lui permettre de rester en permanence à l'écoute de ses clients et prospects et de leurs attentes.

Le Président de la société fait, à cet égard, un suivi régulier des activités commerciales du groupe ainsi que de l'objectif défini en réunion plénière.

Une partie de la croissance de la société ALPHA M.O.S. est fondée sur des technologies dites « de pointe » qui sont particulièrement sophistiquées.

Dès lors :

- Elles peuvent être délicates à mettre au point et peuvent ne pas fonctionner conformément aux spécifications définies tant par la société que celles attendues par le client,

- Des retards imprévus de développement des produits nouveaux peuvent avoir un impact négatif sur les capacités de la société ALPHA M.O.S. à lancer des produits sur le marché en temps voulu.

Dés lors, parce qu'en effet les revenus et les résultats d'exploitation futurs de la société ALPHA M.O.S. pourraient se trouver affectés par ces événements, la société ALPHA M.O.S. effectue régulièrement des revues d'avancement tant au niveau des développements que des projets.

De même, la société ALPHA M.O.S. a signé des contrats de partenariat avec des distributeurs intervenants dans des secteurs de façon à consolider le chiffre d'affaires.

De même, et pour partie, l'interruption d'un ou plusieurs de ces partenaires pouvant entraîner un effet négatif sur les revenus de la société, la société ALPHA M.O.S. prévoit dans son organisation les moyens pour gérer ces partenaires et dédit accompagnement humain et technique.

Enfin, une des solutions pressenties est aussi de diversifier la clientèle de la société ALPHA M.O.S. afin d'éviter de n'être dépendant que d'un seul ou de quelques marchés soumis aux vicissitudes de quelques clients répondant à un seul et même marché.

Les procédures de contrôle interne spécifiques à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Comme précisé à l'article 1.10.1 ci-dessus, la gestion administrative et financière, assurée par Monsieur Kevin TAYLOR assisté de Monsieur Yannick AUTHIE, est placée sous l'autorité du Président directeur général.

Ils s'appuient, pour la finalisation des travaux de clôture des comptes, sur un cabinet d'expertise comptable indépendant dirigé par Madame Isabelle FALIPOU de la société d'expertise comptable IF CONSEIL.

L'équipe financière est responsable de l'établissement des comptes sociaux de la société ALPHA MOS, des comptes consolidés du groupe et de la mise en place des méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du groupe et de leurs adaptations aux changements de normes.

L'organisation financière du groupe se détaille de la manière suivante :

- Au niveau de la société mère, une équipe comptable est en charge des comptes sociaux et du processus de consolidation en collaboration avec le cabinet d'expertise comptable.

L'équipe comptable est composée de 3 personnes dont un directeur administratif et financier, Monsieur Kevin TAYLOR, qui la supervise,

- au niveau de la filiale américaine, un cabinet d'expertise comptable local est en charge de la tenue des comptes de la société,

- au niveau de la filiale japonaise, un cabinet d'expertise comptable local est en charge de la tenue des comptes de la société,

- au niveau du bureau de représentation de Shanghai, un cabinet d'expertise indépendant est en charge de la tenue des comptes de l'établissement,

- au niveau de la filiale PERICHROM, l'équipe comptable de la société ALPHA M.O.S. assure la tenue des comptes sociaux depuis le 1^{er} octobre 2009, en collaboration avec le cabinet d'expertise comptable du groupe.

La société réalise deux (2) arrêtés de comptes par an, audités par les commissaires aux comptes dans le cadre d'une revue limitée pour la situation intermédiaire et d'un audit complet pour l'arrêté annuel.

Les comptes des filiales font également l'objet d'une revue limitée pour les clôtures annuelles.

En parallèle des travaux opérationnels pris en charge par la Direction administrative et financière, un comité d'audit a une mission permanente de suivi et de contrôle de l'élaboration des comptes annuels.

Une réunion du comité d'audit se tient préalablement au conseil d'administration arrêtant les comptes.

Les principes comptables suivis par la société ALPHA M.O.S. et le groupe sont définis dans les annexes aux comptes annuels et consolidés.

Ces documents couvrent entre autres, les actifs tangibles et immatériels, les stocks, les provisions, les transactions intra-groupes, et les acquisitions.

Etant donnée la taille et la structure de la société ALPHA M.O.S. et du groupe, tous les intervenants, à commencer par l'équipe en charge de la tenue des comptes, sont étroitement associés aux éventuelles évolutions de ces référentiels et méthodes.

La filiale américaine, par l'intermédiaire du cabinet comptable local chargé de la tenue des comptes, transmet au siège, selon un calendrier fixé au préalable, ses comptes annuels ou intermédiaires, établis selon la réglementation en vigueur aux USA.

La filiale japonaise, par l'intermédiaire du cabinet comptable local chargé de la tenue des comptes, transmet au siège, selon un calendrier fixé au préalable, ses comptes annuels ou intermédiaires, établis selon la réglementation en vigueur au Japon.

Les informations transmises permettent d'une part de recenser de manière précise les opérations intra-groupes et d'autre part d'expliquer les principales variations des postes du bilan et du compte de résultat.

Dans ces cadres d'interventions, le système et les procédures de contrôle interne en vigueur ont pour objet de :

- Vérifier que les informations comptables et financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation du groupe,*
- Veiller à ce que les actes de gestion, de réorganisation des opérations et des comportements des personnes respectent les lois et les règlements applicables et les orientations données par les organes sociaux et les valeurs, normes, règles internes au groupe,*
- Prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraudes en particulier dans les domaines comptables et financiers,*
- Contrôler les opérations.*

La société n'a pas fondé l'élaboration et la mise en œuvre de son contrôle interne sur la base d'un référentiel particulier.

Il est clairement précisé que le contrôle interne mis en œuvre au sein de la société, s'il a été étudié afin d'être le plus efficace possible, ne met pas la Société à l'abri d'une erreur, omission ou d'une fraude significative.

Il constitue, avec l'ensemble des procédures décrites ci-dessous, un cadre de fonctionnement interne à la Société.

Ce ci étant précisé, ces moyens de contrôle visant à limiter les risques les plus spécifiques à l'activité de la société ALPHA MOS sont les suivants :

Risques relatifs à l'information financière.

Les opérations quotidiennes de contrôle interne sont assurées par le directeur administratif et financier et par le responsable financier, avec l'assistance de l'expert comptable du groupe,

tant dans le domaine du traitement de l'information comptable et financière que du contrôle de celui-ci.

Les points ci-après, méritent d'être précisés :

- Contrôle des états financiers : des instructions de reporting financier comprenant un rappel de principes comptables, un calendrier de transmission des informations et la matrice du reporting financier (bilan, compte de résultat, tableau de flux et des données qualitatives) sont communiquées tous les ans aux filiales,

- Chaque trimestre ou à la demande du directeur administratif et financier, un responsable des filiales ou le comptable externe adresse au responsable financier du siège, par voie électronique et/ou par courrier, leur reporting financier selon le calendrier pré défini ci-avant,

- Ces informations financières, les retraitements et la réconciliation des comptes intra-groupes sont contrôlés de façon exhaustive puis sont utilisés pour les besoins de la consolidation et pour valider les données de gestion (suivi du chiffre d'affaires, suivi des budgets notamment),

- Les cabinets comptables des filiales transmettent directement et mensuellement au responsable financier, après validation par le responsable des filiales, les documents comptables extraits de leur système,

- Contrôle des reportings : le directeur administratif et financier et le responsable financier effectuent, de manière aléatoire, des contrôles de cohérence par rapport aux données budgétaires et à celles de l'exercice passé.

Les écarts et les évolutions sont analysés. Ils contrôlent également la base de chiffre d'affaires complétée par toutes les sociétés du groupe.

Les principes comptables sont régulièrement actualisés en fonction du cadre de référence IFRS.

Risques liés à la reconnaissance des revenus.

La facturation d'une prestation ou d'un produit ne permet pas forcément la reconnaissance en produit d'exploitation de cette facturation.

Notamment si la société ALPHA M.O.S. s'est liée par une obligation de résultat non encore atteinte ou des contraintes techniques de quelque nature que ce soit.

Le directeur administratif et financier et le responsable financier assurent la correcte reconnaissance du revenu en fonction de la nature des contrats client.

Un outil de gestion de la facturation et d'enregistrement comptable a été développé en interne. Le correct fonctionnement de ce système est testé régulièrement.

Le recouvrement est assuré par une personne dédiée du service comptable, qui applique la procédure de relance mise en place au sein du groupe.

Des outils de suivi du recouvrement ont été mis en place et sont communiqués mensuellement au Président de la société.

Risques liés au processus de consolidation.

Les facteurs de risques visés par le présent paragraphe sont ceux présentés à l'article 2.1.16 ci-dessus.

La Société a mis en place diverses mesures visant à fiabiliser le processus de production des comptes consolidés de la société ALPHA M.O.S. :

- *Le processus de clôture et de consolidation est géré par le directeur administratif et financier, professionnel confirmé des métiers de la comptabilité,*
- *La consolidation est réalisée par le cabinet d'expertise comptable IF CONSEIL,*
- *La rédaction de l'annexe aux comptes sociaux et aux comptes consolidés est dorénavant internalisée,*
- *Les états financiers de la société ALPHA MOS font l'objet d'un audit au 30 septembre et d'une revue limitée au 31 mars ; les comptes des filiales font l'objet, à ces mêmes dates, de revues limitées,*
- *Les comptabilités des filiales sont gérées par plusieurs responsables comptables, professionnels confirmés des métiers de la comptabilité,*
- *Les comptes consolidés font l'objet d'un audit au 30 septembre et d'une revue limitée au 31 mars réalisés par des cabinets faisant référence sur la place,*
- *Les comptes consolidés sont arrêtés par le Conseil d'Administration et approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.*

Conformément au règlement CE N°16-06/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de la société et du groupe ALPHA MOS sont établis depuis le 1^{er} août 2005 selon les normes comptables internationales IFRS applicable, et ce tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Risques liés au recouvrement des créances clients.

Compte tenu de la structure des créances clients de la Société, non spécialement atomisée, aucune mesure systématique (comme la contractualisation d'une assurance crédit systématique) n'est prise pour limiter ce risque.

Toutefois, la société ALPHA M.O.S. a mis en place une procédure recouvrement qui vise à sécuriser le processus de recouvrement des créances clients. Cette procédure, en liaison avec la procédure vente et la procédure contrat, a notamment pour objectif de :

- *Limiter le risque d'irrécouvrabilité,*
- *Faire correspondre les délais de règlement des clients avec les délais contractuels.*

Risque de change.

La société procède à des ventes et à des achats en devises, notamment l'USD et le JPY.

Sa politique est ne pas prendre des positions spéculatives dans ce domaine.

Elle vise surtout de ne pas s'exposer à un risque de perte de marge du fait de ne pas avoir pesé le poids du risque de change net sous-jacent.

A ce titre, en fonction de son exposition nette, la société peut être amenée à :

- *contracter de couvertures à terme adaptées,*
- *maintenir des comptes ou des lignes bancaires en devises de telle sorte à neutraliser un risque parallèle et opposé,*
- *revoir régulièrement la structure des bilans de ses filiales pour tenir compte de la réalité économique de leur activité et de son financement.*

Toutefois, la Société n'est pas à l'abri d'une erreur ou de tous autres événements qui pourraient générer une perte de change significative.

La directive Européenne « transparence » définit les obligations d'information financière des sociétés cotées et impose de nouvelles exigences en terme de diffusion, d'accès d'arbitrage de l'information financière.

A la suite de l'adoption de la loi BRETON du 27 juillet 2005 notamment, l'AMF a modifié son règlement général afin de compléter la transposition de la directive.

La société ALPHA M.O.S. a pris l'ensemble des dispositions qu'elle estime opportunes dans le cadre de sa mise en conformité avec ladite directive.

En conséquence, la société ALPHA M.O.S. a adopté son mode de communication aux nouvelles obligations :

- *Adoption de la liste des obligations réglementées,*
- *Adoption du mode de diffusion électronique unique et du mode de diffusion par voie de presse écrite,*
- *Prise en compte des nouvelles obligations en matière d'informations périodiques.*

Elle a notamment publié sa situation semestrielle arrêtée au 31 mars 2010 dans les nouveaux délais de deux (2) mois suivant la clôture.

Elle envisage, enfin la poursuite de la refonte de son site web et l'adaptation du mode de conservation de ses informations réglementées.

Fait à Toulouse,

Le 12 janvier 2011.

*Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Jean-Christophe MIFSUD »*

16.6 Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Alpha M.O.S.

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société Alpha M.O.S., et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- *de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et*
- *d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.*

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- *prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentés dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;*
- *prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;*
- *déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.*

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Toulouse et Bordeaux, le 31 janvier 2011

Les Commissaires aux Comptes

*Exco D'Agrain et Associés
Béatrice Gaulier*

*Ernst&Young et Autres
Laurent Chapoulaud*

CHAPITRE XVII. SALARIES

17.1 Effectifs

L'évolution de l'effectif moyen du Groupe au cours des trois derniers exercices et sa répartition par pays sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Alpha M.O.S. France	44	42	38
Alpha M.O.S. America Inc.	6	4	4
Alpha M.O.S. Chine ⁽¹⁾	5	5	3
Alpha M.O.S. Japan KK	6	6	0
Périchrom SARL	6	4	0
Total	67	61	45

Les effectifs à la date de clôture de chaque année sont comme suit :

	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Alpha M.O.S. France	48	39	42
Alpha M.O.S. America Inc.	7	4	2
Alpha M.O.S. Chine ⁽¹⁾	6	5	4
Alpha M.O.S. Japan KK	7	6	0
Périchrom SARL	5	8	8
Total	73	62	56

⁽¹⁾ Salariés portés par une société externe mais dont les salaires sont entièrement supportés par ALPHA M.O.S.

A titre d'information, l'effectif du Groupe au 1^{er} mars 2011 est de 76 personnes.

La répartition des effectifs par fonction est la suivante :

	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Commercial et SAV	42	31	29
R/D	13	11	12
Finance, comptabilité, administratif	8	10	6
Production	10	10	9
Total	73	62	56

17.2 Participations des mandataires sociaux

Au 28 février 2011, l'intérêt des mandataires sociaux au capital de l'émetteur était le suivant :

Mandataires sociaux	Nombre d'actions	% actions	Nombre droits de vote	% droits de vote
Jean-Christophe Mifsud	781 646	23 %	1 553 292	34,26%
Patrice Buyschaert	501	0,01%	1002	0,01%
Bernadette Buyschaert	501	0,01%	1002	0,01%
Sandrine Buyschaert	1	0%	2	0%
Pascal Gendrot	1	0%	2	0%
Jonathan Lapin	1	0%	2	0%
TOTAL	782651	23,02%	1 555 302	34,28%

17.3 Stock-options et actions gratuites des mandataires sociaux

Se référer à la Section 15.5 du présent document de référence.

17.4 Intéressement des salariés

17.4.1 Contrats d'intéressement et de participation

Les salariés des sociétés françaises bénéficient d'accords de participation aux bénéfices. Les modalités de calcul de la participation reposent sur la formule légale.

17.4.2 Attribution et exercice de stock-options et actions gratuites aux salariés non mandataires sociaux

Attributions et levées d'options de souscriptions d'actions et d'actions gratuites au cours de l'exercice 2009 / 2010 : néant.

Aucune des sociétés du Groupe, hormis ALPHA M.O.S., n'a attribué de stock-options aux salariés.

Attribution et acquisitions d'actions gratuites par les salariés au cours de l'exercice 2009/2010 : néant.

Plan de bons de souscriptions d'actions acté par le Conseil d'administration du 31 mai 2010.

BSA consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et bons levés par ces derniers	Nombre total de bons attribués / souscrits ou achetés	Prix moyen pondéré	Plan 2010
<u>BSA consentis durant l'exercice par l'émetteur aux dix salariés dont le nombre de bons consentis est le plus élevé</u>	58.000	3,30 €	58.000
<u>BSA détenus sur l'émetteur levés durant l'exercice par les dix salariés dont le nombre de bons consentis est le plus élevé</u>	0	N/A	0

Pour un récapitulatif des plans de bons de souscription d'actions, de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise et de stock-options en vigueur, se référer au chapitre XV du présent document de référence, section 15.6.

CHAPITRE XVIII. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et des droits de vote

18.1.1 Répartition du capital au 31 mai 2011

Actionnaires	Actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
Jean Christophe Mifsud	781.646	23,05 %	1.553.292	34,26%
M. et Mme Lostie de Kerhor	424.081	12,50 %	774.081	17,07%
JP Invest	167.746	4,95 %	167.746	3,70%
Autodétention	14.526	0,43 %	-	-
Public	2.003.313	59,07 %	2.023.859	44,64%
Total	3 391 312	100 %	4.518.978	100%

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Les deux principaux actionnaires de la Société disposent de droits de vote double conformément à ce qui est indiqué dans le tableau ci-dessus.

18.1.2 Déclarations de franchissement de seuils au cours de l'exercice

Sur la période du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2010, la Société n'a reçu aucune déclaration de franchissement de seuil, ni à la hausse ni à la baisse.

18.2 Contrôle de la Société

La Société est contrôlée par M. Jean-Christophe Mifsud, au sens de l'article L. 233-3 I du Code de commerce.

La présence de trois administrateurs indépendants au sein du conseil d'administration permet de limiter tout contrôle abusif.

18.3 Pactes d'actionnaires et action de concert

Néant.

18.4 Accords dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle de la Société, à l'exception de quelques contrats de distribution non significatifs qui comportent une clause de changement de contrôle mais qui ne représentent en tout qu'environ 3% du chiffre d'affaires du Groupe.

18.5 Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Néant, à l'exception des droits de vote double (cf. section 18.1 ci-dessus).

18.6 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel
Néant.

18.7 Accords prévoyant des indemnités de départ pour les membres du conseil d'administration ou les salariés

Néant.

CHAPITRE XIX. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1 Relations financières intragroupe

19.1.1 Conventions commerciales

- Entre ALPHA M.O.S. et Alpha MOS America

Les flux financiers générés par les conventions liant la société Alpha MOS America à la société mère sont mentionnées ci-après en dollar américain⁷.

ALPHA M.O.S. et Alpha MOS America ont conclu le 1^{er} avril 2003 une convention définissant les modalités de la relation commerciale existant entre ALPHA M.O.S. et Alpha MOS America en termes de prix, modalités de facturation et de règlement.

Alpha MOS America assurant la distribution des produits et services de la société mère, se voit accordée une remise sur les prix pratiqués par ALPHA M.O.S. au grand public selon une liste de prix révisable annuellement.

Facturation au 30/09/2010 :	1.223.462,49 US\$.
Compte client ALPHA MOS US au 30/09/2010 ⁸ :	861.331,25 US\$.

- Entre ALPHA M.O.S. et Périchrom

ALPHA M.O.S. et Périchrom ont conclu le 1^{er} janvier 2009 une convention définissant les modalités de la relation commerciale existant entre ALPHA M.O.S. et Périchrom en termes de prix, modalités de facturation et de règlement.

La société Périchrom définit un prix de vente avec son client final. Une marge fixe de vingt cinq (25 %) pour cent du prix de vente est accordée par la société mère.

Facturation au 30/09/2010 :	504.030, 01 €
Compte fournisseur PERICHROM au 30/09/2010 ⁹ :	45.846,98 €

- Entre ALPHA M.O.S. et Alpha MOS KK

ALPHA M.O.S. et Alpha MOS KK ont conclu le 1^{er} avril 2009 une convention définissant les modalités de la relation commerciale existant entre ALPHA M.O.S. et Alpha MOS KK en termes de prix, modalités de facturation et de règlement.

Alpha MOS KK assurant la distribution des produits et services de la société mère, se voit accordée une remise sur les prix pratiqués par ALPHA M.O.S. au grand public selon une liste de prix révisable annuellement.

Facturation au 30/09/2010 :	75 155 139 Yens
Compte client ALPHA MOS KK au 30/09/2010 ¹⁰ :	30 679 897 Yens

⁷ Dollar américain (1\$= 0,74€ ; taux moyen annuel)

⁸ Montant exclusivement constitué de créances de moins de 6 mois.

⁹ Montant exclusivement constitué de créances de moins de 6 mois.

¹⁰ Montant exclusivement constitué de créances de moins de 6 mois.

19.1.2 Conventions de refacturation

- Entre ALPHA M.O.S. et Alpha MOS America

ALPHA M.O.S. et Alpha MOS America ont conclu le 1^{er} octobre 2007 une convention définissant les modalités de refacturation des frais engagés par la Société.

Le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 15 décembre 2009, a pris acte de ce qu'aucune marge n'était appliquée sur les refacturations concernées et que la qualification de la convention courante était particulièrement adaptée.

Facturation au 30/09/2010 :	65 402,29 US\$.
Compte fournisseur ALPHA MOS US au 30/09/2010 :	0,00 US\$

- Entre ALPHA M.O.S. et Périchrom

ALPHA M.O.S. et Périchrom ont conclu le 11 juillet 2008 une convention définissant les modalités de refacturation des frais engagés.

Celle-ci tient compte de diverses prestations effectuées par PERICHROM et refacturées à la société mère.

Sont notamment concernés les frais engagés par PERICHROM au bénéfice de la société mère et inversement (facturation de frais de comptabilité et de gestion administrative, prestations d'aide à la production, partenariat générant un partage de marge commerciale lors de la vente de produits PERICHROM par la société ALPHA M.O.S.,...)

Refacturation au 30/09/2010 :	73 278, 60 €
Compte client PERICHROM au 30/09/2010 :	87 641,21 €

Refacturation au 30/09/2010 :	92 347, 19 €
Compte fournisseur PERICHROM au 30/09/2010 :	110 447,24 €

19.1.3 Conventions de trésorerie

- Entre ALPHA M.O.S. et Alpha MOS America

ALPHA M.O.S. et Alpha MOS America ont conclu le 1^{er} octobre 2002 une convention définissant les modalités d'avances réciproques entre ALPHA M.O.S. et Alpha MOS America.

Le taux de rémunération est depuis le 1^{er} octobre 2009 le taux Euribor + 1.

Montant en compte courant au 30/09/20010 :	442 271,13 US\$
Taux Euribor :	2,237 %
Montant des intérêts au 30 /09/ 2010 :	5 519,42 US\$

- Entre ALPHA M.O.S. et Périchrom

ALPHA M.O.S. et Périchrom ont conclu le 11 juillet 2008 une convention définissant les modalités d'avances réciproques entre ALPHA M.O.S. et Périchrom.

Le taux de rémunération qui était le taux Euribor au 1^{er} octobre de chaque exercice, est depuis le 1^{er} octobre 2009 le taux Euribor + 1.

Montant en compte courant au 30/09/2010 :	655 686,63 €
Taux Euribor :	2,237 %
Montant des intérêts au 30 /09/ 2010 :	13 859,21€

Les intérêts sont exigibles depuis le 1^{er} octobre 2008.

- Entre ALPHA M.O.S. et Alpha MOS KK

ALPHA M.O.S. et Alpha MOS KK ont conclu le 1^{er} avril 2009 une convention définissant les modalités d'avances réciproques entre ALPHA M.O.S. et Alpha MOS KK.

Le taux de rémunération est le taux Euribor + 1 au 1^{er} octobre de chaque exercice.

Montant en compte courant au 30/09/2010 :	35 884 226 yens
Taux Euribor :	2,237 %
Montant des intérêts au 30 /09/ 2010 :	787 226 yens

Les intérêts sont exigibles depuis le 1^{er} octobre 2009.

19.1.4 Conventions de prêt

Deux conventions de prêt ont été conclues entre ALPHA M.O.S. et Alpha MOS America :

- (i) ALPHA M.O.S. et Alpha MOS America ont conclu le 1^{er} octobre 2002 une convention définissant les modalités de remboursement et le taux de rémunération du prêt accordé par ALPHA M.O.S. à Alpha MOS America.

Le taux de rémunération est l'Euribor au 1^{er} octobre de chaque exercice.

Montant du prêt au 30/09/2010 :	816 308,07 US\$
Taux Euribor :	1,237 %
Montant des intérêts au 30/09/ 2010 :	10 906,76 US\$

Cet emprunt vise la couverture de créances échues dans le compte tiers Alpha MOS America de plus de six (6) mois. Ces créances sont considérées comme un prêt consenti par la société ALPHA M.O.S. à sa filiale, lequel génère des intérêts.

- (ii) ALPHA M.O.S. et Alpha MOS America ont conclu le 30 avril 2009 une convention définissant les modalités de remboursement et le taux de rémunération du prêt accordé par ALPHA M.O.S. à Alpha MOS America.

Montant du prêt au 30/09/2010 :	405.000 US\$
Taux :	2,237 %
Montant des intérêts au 30 /09/ 2010 :	9 059,85 US\$

Ce prêt consenti par la société ALPHA M.O.S. à sa filiale d'un montant fixe de quatre cent cinq mille (\$ 405.000) dollars génère des intérêts depuis le 1^{er} octobre 2009 au taux Euribor +1.

19.2 Conventions réglementées

19.2.1 Conventions conclues au bénéfice de M. Jean-Christophe Mifsud

- Convention Article 83 du CGI de retraite complémentaire

La Société a conclu le 1^{er} décembre 2009 une convention de retraite complémentaire, en vertu des dispositions de l'article 83 du Code Général des Impôts, avec Gan Assurance Vie (convention mise en place pour l'ensemble du comité de direction de la Société).

Celle-ci a été signée avec effet rétroactif au 1er janvier 2009 au taux de 5%, porté à 8% à compter du 1^{er} octobre 2010.

Montant versé à ce titre sur l'exercice : 8.783, 07 €.

- Convention décès, invalidité, arrêt de travail

Depuis le 1^{er} janvier 2009, M. Jean-Christophe Mifsud cotise sur le contrat « décès, invalidité, arrêt de travail » mis en place pour l'ensemble des cadres de la Société, au taux de 1,66% sur la tranche A et 2,40% sur la tranche B pour 2009 et au taux de 1,50% sur la tranche A et 1,92% sur la tranche B pour 2010.

Montant versé à ce titre sur l'exercice : 1 261, 91 €.

- Garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprises

Le 1^{er} novembre 1993, la Société a souscrit auprès du GAN Vie un contrat concernant une garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprises (GSC).

La Société assure le paiement des primes.

Montant versé à ce titre sur l'exercice : 2.694 €.

19.2.1 Conventions conclues au bénéfice de M. Jonathan Lapin

La Société a recours aux services de M. Jonathan Lapin dans le cadre de l'évaluation des risques susceptibles d'être générés par un contentieux liant la société Alpha Mos America et l'ancien directeur de cette filiale de la Société.

La Société a procédé au règlement des frais et honoraires facturés.

Montant versé à ce titre sur l'exercice : 9.337,78 €.

19.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 30 septembre 2010

« Aux Actionnaires d'ALPHA M.O.S.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données,

les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L.225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Avec Monsieur Jean Christophe MIFSUD

Nature et objet

Votre société a conclu le 1er décembre 2009 une convention de retraite complémentaire en vertu des dispositions de l'article 83 du Code Général des Impôts, avec GAN Assurance Vie. Ce contrat, mis en place pour l'ensemble du comité de direction, a été signé avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009 avec un taux de 5% porté à 8% à compter du 1^{er} octobre 2010.

Modalités

Le montant comptabilisé à ce titre sur l'exercice clos au 30 septembre 2010 est de 8 783,07 euros.

Nature et objet

Depuis le 1^{er} janvier 2009, Monsieur Jean Christophe MIFSUD cotise sur le contrat (« décès, invalidité, arrêt de travail » mis en place pour l'ensemble des cadres de la société, au taux de 1,66% sur la tranche A et de 2,4% sur la tranche B pour 2009 puis de 1,50% sur la tranche A et de 1,92% sur la tranche B pour 2010.

Modalités

Le montant comptabilisé à ce titre sur l'exercice clos au 30 septembre 2010 est de 1 261,91 euros.

En raison d'une omission de votre conseil d'administration, les conventions et engagements ci-dessus n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable prévue à l'article L225-38 du code de commerce

II. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec Monsieur Jean Christophe MIFSUD

Nature et objet

Depuis le 1^{er} novembre 1993, la société ALPHA MOS SA a souscrit auprès du GAN Vie une garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprises.

Modalités

Le montant des primes versées sur l'exercice clos au 30 septembre 2010 est de 2 694 euros.

Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs, été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale du 12 février 2010, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 26 janvier 2010.

Avec Monsieur Jonathan LAPIN, administrateur

Nature et objet

Votre société a recours aux services de Monsieur Jonathan Lapin notamment dans le cadre d'une évaluation des risques potentiellement générés par un contentieux liant la société ALPHA Mos America et son ancien directeur.

Modalités

Les honoraires et frais comptabilisés en charge à ce titre sur l'exercice s'élèvent à 9 337,78

euros hors taxes.

Toulouse et Bordeaux, le 31 janvier 2011

Les Commissaires aux comptes

*Exco D'Agrain et Associés
Béatrice Gaulier*

*Ernst&Young et Autres
Laurent Chapoulaud »*

CHAPITRE XX. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS

20.1 Informations financières historiques - Comptes consolidés au 30 septembre 2010 en normes IFRS

Groupe ALPHA M.O.S. – Etat de situation financière (en K€)

<u>Actif</u>	Note	30/09/2010 Net	30/09/2009 Net
Actif non-courants			
Immobilisations incorporelles	III-4	443	134
Écarts d'acquisition	III-2	484	484
Immobilisations corporelles	III-5	304	363
Immobilisations financières	III-6	118	95
Autres actifs non-courants	III-7	100	236
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		1449	1312
Actifs courants			
Stock et en cours	III-8	1456	884
Clients et comptes rattachés	III-9	1805	1670
Autres actifs courants	III-10	1245	696
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1267	1244
TOTAL ACTIFS COURANTS		5773	4494
TOTAL ACTIF		7222	5806

Groupe ALPHA M.O.S. – Etat de situation financière (en K€)

<u>Passif</u>	Note	30/09/2010 Net	30/09/2009 Net
Capitaux propres			
Capital social	III-11	678	675
Primes liées au capital		11066	11040
Réserves		-8224	-6844
Ecart de conversion		-19	-32
Résultat de la période		-452	-1554
TOTAL CAPITAUX PROPRES		3049	3285
Provisions pour risques et charges	III-12	139	126
Passifs financiers à long terme	III-14	351	246
Total passifs non-courants		490	372
Passifs financiers à court terme	III-14	460	281
Fournisseurs	III-15	1299	809
Autres dettes et comptes de régularisation	III-15	1924	1059
TOTAL PASSIFS COURANTS		3683	2149
TOTAL PASSIF		7222	5806

Groupe ALPHA M.O.S. – Compte de résultat consolidé (en K€)

	Note	30/09/2010 Net	30/09/2009 Net
Produits des activités ordinaires	III-20	8113	6445
Autres produits des activités courantes		613	362
Achats consommés		-2249	-2330
Charges de personnel		-4110	-3747
Autres charges externes		-2564	-2209
Impôts et taxes		-144	-148
Dotations aux amortissements et provisions		-205	-21
Résultat opérationnel courant		-546	-1648
Autres produits et charges opérationnels		45	-36
Résultat opérationnel		-501	-1684
Résultat financier	III-22	51	132
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts		-450	-1552
Impôts sur les bénéfices	III-17	-2	-2
Résultat net de l'ensemble consolidé		-452	-1554
Part revenant aux intérêts minoritaires		0	0
Résultat net part du groupe		-452	-1554
<i>Résultat par action brut</i>		-0,140	-0,480
<i>Résultat par action dilué</i>		-0,140	-0,480

Etat du résultat global (En K€)

	30/09/2010	30/09/2009
Résultat net consolidé	- 452	-1 554
Ecart de conversion	13	- 83
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	13	- 83
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	- 439	- 1 637

Tableau des flux de trésorerie consolidé établi à partir du résultat net des sociétés intégrées
(en K€)

	Note	30/09/10 Net	30/09/09 Net
Résultat net part du groupe		-452	-1554
Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie			
Amortissements et provisions		194	243
Impôts différés		0	
Charges et produits liés aux stock options		184	88
Autres		0	0
Variation des actifs et passifs courants			
Stocks		-572	-60
Clients et comptes rattachés		-135	-165
Autres actifs		-613	-65
Fournisseurs		490	156
Autres passifs		878	-188
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles		-26	-1545
Acquisition d'immobilisations		-421	-266
Acquisition de la filiale Périchrom	III-2	0	-51
Cessions d'immobilisations		0	26
Variation des immobilisations financières		-22	-54
Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissement		-443	-345
Augmentation de capital		29	47
Variations des emprunts et avances remboursables		105	436
Variation des dettes financières à court terme		173	0
Cession de comptes à terme et des autres actifs détenus à des fins de transaction		190	1981
Titres d'auto-contrôle		-9	3

Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement		488	2467
VARIATION DE TRESORERIE		19	577
Trésorerie en début d'exercice		1234	657
Trésorerie en fin d'exercice		1253	1234
VARIATION DE TRESORERIE		19	577

Tableau de variation de l'endettement financier net (en K€)

	30/09/2010	30/09/2009
Trésorerie brute	1 267	1 243
Soldes débiteurs et concours bancaires courants	14	9
Trésorerie nette	1 253	1 234
Endettement brut	-811	-527
Endettement financier net	442	707

Variation des capitaux propres consolidés (en K€)

	Capital Actions Ordinaires	Réserves et résultats non distribués	Ecart de conversion	Total
Au 30 septembre 2008	671	4 062	51	4 784
Augmentation de capital	4			4
Prime d'émission		43		43
Ecart de conversion			-83	-83
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres			-83	-83
Paiements fondés sur des actions		88		88
Elimination des titres d'autocontrôle		3		3
Résultat net		-1 554		-1 554
Total des produits et charges de la période		-1 554	-83	-1 637
Au 30 septembre 2009	675	2 642	-32	3 285
Augmentation de capital	3			3
Prime d'émission		26		26
Ecart de conversion			13	13
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres			13	13
Paiements fondés sur des actions		174		174
Elimination des titres d'autocontrôle		0		0
Résultat net		-452		-452
Total des produits et charges de la période		-452	13	-439
Au 30 septembre 2010	678	2 390	-19	3 049

Remarque : le poste des primes liées au capital a été ajusté de 382 k€ dans le bilan au 30 septembre 2008. Enregistré par contrepartie des réserves consolidées, cet ajustement est relatif au retraitement des actions propres imposé par la norme IAS 32.

GROUPE ALPHA MOS

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

(Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse)

I. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1. Référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe Alpha Mos au 30 septembre 2010 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'élaboration des comptes annuels au 30 septembre 2010 sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés annuels arrêtés au 30 septembre 2009 et disponibles sur le site d'Alpha M.O.S. à l'exception de la norme IAS 1 Révisée, présentation des états financiers.

Les autres normes, interprétations et amendements dont l'application était obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier ou 1er juillet 2009, dont notamment les textes mentionnés ci-dessous n'ont pas eu d'incidence significative chiffrée pour le Groupe au 30 septembre 2010 :

- IFRS 8 secteurs opérationnels
- IFRS 3 révisé et IAS 27 révisé Regroupement d'entreprises
- Amélioration aux IFRS – mai 2008
- IAS 23 amendée « Coûts d'emprunt »
- IAS 27 amendée « Etats financiers consolidés ou individuels »
- Amendements à IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation »
- Amendements à IAS 39 « Eléments éligibles à la couverture »
- Amendements à IFRIC 9 et IAS 39 « Dérivés incorporés »
- Amendements à IFRS 2 « Conditions d'acquisition et annulations »
- Amendements à IFRS 7 et IFRS 4 « Informations sur les instruments financiers »
- IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle »
- IFRIC 14 et IAS 19 « Plafonnement de l'actif »
- IFRIC 15 « Accords pour la construction d'un bien immobilier »
- IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger »

La nouvelle norme IFRS 8 (« Secteurs opérationnels » qui remplace IAS 14 « Information sectorielle ») définit un secteur opérationnel comme une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges,

- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le « principal décideur opérationnel » de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance, et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Au regard de ces critères, le groupe confirme la segmentation retenue antérieurement. De ce fait, l'application de la norme n'a pas d'impact sur les informations présentées au 30 septembre 2010 par le Groupe.

2. Comptes consolidés

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2010 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 12 janvier 2011.

3. Méthode de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles ALPHA M.O.S. S.A. exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

4. Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales ont pour monnaie de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leur bilan est converti au taux de clôture ; leur compte de résultat est converti au taux moyen de l'exercice. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

5. Recours à des estimations

L'établissement des comptes consolidés en conformité avec les principes énoncés ci-dessus oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants consolidés des actifs et des passifs ainsi que les montants des charges et des produits enregistrés durant l'année dans le compte de résultat. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principaux postes concernés par ces estimations sont les suivants : les provisions sur stocks, les provisions pour risques et charges et les dépréciations sur les comptes clients.

6. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires) réalisé par le Groupe Alpha MOS se compose principalement de ventes de produits finis (nez et langues électroniques, échantillonneurs) dont le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité est la livraison.

Le produit des activités ordinaires correspondant à des prestations de services (études, travaux de recherche et développement..) est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation effective de ces prestations.

Conformément à la norme IAS 18 « Revenus », les ventes sont enregistrées en compte de résultat lorsque la quasi totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.

Le produit des activités ordinaires correspondant à des contrats de sous-traitance est comptabilisé en fonction du pourcentage d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture. Les produits du contrat sont rattachés aux coûts encourus pour parvenir au degré d'avancement. Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charges. Aux premiers stades du contrat, si le résultat de celui-ci ne peut-être estimé de façon fiable, les produits du contrat ne sont comptabilisés qu'à concurrence des coûts encourus dont le recouvrement est attendu.

7. Autres produits des activités courantes

Ils incluent principalement les subventions reçues dans le cadre de programmes de développement comptabilisées au prorata de l'avancement du projet, et le crédit d'impôt recherche.

8. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat net avant prise en compte :

- des autres produits et charges opérationnels, qui comprennent principalement l'effet :
- des pertes et profits et variations de provisions couvrant des événements exceptionnels, c'est-à-dire soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement,
- des plus ou moins values ou dépréciations d'actifs,
- du résultat financier,
- des impôts courants et différés

9. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.

Conformément à la norme, les impôts différés actifs et passifs sont compensés pour une même entité fiscale.

Les impôts différés sont valorisés au taux d'impôt propre à chaque société, et notamment au taux normal de 33,1/3 % pour la société mère.

10. Frais de recherche et de développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut :

- démontrer son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- évaluer précisément les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement,
- évaluer le coût de cet actif de façon fiable.

Le Groupe suit l'évolution de ses projets de développement individuellement. A partir du moment où les conditions énoncées dans la norme sont réunies, les frais identifiés sur le plan analytique sont activés net des subventions ou aides publiques en conformité avec IAS 20. L'amortissement est calculé sur les durées standards suivantes :

Projets de développement de logiciels : 3 ans
Projets de développement d'instruments : 5 ans.

Ce rythme peut être accéléré en fonction des perspectives de rentabilité par projet.

11. Autres immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais de dépôt de brevet (frais de dossiers) validés ou en cours de validation. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur une durée d'utilisation estimée à 10 ans dès que leur validation est effective.

12. Ecart d'acquisition (Goodwill)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est mesuré à la juste valeur le jour de l'acquisition. Pour chaque regroupement d'entreprise, l'acquéreur doit décider de la manière de mesurer la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise, soit à sa juste valeur soit au montant de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise. Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur - sauf exceptions. Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat en application d'IFRS 3R.

L'excédent de la somme du coût d'acquisition et du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise par rapport au solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à la juste valeur est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition.

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part d'intérêt revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise ou à la juste valeur de l'ensemble des actifs nets de l'entité acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les ajustements de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

L'écart d'acquisition comptabilisé séparément fait l'objet d'un test de dépréciation conformément à la méthode décrite ci-dessous.

Il est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur des écarts d'acquisition sont irréversibles.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel, sur la ligne «Dépréciations de l'écart d'acquisition».

Pour le test de perte de valeur, les écarts d'acquisition sont rattachés aux Unités Génératrices de Trésorerie (ou groupes d'UGT) identifiés au sein du Groupe. Une UGT correspond à un ensemble homogène générant des flux de trésorerie identifiables et indépendants d'autres UGT.

Pour la mise en œuvre de ce test, dont les modalités sont décrites en III.1, le Groupe n'a identifié qu'une seule UGT.

13. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel industriel	linéaire ou dégressif	5 ans
Matériel de bureau et informatique	linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	linéaire	8 ans
Agencements, aménagements, installations	linéaire	10 ans

14. Contrats de location financement

Les biens mobiliers détenus par voie de contrats de location sont comptabilisés au bilan quand la réalité économique du contrat correspond à un transfert de la propriété du bien et à un financement au regard de l'IAS 17.

15. Autres Actifs non courants

Les autres actifs non courants correspondent aux dépôts à terme dont le dénouement prévu à ce jour va au delà d'un an.

16. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est passée en revue à chaque clôture et en cas d'apparition d'indices de perte de valeur.

17. Stocks et encours

Les matières premières figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition hors frais de transport selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (Méthode F.I.F.O).

Les produits finis figurent à l'actif pour leur coût de revient qui intègre le coût de la matière première, les coûts de sous-traitance ainsi que les frais de main d'œuvre internes relatifs au contrôle qualité des capteurs.

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués selon leur coût d'acquisition puis si nécessaire provisionnés pour réduire leur montant à la valeur nette de réalisation.

18. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, y compris les instruments dérivés, et la trésorerie. Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

A. Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti. Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en compte de résultat.

Actifs détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme sont classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations de celle-ci étant comptabilisées en résultat.

B. Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

A l'exception des instruments dérivés, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

C. Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Le Groupe couvre ponctuellement les positions de change à l'aide de contrats de vente à terme. Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Les instruments dérivés utilisés par le groupe peuvent être désignés comme instruments de couverture de flux futurs de trésorerie, qui permettent de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable si la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place et si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes pour les couvertures de flux futurs de trésorerie : la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie de la situation nette, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en 'Résultat financier'. Les montants enregistrés en situation nette sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

19. Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

20. Indemnités de départ à la retraite

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés de la société mère sont intégralement provisionnés, et représentent le montant actualisé et probabilisé des indemnités conventionnelles inhérentes aux départs en retraite, et augmentées des charges assises sur les rémunérations. Les évaluations sont effectuées en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. La méthode de calcul intègre principalement une hypothèse de date et de modalité de départ à la retraite, un taux d'actualisation financière, un taux d'inflation, et des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Il n'y avait pas d'écarts actuariels non comptabilisés à la date de passage aux normes IFRS. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat.

21. Plans de souscription et d'achat d'actions

Des options d'achat et de souscription d'actions peuvent être accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale (car il s'agit de plans dénoués en instruments de capitaux propres). La valeur des options est estimée selon les pratiques courantes de marché (modèle de Black & Scholes). Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité - période d'acquisition des droits - avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

II. LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES

Raison sociale	Forme	Siren	Capital social (en monnaie locale)	Siège	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
ALPHA M.O.S.	S.A.	389.274.846	678.262,40 €	Toulouse (31)	Société mère	Société mère	IG
Alpha MOS America	Inc. (USA)	-	\$ 2.114.779	Maryland	100%	100%	IG
Alpha MOS UK	Ltd (UK°)	-	£ 2	Coventry	100%	100%	IG
Périchrom	SARL	390.575.694	191.400 €	Saulx les Chartreux (91)	100%	100%	IG
Alpha Mos Japan	KK	-	Y 10.000.000	Tokyo	100%	100%	IG

Alpha MOS UK n'a pas d'activité significative depuis le 1^{er} octobre 2000.

III. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

1. Evolution du périmètre de consolidation

Il n'y a pas de changement de périmètre de consolidation par rapport au 30 septembre 2009. Les résultats de la société Alpha Mos Japan, qui a débuté son activité commerciale au 1^{er} avril 2009, ont été consolidés sur douze mois sur l'exercice 2009-10.

2. Ecart d'acquisition

Le Groupe ALPHA M.O.S. a acquis le 11 juillet 2008 la totalité des parts sociales de la société française Périchrom installée en région parisienne et dont l'objet social est la fabrication et la vente de matériels et consommables destinés aux laboratoires.

Le prix d'acquisition des parts s'élève à 440 k€, dont 140 k€ payé le jour de l'acquisition, 153 k€ sur la période après l'application d'un ajustement à la baisse de 47 k€. Le solde de 100 k€ était payable à l'acquéreur à partir du 12 janvier 2010 sous certaines conditions suspensives, notamment l'obtention des liasses industrielles telles que définies dans le contrat de cession. Son paiement est suspendu au respect de l'ensemble des conditions préconisées dans l'acte de cession.

L'acquisition de la société Périchrom génère un écart d'acquisition de 484 k € qui s'établit comme suit :

Prix d'acquisition	440.000 €
Ajustement de prix	(47.000 €)
Frais d'acquisition intégrés au coût des titres	76.000 €
Capitaux propres de la société Périchrom au 11/07/2008	-(15.000 €)
Ecart d'acquisition	484.000 €

Conformément à IAS 36, la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition de Périchrom est affecté est appréciée en fonction de la plus forte valeur entre :

- la valeur d'utilité appréciée sur la base des *cash-flow* futurs de trésorerie actualisés

- la juste valeur diminuée des coûts de cession.

L'appréciation de la juste valeur de l'UGT Alpha MOS, tient compte notamment de la valeur boursière de la société.

3. Information sectorielle

Alpha M.O.S. n'opère que sur un seul secteur d'activité. Sur le plan géographique, le Groupe commercialise ses produits aux Etats-Unis à travers sa filiale américaine dédiée et au Japon par l'intermédiaire de sa filiale Alpha MOS Japan. La société mère et Périchrom opèrent toutes les deux sur le reste du monde.

Ainsi, l'information sectorielle est détaillée comme suit par zone géographique :

	Social USA Alpha MOS America Inc.	Social Japon Alpha MOS Japan KK	Social Reste du Monde ALPHA M.O.S.	Eliminations	Total
Au 30/09/2009					
Chiffres d'affaires (1)	847	923	6 190	-1 515	6 445
Résultat opérationnel	-249	-128	-1 171	-136	-1 684
Total bilan (2)	553	756	6 860	-2 363	5 806
Investissements corporels et incorporels (2)	17	90	179	-19	267
Au 30/09/2010					
Chiffres d'affaires (1)	1 390	1 742	7 213	-2 232	8 113
Résultat opérationnel	-254	68	-587	271	-502
Total bilan (2)	1 021	998	8 370	-3 167	7 222
Investissements corporels et incorporels (2)	6	99	316	0	421

4. Tableau de variation des immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles	30/09/2009	Augmentations de la période	Cessions de la période	30/09/2010
Valeurs brutes				
Projets de developpement	99	231		330
Brevets	242	15		257
Brevets en cours de validation	30	13	-15	28
Logiciels	89	14	-1	102
Logiciels en cours		89		89
Total	460	362	-16	806
Amortissements et perte de valeur	30/09/2009	Augmentations de la période	Cessions de la période	30/09/2010
Projets de developpement	99	0		99
Amortissement des brevets	150	20		170
Amortissement logiciels	77	18	-1	94
Total	326	38	-1	363
<u>Valeur nette</u>	<u>134</u>			<u>443</u>

5. Tableau de variation des immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	30/09/2009	Augmentations de la période	Cessions de la période	30/09/2010
Valeurs brutes				
Installations générales	184	12		196
Installations techniques, matériel et outillage	826	44	-19	851
Matériel de bureau & informatique	177	26	-18	185
Mobilier de bureau	31			31
Véhicules	57	7		64
Total	1 275	89	-37	1 327
(1) dont € 15 k d'écart de conversion				
Amortissements et perte de valeur	30/09/2009	Augmentations de la période	Cessions de la période	30/09/2010
Amortissements installations générales	97	19	0	116
Amortissements matériel et outillage	632	79	-19	692
Amortissements matériel de bureau et informatique	124	37	-18	143
Amortissements mobilier de bureau	21	3	0	24
Amortissements véhicules	38	10	0	48
Total	912	148	-37	1 023
(1) dont € 4 k d'écart de conversion				
Valeur nette	363			304

6. Tableau de variation des immobilisations financières et provisions

Immobilisations financières	30/09/2009	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2010
Valeurs brutes				
Prêts	27	5	0	32
Dépôts et cautionnements	68	18	0	86
Total	95	23	0	118

7. Autres actifs non courant

	Montant brut	Moins de 5 ans	Plus de 5 ans	
Compte à terme	100	100	0	
Total	100	100	0	

8. Stocks et encours

Valeurs brutes		30/09/2010	30/09/2009	
Matières premières		1627	936	
Produits finis		49	122	
Travaux en cours		0	16	
Valeur brute		1676	1074	
Dépréciation				
Matières premières		172	146	
Produits finis		47	44	
Total provision		219	190	
Valeur nette		1457	884	

9. Clients et comptes rattachés

	Montant brut	Moins d'un an	Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Clients douteux	231	0	231	0
Clients et comptes rattachés	1 777	1777	0	-
Total	2 008	1 777	231	0
Provisions pour dépréciation	203	0	203	0
Valeur nette	1805	1777	28	0

La ventilation par antériorité des créances clients échues est la suivante :

	Solde à la clôture	A moins d'un mois	De un à deux mois	De deux à trois mois	A plus de trois mois
Créances clients échues	1.046.000 €	430.000 €	258.000 €	67.000 €	291.000 €
Dépréciations clients	-203.000 €	-	-	-	-203.000 €
Total	843.000 €	430.000 €	258.000 €	67.000 €	87.000 €

10. Autres actifs courants

	30/09/2010	30/09/2009
Actifs détenus à des fins de transaction	0	189
Autres actifs courants	371	189
Charges constatées d'avance	384	194
Placement à court terme	45	62
Crédit d'impôt recherche à moins d'un an	445	62
Total	1 245	696

Les derniers actifs détenus à des fins de transaction, souscrit initialement en février 2007 ont été vendus dans le courant du premier semestre 2009-2010. Ces cessions n'ont donné lieu à aucune perte de valeur par rapport à leur valeur comptable au 30 septembre 2009.

Les autres actifs courants sont composés principalement de créances fiscales et sociales ainsi que d'avances versées aux fournisseurs.

Les placements à court terme sont essentiellement constitués de placements sur le contrat d'animation du titre.

11. Composition du capital social

Au 30 septembre 2010, le capital social était composé de 3.391.312 titres d'une valeur nominale de € 0.2.

Catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		au début d'exercice	créés pendant la période	Remboursés pendant la période	en fin de période (*)
Actions	0,20 €	3.376.812	14.500	0	3.391.312

(*) dont titres autodétenus : 134 094 contre 132 576 au 30 septembre 2009.

12. Provisions pour risques et charges

	30/09/2009	Dotations	Reprises		30/09/2010
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour litige	80		-	-	80
Provision pour indemnité de départ retraite	46	13	-	-	59
	126	13	0	0	139

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs. Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers et pour laquelle le passif probable peut être estimé avec une précision suffisante. La société se défend vigoureusement devant les tribunaux chaque fois qu'elle s'estime dans son droit.

Des provisions relatives à chaque risque sont constituées au fur et à mesure en fonction des avis experts et du stade d'évolution de chaque dossier traité individuellement. Le risque global sur les affaires en cours au 30 septembre 2010 est évalué à 80 k€.

13. Indemnité de départ à la retraite

Les engagements de retraite des sociétés françaises reposent sur les hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : 5,5 %,
- Taux de progression des salaires : 3,3 % pour les cadres et 3,3% pour les non cadres,
- Taux de rotation du personnel : 11,5% (selon l'âge),
- Table de mortalité : TD 88-90

La provision calculée au 30 septembre 2010 selon ces hypothèses s'élève à 59 k€ et impacte ainsi le résultat consolidé pour - 13 k€.

14. Passifs financiers

	30/09/2010	Courants (moins d'1 an)	Non courants (plus d'1 an)
Emprunts bancaires et assimilés	811	460	351
Total	811	460	351

15. Passifs courants

	30/09/2010	30/09/2009
Fournisseurs et comptes rattachés	1299	809
Autres dettes	1168	799
Produits constatés d'avance	756	260
Total dettes	3 223	1 868

Les autres dettes comprennent les dettes fiscales et sociales, les acomptes versés par les clients et également la dette restant à payer dans le cadre de l'acquisition de la société Perichrom pour 100 k€.

16. Passifs éventuels

- Des litiges sont en cours de procédure en date de clôture. Une provision relative à ces risques a été constituée pour un montant de 80 k€.
- Droit individuel à la formation : le volume d'heures de formation cumulées au 30 septembre 2010 s'élève à 2.716 heures.

17. Impôts

* Preuve de l'impôt :

Résultat comptable avant impôts au 30/9/2010	- 452
Impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante	150
Différences permanentes sociales	58
Différences permanentes consolidées	0
Incidence des pertes fiscales sur le résultat	-210
Charge d'impôt effective	-2

* Déficit fiscaux :

Au 30 septembre 2010, le montant des déficits reportables est le suivant :

Déficits fiscaux ordinaires France	5.120 k€
Déficits fiscaux US	2.021 k€
Déficits fiscaux Japon	52.000 k€

18. Charges de personnel

Les charges de personnel incluent la valorisation des options de souscription d'actions consenties au personnel qui s'élève à – 183 k€ pour la période contre – 88 k€ l'exercice précédent.

19. Variation des provisions des actifs courants

	30/09/2009	Augmentation de la période	Reprise de la période		Var. écart de conversion	30/09/2010
			Utilisées	non utilisées		
Provision pour dépréciation des créances douteuses	215	0		12	0	203
Provision pour dépréciation des stocks	189	30				219
Total	404	30	0	12	0	422

20. Autres produits des activités courantes

	30/09/2010	30/09/2009
Subventions d'exploitation	42	151
Divers	61	32
Crédit d'impôt recherche	510	179
Total	613	362

Les subventions d'exploitation ont été reçues pour financer partiellement certains projets de recherche engagés par la société.

21. Frais de recherche et développement (R&D)

Le montant global des charges directes de R&D, compte non tenu des charges administratives indirectes induites et des montants immobilisés, enregistrées au cours de la période s'élève à 1 329 k€ contre 861 k€ sur l'exercice précédent.

Ces charges sont constituées principalement des rémunérations du personnel employé à ces activités, des dépenses de fonctionnement directes (hors affectation de frais administratifs indirects) associées (études et prestations, fournitures et petit matériel), ainsi que des services extérieurs relevant de la même nature.

22. Résultat financier

Le résultat financier intègre :

	30/09/2010	30/09/2009
Résultat de change	28	93
Produits nets sur cessions de VMP et juste valeur	23	31
Dotation/Reprise sur provision financière	0	0
Autres charges / produits financiers	0	8
Total	51	132

23. Résultat par action

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période. Le nombre moyen d'actions en circulation (3.264.655) est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social corrigées des détentions par le Groupe de ses propres actions. Il est par ailleurs donné après effet dilutif de la levée des options d'achats et de souscription d'actions (3.789.312).

24. Effectif moyen

	30/09/2010	30/09/2009
Effectif moyen France	55	51
dont cadres	40	38
non cadres	15	13
Effectif moyen filiales	12	10
Total	67	61

25. Engagements Financiers

Loyers restant dûs (k€)			
	Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Contrats de location	47	48	0

Il s'agit de contrats de location longue durée relatifs à des véhicules et à du matériel de bureau.

Caution reçue et nantissement donné

Afin de garantir le paiement des échéances du prix des parts de la filiale Perichrom, une caution bancaire a été donnée par la banque CIC pour un montant de 100 k €.

En garantie de cette caution bancaire, la banque CIC a pris un nantissement sur un compte à terme détenu par la société d'un montant équivalent.

Par ailleurs, un prêt bancaire de 300 k€ contracté le 25 septembre 2009 est garanti à hauteur de 60% par une caution d'Oseo Anvar et pour 20% par un nantissement sur des Sicav monétaires du Crédit Lyonnais détenues par la société.

La Société dispose de lignes de mobilisation de créances commerciales en France et en Europe pour un total de 350.000 €.

26. Rémunérations des organes de direction – Modalités de rupture des mandats sociaux

La rémunération des membres du Conseil d'Administration ne concerne que la rémunération du Président du Conseil d'Administration. Elle s'élève avantage en nature compris comme suit :

	30/09/2010	30/09/2009
Salaires avantages en nature compris	184.391 €	159.138 €

Par ailleurs, l'Assemblée générale du 12 février 2010 a fixé au montant maximal de 24.000 € les jetons de présence pouvant être versés aux administrateurs pour l'exercice 2009/2010. Pour l'instant, le Conseil d'Administration n'a procédé à aucune attribution de cette somme.

Il n'est prévu aucune modalité particulière de rupture des mandats sociaux.

27. Titres donnant accès au capital

Bons de souscription d'actions consentis aux membres du conseil d'administration

Date d'assemblée	12 février 2010	30 mars 2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	269000	60 000
<i>Dont pouvant être souscrites par comité de direction</i>	148 000	15 000
Point de départ d'exercice des BSA	1 ^{er} juin 2010	25 octobre 2007
Date d'expiration des BSA	12 février 2014	24 octobre 2011
Prix de souscription	3.30 €	3.91 €
Nombre d'actions souscrites au 30 septembre 2010	0	0
Nombre d'actions annulées au 30 septembre 2010	0	0
Solde d'actions à souscrire au 30 septembre 2010	269 000	60 000

Options de souscription d'actions consenties aux salariés

Date d'assemblée	31 mars 2008
Dates des conseils d'administration	09 juillet 2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	79 000
<i>Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par le comité de direction (1)</i>	16 000
Point de départ d'exercice des options	09 juillet 2013
Date d'expiration des options	09 juillet 2016
Prix de souscription	3.24 euros
Nombre d'actions souscrites au 30 septembre 2010	Aucune
Nombre d'actions annulées au 30 septembre 2010	10 000
Solde d'actions à souscrire au 30 septembre 2010	69 000

(1) quatre membres concernés

BSPCE consentis aux salariés

Date d'assemblée	7 octobre 2004	30 mars 2007
Dates des conseils d'administration	17 janvier 2005	25 octobre 2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	58 750	90 000
<i>Dont pouvant être souscrites par comité de direction</i>	35 000 (2)	28 000 (1)
Point de départ d'exercice des 1ères options	17 janvier 2008	25 octobre 2007
Date d'expiration des dernières options	17 janvier 2010	25 octobre 2012
Prix de souscription	1.98 €	3.91 €
Nombre d'actions souscrites au 30 septembre 2010	41 500	0
Nombre d'actions annulées au 30 septembre 2010	17 250	14 000
Solde d'actions à souscrire au 30 septembre 2010	0	76 000

(1) deux membres concernés (2) quatre membres concernés

Valeur des options et comptabilisation :

Les options sont évaluées selon le modèle de Black & Scholes.

Les hypothèses retenues pour la valorisation de la juste valeur des options sont les suivantes :

	Plan BSA 30/03/2007	Plan BSA 31/05/2010	Plan BSPCE 30/03/2007	Plan options 31/03/2008
Volatilité attendue	53%	42%	58%	45%
Taux sans risque appliqué	2,80%	1,70%	3%	3%
Taux de distribution	0%	0%	0%	0%

La charge comptabilisée sur la période au titre de ces plans est de – 183.000 € (en charges de personnel avec pour contrepartie les réserves consolidées), contre – 88.000 € pour l'exercice clos le 30 septembre 2009.

28. Objectifs et politiques de gestion des risques de marché

Cours de conversion des devises employées

Devises	30/09/2010	30/09/2009
Dollar américain (1\$ = ...€)		
Cours de clôture	0,7346	0,6854
Cours moyen	0,74	0,74
Yen japonais (1JPY = ...€)		
Cours de clôture	0,00878	0,0076
Cours moyen	0,00835	0,00758

Risques

Risques de change

Le groupe réalise toute sa facturation en euros, à l'exception de la filiale américaine qui libelle ses factures en US dollars et la filiale japonaise qui facture en yen. Sur la période, les ventes réalisées en USD représentent 14% du chiffre d'affaires total, et les ventes en yen représentent 22%

La Société n'a pas formalisé une stratégie de couverture du risque de change, mais couvre ponctuellement des ventes significatives en devises par le biais de ventes à terme.

POSITION AU 30 septembre 2010	Milliers de Dollars	Milliers de Yen
Actifs	946	113672
Passifs	372	47418
Position nette dans la devise	574	66254
Taux de change de clôture	0,7346	0,00878
Position nette en €	422	581
Impact d'une variation de change de 10%	42	58

Au 30 septembre 2010, aucune couverture de change mise en place au cours de la période n'est active.

Risques de taux

Les prêts bancaires présentés au passif du bilan correspondent à un contrat de crédit-bail sur un véhicule et des prêts pour renforcement des fonds propres de la société sur lesquels il n'y a aucun risque de taux.

Risques de liquidité

En raison des disponibilités du groupe, la société ne présente pas un risque de liquidité significatif.

Gestion du capital

L'objectif principal d'Alpha Mos en termes de gestion de son capital est de s'assurer le maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et des ratios sur capital sains, de manière à faciliter et pérenniser son activité avec ses clients et ses relations avec ses salariés, et maximiser la valeur pour les actionnaires.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster son capital, le Groupe a par le passé et pourra pour le futur procéder à des augmentations de capital.

29. Evénements postérieurs

Aucun événement postérieur à la clôture de la période et de nature à avoir une incidence sur ces comptes n'est à signaler. Néanmoins, sur le plan juridique, la société Alpha Mos a lancé une opération de fusion simplifiée avec sa filiale Périchrom. L'intégralité des actifs et passifs de celle-ci sera absorbée par la société mère à effet au 1^{er} octobre 2010.

30. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires relatifs au contrôle légal des comptes du groupe est de 53.000 €. Il n'y a pas eu d'honoraire au titre de conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes

20.2 Informations financières historiques - Comptes consolidés au 30 septembre 2009 en normes IFRS

BILAN CONSOLIDE

(En milliers d'euros sauf mentions expresses)

Actif	Note	30/09/2009 Net	30/09/2008 Net
Actifs non-courants			
Immobilisations incorporelles	III-4	134	162
Ecart d'acquisition	III-2	484	433
Immobilisations corporelles	III-5	363	246
Immobilisations financières	III-6	95	41
Autres actifs non-courants	III-7	236	106
TOTAL ACTIFS NON-COURANTS		1 312	988
Actifs courants			
Stocks et en-cours	III-8	885	825
Clients et compte rattachés	III-9	1 670	1 505
Autres actifs courants	III-10	696	2 749
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 244	660
TOTAL ACTIFS COURANTS		4 494	5 739
TOTAL ACTIF		5 806	6 727

BILAN CONSOLIDE

(En milliers d'euros sauf mentions expresses)

Passif	Note	30/09/2009 Net	30/09/2008 Net
Capitaux propres			
Capital social	III-11	675	671
Primes liées au capital		11 040	10 998
Réserves		-6 844	-6 832
Ecart de conversion		-32	51
Résultat de la période		-1 554	-104
Total capitaux propres		3 285	4 784
Passifs non-courants			
Provisions pour risques et charges	III-12	126	42
Passifs financiers à long terme	III-14	246	17
Total passifs non-courants		372	59
Passifs courants			
Passifs financiers à court terme	III-14	281	67
Fournisseurs	III-15	809	653
Autres dettes et comptes de régularisation	III-15	1 059	1 164
Total passifs courants		2 149	1 884
TOTAL PASSIF		5 806	6 727

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(En milliers d'euros sauf mentions expressees)

	Note	30/09/2009 Net	30/09/2008 Net
Produits des activités ordinaires	III-20	6 445	5 667
Autres produits des activités courantes		362	294
Achats consommés		-2 330	-2 037
Charges de personnel		-3 747	-2 457
Autres charges externes		-2 209	- 1 319
Impôts et taxes		-148	-115
Dotation aux amortissements et provisions		-21	-133
Résultat opérationnel courant		-1 648	-100
Autres produits et charges opérationnels		-36	1
Résultat opérationnel		-1 684	-99
Résultat financier	III-22	132	-4
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts		-1 552	-103
Impôts sur les bénéfices	III-17	-2	-1
Résultat net de l'ensemble consolidé		-1 554	-104
Part revenant aux intérêts minoritaires			0
Résultat net part du groupe		- 1 554	-104
<i>Résultat par action brut</i>		<i>-0,480</i>	<i>-0,031</i>
<i>Résultat par action dilué</i>		<i>-0,448</i>	<i>-0,030</i>

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE ETABLI
A PARTIR DU RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES**

(En milliers d'euros sauf mentions expressees)

	Note	30/09/2009 Net	30/09/2008 Net
Résultat net part du groupe		-1554	-104
Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie:			
Amortissements et provisions		243	127
Impôts différés			0
Charges et produits liés aux stock-options		88	71
Autres		0	0
Variation des actifs et passifs courants:			
Stocks		-60	-110
Clients et comptes rattachés		-165	10
Autres actifs		-65	-201
Fournisseurs		156	-32
Autres passifs		-188	146
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles		-1545	-93
Acquisition d'immobilisations			
Acquisition de la filiale Périchrom	III-2	-266	-106
Cessions d'immobilisations		-51	-302
Cessions d'immobilisations		26	0
Variation des immobilisations financières		-54	-6
Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissement		-345	-414
Augmentation de capital			
Variations des emprunts à long terme		47	4
Variations des passifs financiers courants		229	3
Variations des passifs financiers courants		207	-43
Cession de comptes à terme et des autres actifs détenus à des fins de transaction		1981	400
Titres d'autocontrôle		3	-110
Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement		2467	254
VARIATION DE TRESORERIE		577	-253
Trésorerie en début d'exercice			
Trésorerie en début d'exercice		657	910
Trésorerie en fin d'exercice *			
Trésorerie en fin d'exercice *		1234	657
VARIATION DE TRESORERIE		577	-253

(*) La trésorerie de fin d'exercice correspond aux soldes des postes de bilan suivants :

	30/09/2009	30/09/2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 243	660
Passifs à court terme (découverts bancaires)	9	3
Trésorerie en fin d'exercice	1 234	657

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital Actions ordinaires	Réserves et résultats non distribués	Ecart de conversion	Total
Au 30 septembre 2007	670	4 202	40	4 912
Augmentation de capital	1			1
Prime d'émission		3		3
Paiements fondés sur des actions		71		71
Elimination des titres d'autocontrôle		-110		-110
Ecart de conversion			11	11
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres			11	11
Résultat net		-104		-104
Total des produits et charges de l'exercice		-104	11	-93
Au 30 septembre 2008	671	4 062	51	4 784
Augmentation de capital	4			4
Prime d'émission		43		43
Paiements fondés sur des actions		88		88
Elimination des titres d'autocontrôle		3		3
Ecart de conversion			-83	-83
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres			-83	-83
Résultat net		-1 554		-1 554
Total des produits et charges de l'exercice		-1 554	-83	-1 637
Au 30 septembre 2009	675	2 642	-32	3 285

Remarque : le poste des primes liées au capital a été ajusté de 382 k€ dans le bilan au 30 septembre 2008. Enregistré par contrepartie des réserves consolidées, cet ajustement est relatif au retraitement des actions propres imposé par la norme IAS 32.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

I. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés de Alpha Mos S.A. et de toutes ses filiales (le « **Groupe** ») ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS). Les méthodes comptables adoptées sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent. Aucune norme ou révision de norme applicable par anticipation n'a été retenue à la clôture au 30 septembre 2009."

2. Comptes consolidés

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2009 le 15 décembre 2009. Ils ne seront définitifs qu'après approbation pour l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant se tenir au cours du premier trimestre 2010.

3. Méthode de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles Alpha Mos S.A. exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

4. Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales ont pour monnaie de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leur bilan est converti au taux de clôture ; leur compte de résultat est converti au taux moyen de l'exercice. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

5. Recours à des estimations

L'établissement des comptes consolidés en conformité avec les principes énoncés ci-dessus oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants consolidés des actifs et des passifs ainsi que les montants des charges et des produits enregistrés durant l'année dans le compte de résultat. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principaux postes concernés par ces estimations sont les suivants : les provisions sur stocks, les provisions pour risques et charges et les dépréciations sur les comptes clients.

6. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires) réalisé par le Groupe Alpha MOS se compose principalement de ventes de produits finis (nez et langues électroniques, échantillonneurs) dont le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité est la livraison.

Le produit des activités ordinaires correspondant à des prestations de services (études, travaux de recherche et développement..) est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation effective de ces prestations.

Conformément à la norme IAS 18 « Revenus », les ventes sont enregistrées en compte de résultat lorsque la quasi totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.

7. Autres produits des activités courantes

Ils incluent principalement les subventions reçues dans le cadre de programmes de développement comptabilisées au prorata de l'avancement du projet, et le crédit d'impôt recherche.

8. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat net avant prise en compte :

- des Autres produits et charges opérationnels, qui comprennent principalement l'effet :
- des pertes et profits et variations de provisions couvrant des événements exceptionnels, c'est-à-dire soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement,
- des plus ou moins values ou dépréciations d'actifs,
- du résultat financier,
- des impôts courants et différés

9. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.

Conformément à la norme, les impôts différés actifs et passifs sont compensés pour une même entité fiscale.

Les impôts différés sont valorisés au taux d'impôt propre à chaque société, et notamment au taux normal de 33,1/3 % pour la société mère.

10. Frais de recherche et de développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut :

- démontrer son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- évaluer précisément les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement,
- évaluer le coût de cet actif de façon fiable.

Etant donné le marché très novateur sur lequel est positionné le Groupe, il n'est pas possible de chiffrer de manière suffisamment fiable les avantages économiques futurs attachés à ses efforts de développement. Dès lors, les frais de développement n'ont pas été immobilisés et sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

11. Autres immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais de dépôt de brevet (frais de dossiers) validés ou en cours de validation. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur une durée d'utilisation estimée à 10 ans dès que leur validation est effective.

12. Ecart d'acquisition (Goodwill)

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des sociétés consolidées et la part du Groupe dans leur actif net à la date des prises de participation pour la part des écarts non affectés à des postes de bilan.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 “Regroupements d’entreprises”. Ils font l’objet d’un test de perte de valeur dès l’apparition d’indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Pour ce test, les écarts d'acquisition sont rattachés aux Unités Génératrices de Trésorerie (ou groupes d'UGT) identifiés au sein du Groupe. Une UGT correspond à un ensemble homogène générant des flux de trésorerie identifiables et indépendants d'autres UGT.

Pour la mise en œuvre de ce test, dont les modalités sont décrites en III.1, le Groupe n'a identifié qu'une seule UGT.

13. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel industriel	Linéaire ou dégressif	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans
Agencements, aménagements, installations	Linéaire	10 ans

14. Contrats de location financement

Les biens mobiliers détenus par voie de contrats de location sont comptabilisés au bilan quand la réalité économique du contrat correspond à un transfert de la propriété du bien et à un financement au regard de l'IAS 17.

15. Autres Actifs non courants

Les autres actifs non courants correspondent au crédit d'impôt recherche et aux dépôts à terme dont le dénouement prévu à ce jour va au delà d'un an.

16. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est passée en revue à chaque clôture et en cas d'apparition d'indices de perte de valeur.

17. Stocks et encours

Les matières premières figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition hors frais de transport selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (Méthode F.I.F.O).

Les produits finis figurent à l'actif pour leur coût de revient qui intègre le coût de la matière première, les coûts de sous-traitance ainsi que les frais de main d'œuvre internes relatifs au contrôle qualité des capteurs.

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués selon leur coût d'acquisition puis si nécessaire provisionnés pour réduire leur montant à la valeur nette de réalisation.

18. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, y compris les instruments dérivés, et la trésorerie. Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

A. Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti. Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en compte de résultat.

Actifs détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme sont classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations de celle-ci étant comptabilisées en résultat.

B. Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

A l'exception des instruments dérivés, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

C. Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Le Groupe couvre ponctuellement les positions de change à l'aide de contrats de vente à terme. Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Les instruments dérivés utilisés par le groupe peuvent être désignés comme instruments de couverture de flux futurs de trésorerie, qui permettent de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable si la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place et si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes pour les couvertures de flux futurs de trésorerie : la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie de la situation nette, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en 'Résultat financier'. Les montants enregistrés en situation nette sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

19. Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

20. Indemnités de départ à la retraite

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés de la société mère sont intégralement provisionnés, et représentent le montant actualisé et probabilisé des indemnités conventionnelles inhérentes aux départs en retraite, et augmentées des charges assises sur les rémunérations. Les évaluations sont effectuées en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. La méthode de calcul intègre principalement une hypothèse de date et de modalité de départ à la retraite, un taux d'actualisation financière, un taux d'inflation, et des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Il n'y avait pas d'écarts actuariels non comptabilisés à la date de passage aux normes IFRS. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat.

21. Plans de souscription et d'achat d'actions

Des options d'achat et de souscription d'actions peuvent être accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale (car il s'agit de plans dénoués en instruments de capitaux propres). La valeur des options est estimée selon les pratiques courantes de marché (modèle de Black & Scholes). Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité - période d'acquisition des droits - avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

II. LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES

Raison sociale	Forme	Siren	Capital social (en monnaie locale)	Lieu du siège social	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
Alpha M.O.S.	SA	389.274.846	675.362,40	Toulouse	Société mère	Société mère	IG
Alpha M.O.S. America	Inc (USA)		2.114.779	Maryland	100 %	100 %	IG
Alpha M.O.S. UK	Ltd (UK)		2	Coventry	100 %	100 %	IG
Perichrom	SARL	390.575.694	191.400	Saulx les Chartreux	100 %	100 %	IG
Alpha M.O.S. Japan	KK		10.000.000	Tokyo	100 %	100 %	IG

L'activité commerciale de la zone Europe ayant été prise en charge directement depuis la France par Alpha MOS SA, la filiale UK n'a pas eu d'activité significative depuis le 1^{er} octobre 2000.

Le périmètre du groupe a évolué pendant l'année avec la création d'une filiale au Japon, Alpha MOS KK, le 15 décembre 2008 (cf note III-1).

III. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

1. Evolution du périmètre de consolidation

Le groupe ALPHA M.O.S. a créé depuis le 15 décembre 2008 une filiale au Japon. Déjà implantée depuis plus de 10 ans par l'intermédiaire d'un distributeur, le Groupe va pouvoir consolider et développer son activité commerciale par l'intermédiaire de cette nouvelle filiale.

La société Alpha Mos Japan détenue à 100% a débuté son activité commerciale à compter du 1^{er} avril 2009. Elle est intégrée dans sa globalité dans les comptes du Groupe Alpha Mos depuis le 31 mars 2009.

2. Ecart d'acquisition

Le Groupe Alpha Mos a acquis le 11 juillet 2008 la totalité des parts sociales de la société française Périchrom installée en région parisienne et dont l'objet social est la fabrication et la vente de matériels et consommables destinés aux laboratoires.

Le prix d'acquisition des parts s'élève à 440 k€, dont 140.000 € payé le jour de l'acquisition, 153 k€ sur la période après l'application d'un ajustement à la baisse de 47 k€. Le solde de 100 k€ sera payé à l'acquéreur le 12 janvier 2010 à la condition de l'obtention de liasses industrielles.

L'acquisition de la société Périchrom génère un écart d'acquisition de 484 k€ qui s'établit comme suit:

Prix d'acquisition	440 k€
Ajustement de prix	(47 k€)
Frais d'acquisition intégrés au coût des titres	76 k€
Capitaux propres de la société Périchrom au 11/07/2008	-(15 k€)
Ecart d'acquisition	484 k€

Conformément à IAS 36, la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition de Périchrom est affecté est appréciée en fonction de la plus forte valeur entre:

- la valeur d'utilité appréciée sur la base des *cash-flow* futurs de trésorerie actualisés
- la juste valeur diminuée des coûts de cession.

L'appréciation de la juste valeur de l'UGT ALPHA M.O.S., tient compte notamment de la valeur boursière de la société.

3. Information sectorielle

Au sens de l'IAS 14 « information sectorielle », ALPHA M.O.S. n'opère que sur un seul secteur d'activité. Sur le plan géographique, le Groupe commercialise ses produits aux Etats-Unis à travers sa filiale américaine dédiée et au Japon par l'intermédiaire de sa filiale Alpha Mos Japan qui a débuté son activité commerciale depuis le 1^{er} avril 2009. La société mère et Périchrom opèrent toutes les deux sur le reste du monde.

Ainsi, l'information sectorielle est détaillée comme suit par zone géographique :

	Social USA Alpha M.O.S. America Inc	Social Japon Alpha M.O.S. Japan	Social Reste du Monde Alpha M.O.S. SA	Eliminations	Total
Au 30 septembre 2009					
Chiffre d'affaires (1)	847	923	6 190	-1 515	6 445
Résultat opérationnel	-249	-128	-1 171	-136	-1 684
Valeur comptable des actifs (2)	553	756	6 860	-2 363	5 806
Investissements corporels et incorporels (2)	17	90	179	-19	267
Au 30 septembre 2008					
Chiffre d'affaires (1)	1 244	-	5 240	-817	5 667
Résultat opérationnel	19	-	-71	-47	-99
Valeur comptable des actifs (2)	711	-	7 473	-1 457	6 727
Investissements corporels et incorporels (2)	2	-	108	-4	106

(1) selon la situation géographique

(2) selon l'implantation géographique des actifs

4. Tableau de variation des immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles	30/09/2008	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2009
Valeurs brutes				
Frais R&D	99	-	-	99
Brevets	222	20	-	242
Brevets en cours de validation	64	12	-46	30
Logiciels	73	16	-	89
Total	458	48	-46	460
Amortissements et perte de valeur	30/09/2008	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2009
Amortissement des frais de R&D	99	-	-	99
Amortissement des brevets	130	20	-	150
Amortissement logiciels	67	10	-	77
Total	296	30	0	326
Valeur nette	162			134

5. Tableau de variation des immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	30/09/2008	Augmentations de la période	Cessions période et écart conversion	30/09/2009
Valeurs brutes				
Installations générales	120	64	-	184
Installations techniques, matériel et outillage	697	129	-	826
Matériel de bureau & informatique	243	34	-100	177
Mobilier de bureau	31	0	-	31
Véhicules	5	12	-	17
Véhicules en location financement	40	-	-	40
Total	1 136	239	-100	1 275
Amortissements et perte de valeur	30/09/2008	Augmentations de la période	Cessions de la période et écart de conversion	30/09/2009
Amortissements installations générales	82	15		97
Amortissements matériel et outillage	573	64	-5	632
Amortissements matériel de bureau et informatique	191	32	-99	124
Amortissements mobilier de bureau	17	4	-	21
Amortissements véhicules	1	3	-	4
Amortissements véhicules en location	26	8	-	34
Total	890	126	-104	912
Valeur nette	246			363

6. Tableau de variation des immobilisations financières et provisions

Immobilisations financières	30/09/2008	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2009
Valeurs brutes				
Participation effort construction	18	9	-	27
Dépôts et cautionnements	23	45	-	68
Total	41	54	0	95

7. Autres actifs non courants

	Montant brut	Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Crédit d'impôt Recherche	136	136	0
Compte à terme	100	100	0
Impôts différés	2 111	-	2111
Total	2 347	236	2 111
Provision pour dépréciation des impôts différés	2 111	-	2111
Valeur nette	236	236	0

8. Stocks et encours

	30/09/2009	30/09/2008
Matières premières	936	1012
Produits finis	122	104
Produits en cours	16	-
Valeur brute	1074	1116
Matières premières	146	208
Produits finis	44	83
Total provision	190	291
Valeur nette	884	825

9. Clients et comptes rattachés

	Montant brut	Moins d'un an	Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Clients douteux	250	-	250	-
Clients et comptes rattachés	1635	1635	-	-
Total	1885	1635	250	-
Provisions pour dépréciation	215			
Valeur nette	1670			

La ventilation par antériorité des créances clients échues est la suivante :

	Solde à la clôture	A moins de trois mois	De trois à six mois	De six à neuf mois	A plus de neuf mois
Créances clients échues	520 k€	234 k€	17 k€	27 k€	242 k€
Dépréciations clients	-215 k€	-	-5 k€	-3 k€	-207 k€
Total	305 k€	234 k€	12 k€	24 k€	35 k€

10. Autres actifs courants

	30/09/2009	30/09/2008
Actifs détenus à des fins de transaction	189	1775
Autres actifs courants	189	289
Charges constatées d'avance	194	103
Placement à court terme	62	545
Crédit d'impôt recherche à moins d'un an	62	37
Total	696	2749

Les actifs détenus à des fins de transaction correspondent à un placement à capital garanti indexés pour une partie sur des actions, souscrit le 12 février 2007 à hauteur de 1 003 k€. Après plusieurs cessions intervenus sur la période, un solde de 184 k€ est détenu au 30 septembre 2009.

Ce placement, qui arrive à échéance le 27 novembre 2009, est comptabilisé à sa juste valeur par le compte de résultat au 30 septembre 2009 pour un montant de 189 k€.

Les placements à court terme sont essentiellement constitués de comptes à terme dont l'échéance est à moins d'un an, d'obligations et de disponibilités sur un contrat de liquidité.

Les autres actifs courants sont composés principalement de créances fiscales et sociales ainsi que d'avances versées aux fournisseurs

11. Composition du capital social

Au 30 septembre 2009, le capital social était composé de 3 376 812 titres d'une valeur nominale de 0.2 €.

Catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début d'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice (*)
Actions	0.2 €	3 353 312	23 500	0	3 376 812

(*) : dont titres autodétenus : 132 576 contre 132 701 au 30 septembre 2008

12. Provisions pour risques et charges

	30/09/2008	Dotations	Reprises		30/09/2009
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour litige	3	80		-3	80
Provision pour indemnité de départ retraite	39	7			46
Total	42	87	0	-3	126

Comme toute entreprise, Alpha M.O.S. fait l'objet de temps en temps de contentieux dans ses différents domaines d'activité. La société se défend vigoureusement devant les tribunaux chaque fois qu'elle s'estime dans son droit.

Des provisions relatives à chaque risque sont constituées au fur et à mesure en fonction des avis experts et du stade d'évolution de chaque dossier traité individuellement. Le risque global sur les affaires en cours au 30 septembre 2009 est évalué à 80.000 €.

13. Indemnité de départ à la retraite

Les engagements de retraite des sociétés françaises reposent sur les hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : 5,5 %,
- Taux de progression des salaires : 3,3 % pour les cadres et 3,3% pour les non cadres,
- Taux de rotation du personnel : 11,5% (selon l'âge),
- Table de mortalité : TD 88-90

La provision calculée au 30/09/2009 selon ces hypothèses s'élève à 46.000 € et impacte ainsi le résultat consolidé pour - 7.000 €.

14. Passifs financiers

	30/09/2009	Courants (moins d'un an)	Non courants (plus d'un an)
Avances conditionnées (ANVAR)	0	0	-
Emprunts bancaires et assimilés	527	281	246
Total	527	281	246

15. Passifs courants

	30/09/2009	30/09/2008
Fournisseurs et comptes rattachés	809	653
Autres dettes	799	906
Produits constatés d'avance	260	258
Total dettes	1 868	1 816

Les autres dettes comprennent les dettes fiscales et sociales, les acomptes versés par les clients et également la dette restant à payer dans le cadre de l'acquisition de la société Périchrom pour 100.000 €.

16. Passifs éventuels

- Un litige est en cours de procédure en date de clôture.

Une provision relative à ce risque a été constituée pour un montant de 80.000 €

- Droit individuel à la formation :

Le volume d'heures de formation cumulées au 30 septembre 2009 s'élève à 1.933 heures dont 42 heures consommées.

17. Impôts

* Impôts exigibles et différés :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/09/2009
(Charges) ou produit d'impôts exigibles	- 2
(Charges) ou produit net d'impôts différés	0
Valeurs nettes	- 2

*** Preuve de l'impôt :**

Résultat comptable avant impôts au 30/09/2009	- 1.552
Impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante	518
Différences permanentes sociales	57
Différences permanentes consolidées	-37
Impôts différés actifs non reconnus sur reports déficitaires	- 540
Charge d'impôt effective	- 2

*** Défis fiscaux :**

Au 30 septembre 2009, le montant des déficits reportables est le suivant :

Déficits fiscaux ordinaires France :	4 657 k€
Déficit fiscaux US :	1 389 k€
Déficit fiscaux Japon :	126 k€

Une créance d'impôt différé est comptabilisée au 30 septembre 2009 pour un montant de 2.111 k€ dans les autres actifs non courants.

L'imputation de ces déficits sur des bénéfices futurs ne peut pas s'envisager avec certitude à court terme. C'est pourquoi une dépréciation de la totalité de la créance d'impôt différée est comptabilisée.

*** Ventilation des impôts différés par nature :**

(En milliers d'euros)	Base	Impôt différé actif	Impôt différé passif
Différences temporaires	(7)	2	-
Déficits reportables	(6.165)	2.109	-
Provision impôt différé		(2.111)	-
Total	(6.172)	-	-

18. Charges de personnel

Les charges de personnel incluent la valorisation des options de souscription d'actions consenties au personnel, qui s'élève à – 88 k€ pour la période contre – 71 k€ l'exercice précédent.

19. Variation des provisions des actifs courants

	30/09/2008	Augmentation de la période	Reprise de la période		Var. écart de conversion	30/09/2009
			Utilisées	non utilisées		
Provision pour dépréciation des créances douteuses	314	18	0	120	3	215
Provision pour dépréciation des stocks	291		0	102	0	189
Provision crédit impôt recherche	15		8	7	0	0
Total	620	18	8	229	3	404

20. Autres produits des activités ordinaires

	30/09/2009	30/09/2008
Subventions d'exploitation	151	170
Divers	32	69
Crédit d'impôt recherche	179	55
Total	362	294

Les subventions d'exploitation ont été reçues pour financer partiellement certains projets de recherche engagés par la société.

21. Frais de recherche et développement (R&D)

Les charges directes de R&D hors coûts administratifs indirects s'élèvent pour la période à 861.000 € contre 511 k€ l'exercice précédent.

Ces charges sont constituées principalement des rémunérations du personnel employé à ces activités, des dépenses de fonctionnement directes (hors affectation de frais administratifs indirects) associées (études et prestations, fournitures et petit matériel), ainsi que des services extérieurs relevant de la même nature.

22. Résultat financier

Le résultat financier intègre :

	30/09/2009	30/09/2008
Résultat de change	93	-23
Produits nets sur cessions de VMP et juste valeur	31	-16
Dotation/Reprise sur provision financière	-	-
Autres charges / produits financiers	8	35
Total	132	-4

23. Résultat par action

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période. Le nombre moyen d'actions en circulation (3.236.549) est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social corrigées des détentions par le Groupe de ses propres actions. Il est par ailleurs donné après effet dilutif de la levée des options d'achats et de souscription d'actions (3.466.049).

24. Effectif moyen

	30/09/2009	30/09/2008
Effectif moyen France	51	41
dont cadres	38	34
non cadres	13	7
Effectif moyen filiales	10	4
Total	61	45

25. Engagements Financiers

	Loyers restant dus (en k€)		
	Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Locations financières	53	78	3

Il s'agit de contrats de location longue durée relatifs à des véhicules et à du matériel de bureau.

Caution reçue et nantissement donné

Afin de garantir le paiement des échéances du prix des parts de la filiale Périchrom, une caution bancaire a été donnée par la banque CIC pour un montant de 100 k€.

En garantie de cette caution bancaire, la banque CIC a pris un nantissement sur un compte à terme détenu par la société d'un montant équivalent.

Par ailleurs, un prêt bancaire de 300 k€ contracté le 25 septembre 2009 est garanti à hauteur de 60% par une caution d'Oséo Anvar et pour 20% par un nantissement sur des Sicav monétaires du Crédit Lyonnais détenues par la société.

26. Rémunérations des organes de direction – Modalités de rupture des mandats sociaux

La rémunération des membres du Conseil d'Administration ne concerne que la rémunération du Président du Conseil d'Administration. Elle s'élève avantage en nature compris comme suit :

	30/09/2009	30/09/2008
Salaires avantages en nature compris	159.138	152.003

Par ailleurs, l'Assemblée générale du 20 mars 2009 a fixé au montant maximal de 24.000 euros les jetons de présence pouvant être versés aux administrateurs pour l'exercice 2008/2009. Pour l'instant, le Conseil d'Administration n'a procédé à aucune attribution de cette somme.

Il n'est prévu aucune modalité particulière de rupture des mandats sociaux.

27. Titres donnant accès au capital

Bons de souscription d'actions consentis aux membres du conseil d'administration

Date d'assemblée	30 mars 2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	60 000
<i>Dont pouvant être souscrites par comité de direction</i>	15 000
Point de départ d'exercice des BSA	25 octobre 2007
Date d'expiration des BSA	24 octobre 2011
Prix de souscription	3,91 €
Nombre d'actions souscrites au 30 septembre 2009	0
Solde d'actions à souscrire au 30 septembre 2009	60 000

Options de souscription d'actions consenties aux salariés

Date d'assemblée	31 mars 2008
Dates des conseils d'administration	09 juillet 2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	79 000
<i>Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par le comité de direction (1)</i>	16 000
Point de départ d'exercice des options	09 juillet 2013
Date d'expiration des options	09 juillet 2016
Prix de souscription	3.24 euros
Nombre d'actions souscrites au 30 septembre 2009	Aucune
Nombre d'actions annulées au 30 septembre 2009	Aucune
Solde d'actions à souscrire au 30 septembre 2009	79 000

(1) deux membres concernés

BSPCE consentis aux salariés

Date d'assemblée	7 octobre 2004	30 mars 2007
Dates des conseils d'administration	17 janvier 2005	25 octobre 2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	58 750	90 000
<i>Dont pouvant être souscrites par comité de direction (1)</i>	35 000 (2)	28 000 (1)
Point de départ d'exercice des options	17 janvier 2008	25 octobre 2007
Date d'expiration des options	17 janvier 2010	25 octobre 2012
Prix de souscription	1.98 €	3.91 €
Nombre d'actions souscrites au 30 septembre 2009	27 000	0
Nombre d'actions annulées au 30 septembre 2009	17 250	14 000
Solde d'actions à souscrire au 30 septembre 2009	14 500	76 000

(1) deux membres concernés

Valeur des options et comptabilisation :

Les options sont évaluées selon le modèle de Black & Scholes.

Les hypothèses retenues pour la valorisation de la juste valeur des options sont les suivantes :

	Plans BSA 30/03/2007	Plans BSPCE		Options actions 31/03/2008
		07/10/2004	30/03/2007	
Volatilité attendue	53	60%	58%	45%
Taux sans risque appliqué	2,8%	3%	3%	3%
Taux de distribution	0%	0%	0%	0%

La charge comptabilisée sur la période au titre de ces plans est de -88 k€ (en charges de personnel avec pour contrepartie les réserves consolidées), contre -71 k€ au 30 septembre 2008.

28. Objectifs et politiques de gestion des risques de marché

Cours de conversion des devises employées

Devises	30/09/2009	30/09/2008
Dollar américain (1\$ = €)		
Cours de clôture	0.6854	0.6992
Cours moyen	0.74	0.6600
Yen japonais (1JPY = ...€)		
Cours de clôture	0,0076	-
Cours moyen	0,00758	-

Risques et litiges

Risques de change

Le groupe réalise toute sa facturation en euros, à l'exception de la filiale américaine qui libelle ses factures en US dollars. Sur la période, les ventes réalisées en dollar représentent 13% du chiffre d'affaires total.

La société n'a pas formalisé une stratégie de couverture du risque de change, mais couvre ponctuellement des ventes significatives en dollar par le biais de ventes à terme de devises.

Positions au 30 septembre 2009	En milliers de dollars
Actifs	641
Passifs	161
Position nette dans la devise	480
Taux de change de clôture	0,6854
Position nette en €	329
Impact d'une variation de change de 10%	33

Au 30 septembre 2009, aucune couverture de change mise en place au cours de la période n'est active.

Risques de taux

Les prêts bancaires présentés au passif du bilan correspondent à un contrat de crédit-bail sur un véhicule et des prêts pour renforcement des fonds propres de la société sur lesquels il n'y a aucun risque de taux.

Risques de liquidité

En raison des disponibilités du groupe, la société ne présente pas un risque de liquidité significatif.

Litiges

Dans le cours normal de ses activités, le groupe peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs. Le groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis à vis d'un tiers et pour laquelle le passif probable peut être estimé avec une précision suffisante.

Gestion du capital

L'objectif principal d'Alpha Mos en terme de gestion de son capital est de s'assurer le maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et des ratios sur capital sains, de manière à faciliter et pérenniser son activité avec ses clients et ses relations avec ses salariés, et maximiser la valeur pour les actionnaires.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster son capital, le Groupe a par le passé et pourra pour le futur procéder à des augmentations de capital.

29. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires relatifs au contrôle légal des comptes du groupe est de 47 k€. Il n'y a pas eu d'honoraire au titre de conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

30. Evénements postérieurs

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice et de nature à avoir une incidence sur ces comptes n'est à signaler.

20.3 Informations financières historiques - Comptes consolidés au 30 septembre 2008 en normes IFRS

BILAN CONSOLIDE

Actif	30/09/2008 Net K€	30/09/2007 Net K€
Actifs non courants		
Immobilisations incorporelles (note III-3)	162	163
Ecart d'acquisition (note III-1)	433	-
Immobilisations corporelles (note III-4)	246	247
Immobilisations financières (note III-5)	41	34
Autres actifs non courants (note III-6)	106	591
Total I	988	1.035
Actifs courants		
Stocks et encours (note III-7)	825	517
Clients et comptes rattachés (note III-8)	1.505	1.328
Autres actifs courants (note III-9)	2.749	2.419
Trésorerie et équivalents de trésorerie	660	913
Total II	5.739	5.177
TOTAL DE L'ACTIF	6.727	6.212

BILAN CONSOLIDE

Passif	30/09/2008 Net K€	30/09/2007 Net K€
Capitaux propres		
Capital (note III-10)	671	670
Primes liées au capital	10.616	10.723
Réserves	-6.450	-6.049
Ecart de conversion	51	40
Résultat de la période	-104	-472
Capitaux propres	4.784	4.912
Provisions pour risques et charges (note III-11)	42	56
Passifs financiers à long terme (note III-13)	17	14
Total Passifs non courants	59	70
Passifs financiers à court terme (note III-13)	67	110
Fournisseurs (note III-14)	653	408
Autres dettes et comptes de régularisation (note III-14)	1.164	712
Total Passifs courants	1.884	1.230
TOTAL DU PASSIF	6.727	6.212

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	30/09/2008 K€	30/09/2007 K€
Produits des activités ordinaires	5.667	4.243
Autres produits des activités courantes (note III-19)	294	124
Variation stock de produits finis et production immobilisée	19	27
Achats consommés	-2.056	-1.460
Charges de personnel	-2.457	-2.012
Autres charges externes	-1.319	-944
Impôts et taxes	-115	-109
Dotations aux amortissements	-107	-99
Variation des provisions	-26	-157
Résultat opérationnel courant	-100	-387
Autres produits et charges opérationnels	1	-27
Résultat opérationnel	-99	-414
Résultat financier (note III-21)	-4	-52
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts	-103	-466
Impôt sur les bénéfices (note III-16)	-1	-6
Résultat net de l'ensemble consolidé	-104	-472
Parts revenant aux intérêts minoritaires	0	0
Résultat net part du groupe	-104	-472
<i>Résultat par action en euros</i>	<i>-0,031</i>	<i>-0,145</i>
<i>Résultat dilué par action en euros</i>	<i>-0,030</i>	<i>-0,142</i>

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
ETABLI A PARTIR DU RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES

(Montants exprimés en milliers d'euros)

	30/09/2008 K€	30/09/2007 K€
Résultat net part du groupe	-104	-472
Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie :		
<i>Amortissements et provisions</i>	127	133
<i>Impôts différés</i>	-	-
<i>Charges et produits calculés liés aux stocks options</i>	71	(9)
<i>Autres</i>		7
Variation des actifs et passifs courants :		
<i>(Augmentation) diminution des stocks</i>	(110)	(37)
<i>(Augmentation) diminution des clients et comptes rattachés</i>	10	(97)
<i>(Augmentation) diminution des autres actifs</i>	(201)	(631)
<i>Augmentation (diminution) des fournisseurs</i>	(32)	(45)
<i>Augmentation (diminution) des autres passifs</i>	146	65
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles	(93)	(1.086)
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(106)	(99)
Acquisition de la filiale Périchrom, sous déduction de la trésorerie acquise (cf III.1.)	(541)	
Cessions d'immobilisations	-	-
Variations des autres immobilisations financières	(6)	(7)
Dettes sur acquisition Périchrom (cf. III.1.)	239	-
Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissement	(414)	(106)
Augmentation de capital	4	80
Variation des emprunts et subventions remboursables	(40)	(59)
Dividendes versés	-	-
Cession de comptes à terme	400	-
Elimination des titres d'autocontrôle	(110)	(8)
Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement	254	13
Variation de trésorerie	(253)	(1.179)
Trésorerie en début d'exercice	910	2.089
Trésorerie en fin d'exercice (*)	657	910
Variation de trésorerie	(253)	(1.179)
(*) La trésorerie de fin d'exercice correspond aux soldes des postes de bilan suivants :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	660	913
Passifs à court terme (découverts bancaires)	3	3
Trésorerie en fin d'exercice	657	910

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	Capital actions ordinaires	Réserves et résultats non distribués	Ecarts de conversion	Total
Au 30 septembre 2006	665	4.616	14	5.295
Augmentation de capital	5			5
Prime d'émission		75		75
Paiements fondés sur des actions		-9		-9
Elimination des titres d'autocontrôle		-8		-8
Ecart de conversion			26	26
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres			26	26
Résultat net		-472		-472
Total des produits et charges de l'exercice		-472	26	-446
Au 30 septembre 2007	670	4.202	40	4.912
Augmentation de capital	1			1
Prime d'émission		3		3
Paiements fondés sur des actions		71		71
Elimination des titres d'autocontrôle		-110		-110
Ecart de conversion			11	11
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres			11	11
Résultat net		-104		-104
Total des produits et charges de l'exercice		-104	11	-93
Au 30 septembre 2008	671	4.062	51	4.784

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS (Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse)

I. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés de Alpha Mos S.A. et de toutes ses filiales (le « Groupe ») ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

Les méthodes comptables adoptées sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent, à l'exception des points suivants :

Au cours de l'exercice, le Groupe a adopté les nouvelles normes et amendements IFRS présentés ci-dessous. L'adoption de ces normes et interprétations révisées n'a pas eu d'impact sur la performance ou la situation financière du Groupe. Toutefois, elles ont engendré des notes annexes complémentaires, incluant dans certains cas, une révision des méthodes comptables:

** IFRS 7 : Instruments Financiers : Informations à Fournir*

Cette norme requiert que les notes annexes permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer le caractère significatif des instruments financiers du Groupe ainsi que la nature et l'étendue des risques liés à ces instruments financiers. Les nouvelles informations à présenter sont incluses dans les états financiers. Bien que sans incidence sur la performance ou la situation financière, l'information comparative a été revue.

** IAS 1 : Amendement — Présentation des Etats Financiers*

Cet amendement requiert que le Groupe présente de nouvelles informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital du Groupe. Ces nouvelles informations sont données en Note III.27.

Les autres révisions sont non applicables au Groupe, et aucune norme ou révision de norme autre que celles énoncées ci-dessus et applicable par anticipation n'a été retenue à la clôture au 30 septembre 2008.

2. Comptes consolidés

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2008 le 29 janvier 2009. Ils ne seront définitifs qu'après approbation pour l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant se tenir au cours du premier trimestre 2009.

3. Méthode de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles Alpha Mos S.A. exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

4. Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales ont pour monnaie de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leur bilan est converti au taux de clôture ; leur compte de résultat est

converti au taux moyen de l'exercice. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

5. Recours à des estimations

L'établissement des comptes consolidés en conformité avec les principes énoncés ci-dessus oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants consolidés des actifs et des passifs ainsi que les montants des charges et des produits enregistrés durant l'année dans le compte de résultat. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principaux postes concernés par ces estimations sont les suivants : les provisions sur stocks, les provisions pour risques et charges et les dépréciations sur les comptes clients.

6. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires) réalisé par le Groupe Alpha MOS se composent principalement de ventes de produits finis (nez et langues électroniques, échantillonneurs) dont le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité est la livraison.

Le produit des activités ordinaires correspondant à des prestations de services (études, travaux de recherche et développement..) est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation effective de ces prestations.

Conformément à la norme IAS 18 « Revenus », les ventes sont enregistrées en compte de résultat lorsque la quasi totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.

7. Autres produits des activités courantes

Ils incluent principalement les subventions reçues dans le cadre de programmes de développement comptabilisées au prorata de l'avancement du projet et le crédit d'impôt recherche.

8. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat net avant prise en compte :

- des Autres produits et charges opérationnels, qui comprennent principalement l'effet :
- des pertes et profits et variations de provisions couvrant des événements exceptionnels, c'est-à-dire soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement,
- des plus ou moins values ou dépréciations d'actifs,
- du résultat financier,
- des impôts courants et différés,

9. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.

Conformément à la norme, les impôts différés actifs et passifs sont compensés pour une même entité fiscale.

Les impôts différés sont valorisés au taux d'impôt propre à chaque société, et notamment au taux normal de 33,1/3 % pour la société mère.

10. Frais de recherche et de développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut :

- démontrer son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- évaluer précisément les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement,
- évaluer le coût de cet actif de façon fiable.

Etant donné le marché très novateur sur lequel est positionné le Groupe, il n'est pas possible de chiffrer de manière suffisamment fiable les avantages économiques futurs attachés à ses efforts de développement. Dès lors, les frais de développement n'ont pas été immobilisés et sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

11. Autres immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais de dépôt de brevet (frais de dossiers) validés ou en cours de validation. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur une durée d'utilisation estimée à 10 ans dès que leur validation est effective.

12. Ecart d'acquisition (Goodwill)

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des sociétés consolidées et la part du Groupe dans leur actif net à la date des prises de participation pour la part des écarts non affectés à des postes de bilan.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Pour ce test, les écarts d'acquisition sont rattachés aux Unités Génératrices de Trésorerie (ou groupes d'UGT) identifiés au sein du Groupe. Une UGT correspond à un ensemble homogène générant des flux de trésorerie identifiables et indépendants d'autres UGT.

Pour la mise en œuvre de ce test, dont les modalités sont décrites en III.1, le Groupe n'a identifié qu'une seule UGT.

13. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel industriel	linéaire ou dégressif	5 ans
Matériel de bureau et informatique	linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	linéaire	8 ans
Agencements, aménagements, installations	linéaire	10 ans

14. Contrats de location financement

Les biens mobiliers détenus par voie de contrats de location sont comptabilisés au bilan quand la réalité économique du contrat correspond à un transfert de la propriété du bien et à un financement au regard de l'IAS 17.

15. Autres Actifs non courants

Les autres actifs non courants correspondent au crédit d'impôt recherche et aux dépôts à terme dont le dénouement prévu à ce jour va au delà d'un an.

16. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est passée en revue à chaque clôture et en cas d'apparition d'indices de perte de valeur.

17. Stocks et encours

Les matières premières figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition hors frais de transport selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (Méthode F.I.F.O).

Les produits finis figurent à l'actif pour leur coût de revient qui intègre le coût de la matière première, les coûts de sous-traitance ainsi que les frais de main d'œuvre internes relatifs au contrôle qualité des capteurs.

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués selon leur coût d'acquisition puis si nécessaire provisionnés pour réduire leur montant à la valeur nette de réalisation.

18. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, y compris les instruments dérivés, et la trésorerie. Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

A. Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti. Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en compte de résultat.

Actifs détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme sont classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations de celle-ci étant comptabilisées en résultat. Cette catégorie comprend les parts d'OPCVM de trésorerie qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

B. Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

A l'exception des instruments dérivés, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

C. Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Le Groupe couvre ponctuellement les positions de change à l'aide de contrats de vente à terme. Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Les instruments dérivés utilisés par le groupe peuvent être désignés comme instruments de couverture de flux futurs de trésorerie, qui permettent de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable si la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place et si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes pour les couvertures de flux futurs de trésorerie : la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie de la situation nette, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en 'Résultat financier'. Les montants enregistrés en situation nette sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

19. Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

20. Indemnités de départ à la retraite

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés de la société mère sont intégralement provisionnés, et représentent le montant actualisé et probabilisé des indemnités conventionnelles inhérentes aux départs en retraite, et augmentées des charges assises sur les rémunérations. Les évaluations sont effectuées en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. La méthode de calcul intègre principalement une hypothèse de date et de modalité de départ à la retraite, un taux d'actualisation financière, un taux d'inflation, et des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Il n'y avait pas d'écarts actuariels non comptabilisés à la date de passage aux normes IFRS. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat.

21. Plans de souscription et d'achat d'actions

Des options d'achat et de souscription d'actions peuvent être accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale (car il s'agit de plans dénoués en instruments de capitaux propres). La valeur des options est estimée selon les pratiques courantes de marché (modèle de Black & Scholes). Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité - période d'acquisition des droits - avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1^{er} janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

II. LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES

<i>Raison sociale</i>	<i>Forme</i>	<i>Siren</i>	<i>Capital social</i>	<i>Siège</i>	<i>% de contrôle</i>	<i>% d'intérêt</i>	<i>Méthode</i>
Alpha MOS	SA	389.274.846	670.662,40	Toulouse (31)	Société mère	Société mère	IG
Alpha MOS America	Inc (USA)°	-	2.114.779	Maryland	100%	100%	IG
Alpha MOS UK	Ltd UK	-	2	Conventry	100%	100%	IG
Périchrom	SARL	390.575.694	191.400	Sault les Chartreux (91)	100%	100%	IG

L'activité commerciale de la zone Europe ayant été prise en charge directement depuis la France par Alpha Mos SA, la filiale UK n'a pas eu d'activité significative depuis le 1^{er} octobre 2000.

Le périmètre du groupe a évolué depuis l'acquisition le 11 juillet 2008 de 100 % du capital de la société Périchrom (cf. note III-1)

III. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

1. Acquisition de la société Périchrom

Le Groupe Alpha Mos a acquis le 11 juillet 2008 la totalité des parts sociales de la société française Périchrom installée à Sault les Chartreux (dpt 91) et dont l'objet social est la fabrication et la vente de matériels et consommables destinés aux laboratoires. Cette acquisition permet au groupe Alpha Mos d'élargir ses domaines d'application sur le marché de l'analyse des odeurs. Le prix d'acquisition des parts s'élève à 440 K€, dont 140 K€ payé le jour de l'acquisition. Le solde sera payé à l'acquéreur en trois échéances de 100 K€, au 12 janvier 2009, au 12 juillet 2009 et au 12 janvier 2010. Les deux dernières échéances sont conditionnées à l'obtention de liasses industrielles. De plus, le prix d'acquisition des parts est ajusté à la baisse de 98 K€ compte tenu de la Situation Nette de la société à la date d'acquisition. Cet ajustement du prix des parts est imputé sur la première échéance du prix des parts.

Flux de trésorerie liés à l'acquisition (en K€):

Prix d'acquisition	(440) K€
Ajustement de prix	+98 K€
Frais d'acquisition intégrés au coût des titres	(76) K€
<i>Trésorerie acquise</i>	(123) K€
<i>Total</i>	(541) K€

Les actifs et passifs acquis sont résumés comme suit (en K€):

Actif	
Immobilisations corporelles	5
Immobilisations financières	2
Total Actifs non courants	7
Stocks et encours	198
Clients et comptes rattachés	187
Autres actifs courants	119
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1
Total Actifs courants	505
TOTAL DE L'ACTIF	512

Passif	
Capital social	191
Primes liées au capital	59
Réserves	6
Résultat au 11/07/2008	-271
Total Capitaux Propres	-15
Provision pour risques et charges	31
Total passifs non courants	31
Emprunts et dettes financières	151
Fournisseurs et comptes rattachés	240
Autres dettes et comptes de régularisation	105
Total Passifs courants	496
TOTAL DU PASSIF	512

L'acquisition de la société Périchrom génère un écart d'acquisition de 433 K€ qui s'établit comme suit:

Prix d'acquisition	440 K€
Ajustement de prix	(98) K€
Frais d'acquisition intégrés au coût des titres	76 K€
Capitaux propres de la société Périchrom au 11/07/2008	- (15) K€
Ecart d'acquisition	433 K€

Cet écart d'acquisition fera l'objet d'une évaluation définitive au plus tard à l'issue d'un délai de 12 mois après la date d'acquisition.

Conformément à IAS 36, la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition de Périchrom est affecté est appréciée en fonction de la plus forte valeur entre:

- la valeur d'utilité appréciée sur la base des cash-flows futurs de trésorerie actualisés
- la juste valeur diminuée des coûts de cession.

Pour l'appréciation de la juste valeur de l'UGT Alpha Mos, est notamment prise en compte la valeur boursière de la société.

Depuis l'acquisition, la contribution de la société Périchrom dans le résultat net du Groupe s'est élevée à (23) K€ :

Chiffre d'affaires	144
Autres produits des activités courantes	3
Variation des stocks	22
Achats consommés	-87
Charges de personnel	-80
Autres charges externes	-30
Impôts et taxes	-4
Dotations aux amortissements	-1
Variation des provisions	10
Résultat opérationnel courant	-23
Autres produits et charges opérationnels	-
Résultat opérationnel	-23
Résultat financier	-
Impôt société	-
Résultat net	-23

En 2007, Périchrom a clôturé ses comptes au 31 décembre et n'a pas établi de comptes intermédiaires au 1/10/2007. Si la société avait été acquise en début d'exercice, sa contribution estimée au chiffre d'affaires et au résultat net du Groupe aurait été de respectivement 0,9 et (0,2) millions d'euros.

2. Information sectorielle

Au sens de l'IAS 14 « information sectorielle », Alpha M.O.S. n'opère que sur un seul secteur d'activité. Le Groupe consolide une filiale de commercialisation (en charge des USA), la maison mère et la nouvelle filiale acquise le 11 juillet 2008, la société Périchrom opérant toutes les deux sur le reste du monde.

Ainsi, l'information sectorielle est détaillée comme suit par zone géographique :

K€	Social USA (Alpha Mos America Inc)	Social Reste du Monde (Alpha Mos SA & Perichrom Sarl)	Eliminations	Total
Au 30 septembre 2008				
Chiffre d'affaires (1)	1.244	5.240	-817	5.667
Résultat opérationnel	19	-71	-47	-99
Valeur comptable des actifs (2)	711	7.473	-1.457	6.727
Investissements corporels et incorporels (2)	2	108	4	106
Au 30 septembre 2007				
Chiffre d'affaires (1)	979	3.923	-659	4.243
Résultat opérationnel	-110	-392	88	-414
Valeur comptable des actifs (2)	695	6.542	-1.025	-6.212
Investissements corporels et incorporels (2)	8	124	-33	99

(1) selon la situation géographique du client

(2) selon l'implantation géographique des actifs

3. Tableau de variation des immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles	30/09/2007	Augmentations de la période		Diminutions de la période	30/09/2008
		Variation périmètre	Acquisitions		
Valeurs brutes					
Frais R&D	99	-	-	-	99
Brevets	219	3	-	-	222
Brevets en cours de validation	49	-	15	-	64
Logiciels	65	-	8	-	73
Site Internet	17	-	-	17	-
Total	449	3	23	17	458
Amortissements et perte de valeur	30/09/2007	Augmentations de la période		Diminutions de la période	30/09/2008
		Variation périmètre	Acquisitions		
Amortissements des frais de R&D	99	-	-	-	99
Amortissement des brevets	105	3	22	-	130
Amortissement des logiciels	65	-	2	-	67
Amortissement site Internet	17	-	-	17	-
Total	286	3	24	17	296
Valeur nette	163				162

4. Tableau de variation des immobilisations corporelles

Immobilisations incorporelles	30/09/2007	Augmentations de la période		Cessions de la période	30/09/2008
		Variation périmètre	Acquisitions		
Valeurs brutes					
Installations générales	98	22		-	120
Installations techniques, matériel et outillage	610	19	68*	-	697
Matériel de bureau et informatique	264	7	50	78*	243
Mobilier de bureau	25		6	-	31
Véhicules	5	-		-	5
Véhicule en location financement	40	-		-	40
Total	1.042	48	124	78	1.136

* dont 41 k€ transfert de compte à compte

Amortissements et perte de valeur	30/09/2007	Augmentations de la période		Diminutions de la période et écart conversion	30/09/2008
		Variation périmètre	Acquisitions		
Amortissements installations générales	53	22	7	-	82
Amortissements matériel et outillage	497	16	60*	-	573
Amortissements matériel de bureau et informatique	214	6	17	46*	191
Amortissements mobilier de bureau	13	-	4	-	17
Amortissements véhicules	-	-	1	-	1
Amortissements véhicules en location	18	-	8	-	26
Total	795	44	97	46	890
Valeur nette	247				246

* dont 12 k€ transfert de compte à compte

5. Tableau de variation des immobilisations financières et provisions

Amortissements et perte de valeur	30/09/2007	Augmentations de la période		Diminutions de la période	30/09/2008
		Variation périmètre	Acquisitions		
Valeurs brutes					
Participation effort construction	14	-	4	-	18
Dépôts et cautionnements	20	2	3	2	23
Total	34	2	7	2	41

6. Autres actifs non courants

	Montant brut	Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Crédit d'impôt recherche à plus d'un an	106	106	-
Impôts différés	1.722	-	1.722
Total	1.828	106	1.722
Provision pour dépréciation des impôts différés	-1.722		-1.722
Total	-1.722		-1.722
<i>Valeur nette</i>	<i>106</i>	<i>106</i>	<i>0</i>

7. Stocks et encours

	30/09/2008	30/09/2007
Matières premières	1.012	627
Marchandises et Produits finis	104	87
Valeur brute	1.116	714
Matières premières	208	121
Produits finis	83	76
Total provision	291	197
<i>Valeur nette</i>	<i>825</i>	<i>517</i>

8. Clients et comptes rattachés

	Montant brut	Moins d'un an	Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Clients douteux	357	-	357	-
Clients et comptes rattachés	1.462	1.462	-	-
Total	1.819	1.462	357	-
Provisions pour dépréciation	314			
Valeur nette	1.505			

9. Autres actifs courants

Le total des autres actifs courants au 30 septembre 2008 s'élève à 2.749 K€ se détaille de la façon suivante :

	30/09/2008	30/09/2007
<i>Actifs détenus à des fins de Transaction</i>	1.775	1.793
<i>Autres actifs courants</i>	289	143
<i>Charges constatées d'avance</i>	103	62
<i>Placement à court terme</i>	545	421
<i>Crédit d'impôt recherche à moins d'un an</i>	37	-
Total	2.749	2.419

Les actifs détenus à des fins de transaction correspondent à deux placements à capital garanti et indexés pour une partie sur des actions, souscrits le 12 février 2007 pour l'un à hauteur de 1.003 k€ et pour l'autre à hauteur de 790 k€. Ces deux placements sont comptabilisés à leur juste valeur par le compte de résultat au 30/09/2008 pour un montant de 1.775 k€.

Le reclassement de ce compte du poste Trésorerie et équivalents de trésorerie au poste autres actifs courants a été effectué dans les bilans comparatifs présentés pour un montant 1.793 k€ au 30 septembre 2007.

Les placements à court terme sont essentiellement constitués de comptes à terme dont l'échéance est à moins d'un an ainsi que des disponibilités du contrat de liquidité pour 49 k€.

Le reclassement de ce compte du poste Trésorerie et équivalents de trésorerie au poste autres actifs courants a été effectué dans les bilans comparatifs présentés pour un montant de 421 k€ au 30 septembre 2007.

Les autres actifs courants sont composés principalement de créances fiscales et sociales ainsi que d'avances versées aux fournisseurs.

10. Composition du capital social

Au 30 septembre 2008, le capital social était composé de 3.353.312 titres d'une valeur nominale de 0.2 €.

Catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début d'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice (*)
Actions	0.2 €	3 351 812	1 500	0	3 353 312

(*) : dont titres autodétenus : 132 701 contre 103 535 au 30 septembre 2007

11. Provisions pour risques et charges

Amortissements et perte de valeur	30/09/2007	Augmentations de la période		Reprises		30/09/2008
		Dotation	Variation périmètre	Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour litige	51		-		48	3
Provision pour indemnité de départ retraite	5	18	16			39
Total	56	18	16		48	42

12. Indemnité de départ à la retraite

Les engagements de retraite des sociétés françaises reposent sur les hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : 5,5 %,
- Taux de progression des salaires : 4 % pour les cadres et 3% pour les non cadres,
- Taux de rotation du personnel : 11,5% (selon l'âge),
- Table de mortalité : TH-TF 2000-2002

La société a appliqué les dispositions de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) pour le calcul des engagements de retraite au 30/09/08. L'impact sur l'engagement s'élève à 23 k€ au 30/09/08. Il est traité en modification de régime et est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité.

La provision calculée au 30/09/2008 selon ces hypothèses s'élève à 39 k€ dont 16 k€ qui correspondent aux effectifs de la société Périchrom, société intégrée pour la première fois dans la consolidation. L'engagement global du groupe impacte ainsi le résultat consolidé pour – 18 k€.

EVOLUTION DE L'ENGAGEMENT	30.09.2007	30.09.2008
Engagement de début de période	-	5
Coût normal	-	3
Intérêt sur la dette	-	1
Modification de régime	-	23
Acquisition / cession	-	16
Pertes et (gains) actuariels	-	13
Engagement de fin de période	5	62
COUVERTURE FINANCIERE	30.09.2007	30.09.2008
Couverture financière du régime	(5)	(62)
Coût des services passés non encore reconnu	-	23
Provision	(5)	(39)
COÛT NET	30.09.2007	30.09.2008
Coût normal	-	3
Intérêt sur la dette	-	1
Amortissement des pertes et (gains) actuariels	-	13
Amortissement du coût des services passés non encore reconnu	-	1
Coût net	-	18
PROVISION	30.09.2007	30.09.2008
Provision de début de période	-	(5)
Coût net	-	(18)
Aquisition / cession	-	(16)
Provision de fin de période	(5)	(39)

13. Passifs financiers

	30/09/2008	Courants (moins d'1 an)	Non Courants (moins d'1 an)
Avances conditionnées (ANVAR)	43	43	-
Emprunts bancaires et assimilés	41	24	17
Total	84	67	17

Les avances ANVAR sont remboursables sans intérêts selon un échéancier élaboré au regard du retour sur investissement prévisionnel du projet aidé.

Les soldes restant dus au 30 septembre 2008 sont conformes aux engagements contractuels.

14. Passifs courants

	30/09/2008	30/09/2007
Fournisseurs et comptes rattachés	653	408
Autres dettes	906	515
Produits constatés d'avance	258	197
Total dettes	1.817	1.120

Les autres dettes comprennent les dettes fiscales et sociales, les acomptes versés par les clients et également la dette restant à payer dans le cadre de l'acquisition de la société Périchrom pour 202 k€.

15. Passifs éventuels

- *Deux procès concernant des litiges étaient en cours de procédure à la dernière date de clôture.*

Un premier litige portant sur une propriété intellectuelle a été jugé par la Cour d'appel ; la partie adverse déboutée pour la totalité de sa demande s'était pourvue en cassation. En date du 12 février 2008, une déclaration de désistement du demandeur au pourvoi a été constatée par la Cour de Cassation.

Un deuxième litige portant sur l'utilisation d'une photographie fait suite à une action en référé demandée dans le courant du premier semestre 2006 ; cette affaire se clôture par le règlement sur la période de dommages et intérêts qui s'élèvent à 3 k€.

- *Contrôle fiscal :*

Un contrôle fiscal était en cours à la date de clôture ; un courrier du 28 novembre 2008 des impôts confirme que la société ne fait l'objet d'aucun redressement

- *Droit individuel à la formation :*

Le volume d'heures de formation cumulées au 30 septembre 2008 s'élève à 1.916 heures dont 70 heures consommées.

16. Impôts

* Impôts exigibles et différés :

(en milliers d'euros)	30 septembre 2008
(Charges) ou produit d'impôts exigibles	- 1
(Charges) ou produit net d'impôts différés	0
Valeurs nettes	- 1

* Preuve de l'impôt :

Résultat comptable avant impôts au 30/09/2008	-104
Impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante	35
Différences permanentes sociales	14
Différences permanentes consolidées	-37
Impôts différés actifs non reconnus sur reports déficitaires	-13
Charge d'impôt effective	-1

* Déficit fiscal :

Au 30 septembre 2008, le montant des déficits reportables est le suivant :

Déficits fiscaux ordinaires France	3.353 000 €
Moins values long terme France	2.148 000 €
Déficit fiscaux US	1.490 000 €

Une créance d'impôt différé est comptabilisée au 30 septembre 2008 pour un montant de 1.722 k€ dans les autres actifs non courants.

L'imputation de ces déficits sur des bénéfices futurs ne peut pas s'envisager avec certitude à court terme. C'est pourquoi une dépréciation de la totalité de la créance d'impôt différée est comptabilisée en charge d'impôt pour 1.722 k€.

*** Ventilation des impôts différés par nature :**

(en milliers d'euros)	Base	Impôt différé actif	Impôt différé passif
Différences temporaires	(17)	6	-
Déficits reportables court et long terme	(6.608)	1.716	-
Provision impôt différé		(1.722)	-
Total	(6.625)	-	-

17. Charges de personnel

Les charges de personnel incluent la valorisation des options de souscription d'actions consenties au personnel qui s'élève à -71 k€ pour la période contre + 9 k€ l'exercice précédent.

18. Variation des provisions des actifs courants

Provisions	30/09/2007	Augmentation période		Reprises période		30/09/2008
		Dotations	Variation Périmètre	Utilisées	Non utilisées	
Provision pour dépréciation des créances						
Douteuses	227	70	33	16	-	314
Provision pour dépréciation des stocks	197	14	90	10	-	291
Provision crédit d'impôt recherche	-		15	-	-	15
Total	424	84	138	26	-	620

19. Autres produits des activités ordinaires

Les autres produits sont :

	30/09/2008	30/09/2007
<i>Subventions sur projets de recherche</i>	170	86
<i>Indemnités d'assurance</i>	35	-
<i>Crédit d'impôt recherche</i>	55	25
<i>Divers</i>	34	13
Total	294	124

Des subventions ont été reçues pour financer des projets de recherche. Il n'y a pas d'engagement ou de condition relatif à ces subventions qui n'ait pas été satisfait.

20. Frais de recherche et développement (R&D)

Les charges directes de R&D hors coûts administratifs indirectes s'élèvent pour la période à 511 k€ contre 502 k€ l'exercice précédent.

Ces charges sont constituées principalement des rémunérations du personnel employé à ces activités, des dépenses de fonctionnement directes (hors affectation de frais administratifs indirects) associées (études et prestations, fournitures et petit matériel), ainsi que des services extérieurs relevant de la même nature.

21. Résultat financier

Le résultat financier intègre :

	30/09/2008	30/09/2007
<i>Résultat de change</i>	(23)	(137)
<i>Produits nets sur cessions de VMP et juste valeur</i>	(16)	95
<i>Dotation / reprise sur provision financière</i>	-	-
<i>Autres charges / produits financiers</i>	35	(10)
Total	-4	-52

22. Résultat par action

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période. Le nombre moyen d'actions en circulation (3.254.542) est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social corrigées des détentions par le Groupe de ses propres actions. Il est par ailleurs donné après effet dilutif de la levée des options d'achats et de souscription d'actions (3.458.392).

23. Effectif moyen

	30/09/2008	30/09/2007
Effectif moyen France	46	32
<i>Dont cadres</i>	37	20
<i>Non cadres</i>	9	12
Effectif moyen filiale US	4	4
Total	42	36

Au 30 septembre 2008, la filiale Périchrom a 8 salariés qui sont inclus pour la première fois dans l'effectif moyen France du groupe Alpha MOS.

24. Engagements Financiers

Loyers restant dus (en k€)

	Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Locations financières	27	40	0

Il s'agit de contrats de location longue durée relatifs à des véhicules et à du matériel de bureau.

Caution reçue et nantissement donné

Afin de garantir le paiement des échéances du prix des parts de la filiale Périchrom, une caution bancaire a été donnée par la banque CIC pour un montant de 300 k€.

En garantie de cette caution bancaire, la banque CIC a pris un nantissement sur un compte à terme en dollars détenu par la société d'un montant équivalent.

25. Rémunérations des organes de direction – Modalités de rupture des mandats sociaux

La rémunération des membres du Conseil d'Administration ne concerne que la rémunération du Président du Conseil d'Administration. Elle s'élève avantage en nature compris comme suit :

	30/09/2008	30/09/2007
Salaires (avantages en nature compris)	152.003	162.153

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 31 mars 2008 a fixé au montant maximal de 24.000 euros les jetons de présence pouvant être versés aux administrateurs pour l'exercice 2007/2008. Pour l'instant, le Conseil d'Administration n'a procédé à aucune attribution de cette somme.

Il n'est prévu aucune modalité particulière de rupture des mandats sociaux.

26. Titres donnant accès au capital

Bons de souscription d'actions consentis aux membres du conseil d'administration

Date d'assemblée	7 octobre 2004	30 mars 2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	36 000	60 000
<i>Dont pouvant être souscrites par comité de direction</i>	-	15 000
Point de départ d'exercice des BSA	7 octobre 2005	25 octobre 2007
Date d'expiration des BSA	6 octobre 2008	24 octobre 2011
Prix de souscription	1,98 €	3,91 €
Nombre d'actions souscrites au 30 septembre 2008	0	0
Solde d'actions à souscrire au 30 septembre 2008	9 000	60 000

Options de souscription d'actions consenties aux salariés

Date de l'assemblée	19 mars 1999
Dates des réunions du conseil d'administration	4 mai, 28 septembre et 9 décembre 1999
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	146 821
<i>Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par le comité de direction (1)</i>	50 000
Point de départ d'exercice des options	19 mars 2004
Date d'expiration des options	19 mars 2009
Prix de souscription	4,45 €, 3,42 € et 4,02 €
Nombre d'actions souscrites au 30 septembre 2008	Aucune
Solde d'actions à souscrire au 30 septembre 2008	11 600

(1) quatre membres concernés

BSPCE consentis aux salariés

Date de l'assemblée	7 octobre 2004	30 mars 2007
Dates des réunions du conseil d'administration	17 janvier 2005	25 octobre 2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	58 750	90 000
<i>Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par le comité de direction (1)</i>	35 000 (1)	28 000 (2)
Point de départ d'exercice des options	17 janvier 2008	25 octobre 2007
Date d'expiration des options	17 janvier 2010	25 octobre 2012
Prix de souscription	1,98 €	3,91 €
Nombre d'actions souscrites au 30 septembre 2008	3500	0
Solde d'actions à souscrire au 30 septembre 2008	40.250	83.000

(1) deux membres concernés

(2) quatre membres concernés

Valeur des options et comptabilisation :

Les options sont évaluées selon le modèle de Black & Scholes.

Les hypothèses retenues pour la valorisation de la juste valeur des options sont les suivantes :

	Plan BSA		Plan BSPCE	
	7/10/2004	30/03/2007	7/10/2004	30/03/2007
<i>Volatilité attendue</i>	50%	53%	60%	58%
<i>Taux sans risque appliqué</i>	2,8%	2,8%	3%	3%
<i>Taux de distribution</i>	0%	0%	0%	0

La charge comptabilisée sur la période au titre de ces plans est de -71 k€ (en charges de personnel avec pour contrepartie les réserves consolidées), contre + 9 k€ au 30 septembre 2007.

27. Objectifs et politiques de gestion des risques de marché

Cours de conversion des devises employées

Devises	30/09/2007	30/09/2008
<i>Dollar américain (1\$ = ...€)</i>		
<i>Cours de clôture</i>	0.70117	0.6992
<i>Cours moyen</i>	0.75	0.6600

Risques et litiges

Risques de change

Le groupe réalise toute sa facturation en euros, à l'exception de la filiale américaine qui libelle ses factures en US dollars. Sur la période, les ventes réalisées en dollar représentent 22% du chiffre d'affaires total.

La société n'a pas formalisé une stratégie de couverture du risque de change, mais couvre ponctuellement des ventes significatives en dollar par le biais de ventes à terme de devises.

POSITIONS AU 30 SEPTEMBRE 2008	<i>Milliers de Dollars</i>
Actifs	1.471
Passifs	185
Position nette dans la devise	1.286
Taux de change de clôture	0,6992
Position nette en €	899
Impact d'une variation de change de 10%	90

Au 30 septembre 2008, aucune couverture de change mise en place au cours de la période n'est active.

Risques de taux

Les prêts bancaires présentés au passif du bilan correspondent à un contrat de crédit-bail sur un véhicule et des prêts pour financement de matériel sur lesquels il n'y a aucun risque de taux.

Risques de liquidité

En raison des disponibilités du groupe, la société ne présente pas un risque de liquidité significatif.

Litiges

Dans le cours normal de ses activités, le groupe peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs. Le groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis à vis d'un tiers et pour laquelle le passif probable peut être estimé avec une précision suffisante.

Gestion du capital

L'objectif principal d'Alpha Mos en terme de gestion de son capital est de s'assurer le maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et des ratios sur capital sains, de manière à faciliter et pérenniser son activité avec ses clients et ses relations avec ses salariés, et maximiser la valeur pour les actionnaires.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster son capital, le Groupe a par le passé et pourra pour le futur procéder à des augmentations de capital.

28. Evénements postérieurs

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice et de nature à avoir une incidence sur ces comptes n'est à signaler.

20.4 Informations financières pro forma

Non applicable.

20.5 Etats financiers

Se référer aux sections 20.1 à 20.3 du présent document de référence.

20.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

20.6.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2010

« Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2010, sur :

- *le contrôle des comptes consolidés de la société Alpha M.O.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;*
- *la justification de nos appréciations ;*
- *la vérification spécifique prévue par la loi.*

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- *La note 1 de la partie « III. Compléments d'informations au bilan et au compte de résultat consolidés » fournit des informations relatives à l'écart d'acquisition. Nous avons examiné les modalités de comptabilisation utilisées et vérifié que cette note donne une information appropriée.*

- *Comme indiqué dans la note 12 de la partie « I. Principes comptables » de l'annexe, votre société procède au minimum une fois par an à un test de dépréciation des écarts d'acquisition. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les critères d'analyse de la valeur boursière de votre société et nous avons vérifié que la note 1 de la partie « III. Compléments d'informations au bilan et au compte de résultat consolidés » donne une information appropriée.*
- *Les notes 11 et 17 de la partie « I. Principes comptables » de l'annexe décrivent respectivement les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des brevets immobilisés par votre société et des stocks. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations relatives aux valeurs d'usage des brevets et aux valeurs nettes de réalisation des stocks, à revoir les calculs effectués par votre société et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.*
- *Comme indiqué dans la note 10 de la partie « I. Principes comptables » de l'annexe, votre société comptabilise en immobilisations incorporelles les frais de développement répondant aux critères prévus par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Nous avons vérifié que les projets ayant fait l'objet d'une activation des frais de développement répondent à ces critères et nous nous sommes assurés que cette note fournit une information appropriée à ce sujet.*

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Toulouse et Bordeaux, le 31 janvier 2011

Les Commissaires aux Comptes

*Exco D'Agrain et Associés
Béatrice Gaulier*

*Ernst&Young et Autres
Laurent Chapoulaud »*

20.6.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2009

« Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2009, sur :

- *le contrôle des comptes consolidés de la société Alpha M.O.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;*
- *la justification de nos appréciations ;*
- *les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.*

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2 de la partie « III. Compléments d'informations au bilan et au compte de résultat consolidés » fournit des informations relatives à l'écart d'acquisition. Nous avons examiné les modalités de comptabilisation utilisées et vérifié que cette note donne une information appropriée.

Comme indiqué dans la note 12 de la partie « I. Principes comptables » de l'annexe, votre société procède au minimum une fois par an à un test de dépréciation des écarts d'acquisition. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les critères d'analyse de la valeur boursière de votre société et nous avons vérifié que la note 2 de la partie « III. Compléments d'informations au bilan et au compte de résultat consolidés » donne une information appropriée.

Les notes 11 et 17 de la partie « I. Principes comptables » de l'annexe décrivent respectivement les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des brevets immobilisés par votre société et des stocks. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et

les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations relatives aux valeurs d'usage des brevets et aux valeurs nettes de réalisation des stocks, à revoir les calculs effectués par votre société et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés. »

Toulouse et Bordeaux, le 26 janvier 2010

Les Commissaires aux Comptes

Exco d'Agrain et associés
Béatrice Gaulier

Ernst & Young Audit
Laurent Chapoulaud »

20.6.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2008

« Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Alpha M.O.S. relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du

patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 9 de la partie « III. Compléments d'informations au bilan et au compte de résultat consolidés » qui décrit le reclassement de deux placements à capital garanti et indexés, ainsi que de placements à court terme en autres actifs courants dans les bilans comparatifs présentés.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1 de la partie « III. Compléments d'informations au bilan et au compte de résultat consolidés » fournit des informations relatives à l'acquisition de la société Périchrom. Nous avons examiné les modalités de comptabilisation utilisées et vérifié que cette note 1 « Acquisition de la société Périchrom » donne une information appropriée.

Les notes 11 et 17 de la partie « I. Principes comptables » de l'annexe décrivent respectivement les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des brevets immobilisés par votre société et des stocks. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations relatives aux valeurs d'usage des brevets et aux valeurs nettes de réalisation des stocks, à revoir les calculs effectués par votre société et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Toulouse, le 30 janvier 2009

Les Commissaires aux Comptes

*Exco d'Agrain et associés
Pierre d'Agrain*

*Ernst & Young Audit
Jérôme Guirauden »*

20.7 Date des dernières informations financières vérifiées

Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées est l'exercice clos le 30 septembre 2010.

20.8 Informations financières intermédiaires

Néant

20.9 Politique de distribution de dividendes

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices. Le paiement de dividendes à l'avenir dépendra principalement des résultats dégagés par la Société, de sa situation financière et de sa politique d'investissement.

20.10 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la connaissance de la Société, au cours des douze derniers mois, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) n'est intervenue, qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

20.11 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Il n'y a eu, depuis la fin du dernier exercice, aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale du Groupe.

CHAPITRE XXI. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 Capital social

Au 31 mai 2011, le capital social s'élevait à 678.262,40 €, divisé en 3.391.312 actions de 0,20 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

21.1.1 Capital autorisé non émis

Lors de l'assemblée générale de la Société du 28 mars 2011, les actionnaires ont approuvé :

- la délégation conférée au Conseil d'administration à l'effet de décider, dans un délai de dix-huit mois à compter de ladite assemblée, l'attribution d'un nombre maximum de 67.826 bons de souscriptions d'actions (BSA), conférant aux bénéficiaires le droit de souscrire, pour chaque BSA attribué, une action nouvelle de la Société, d'une valeur nominale de 0,20 €, dont 50% sont exerçables dès leur attribution et 50% sont exerçables à l'issue d'un délai d'un an à compter de leur attribution.
- la délégation conférée au Conseil d'administration à l'effet de décider, dans un délai de dix-huit mois à compter de ladite assemblée, l'attribution d'un nombre maximum de 339.131 actions gratuites de la Société (soit 10% du capital social) d'une valeur nominale de 0,20 €.

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations en vigueur à la date de ce jour :

Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Plafond global fixé	Durée de la délégation	Utilisation
Attribution d'actions gratuites par voie d'émission d'actions nouvelles et/ou de rachat d'actions existantes au profit des salariés et des mandataires	67.826,20 €	-	18 mois	-
Attribution de bons de souscription d'actions réservée aux membres du Conseil d'administration, membres du Conseil scientifique ainsi qu'à tous cadres salariés de la société	13.565,20 €	-	18 mois	-

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

A la date de l'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

21.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions

La Société n'a pas acquis de titres directement au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2010. Elle a cédé 3.000 titres auto-détenus par voie de blocs à deux cadres de la Société en substitution d'une partie de la rémunération variable de ceux-ci.

Au 30 septembre 2010, la Société détenait directement 122.824 de ses propres actions d'une valeur

nominale de 0,20 €, représentant 3,83% du capital à cette date.

Dans le cadre de son mandat d'animation, le teneur du marché de la Société a acheté 105.793 titres durant l'année à un prix moyen de 3,34 €, et en a vendu 101.275 à un prix moyen de 3,36 €.

Par contrat en date du 30 juin 2009 et pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction, la société ALPHA M.O.S. a confié à Portzamparc Société de Bourse la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI. Pour le fonctionnement de ce contrat, la Société a affecté une garantie de 85.000 € au compte de liquidité. Ce contrat de liquidité a pour objectif principal d'assurer une meilleure gestion de la volatilité quotidienne du titre.

L'assemblée générale de la Société du 28 mars 2011 a autorisé une nouvelle fois, pour une durée de 18 mois, le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital social, ce qui au 28 mars 2011 correspond à un nombre maximal de 339 131 actions de 0,20 € de nominal. Le programme de rachat d'actions pourra être mis en œuvre par la Société dans les conditions indiquées dans le descriptif du programme de rachat d'actions suivant :

« Descriptif du programme de rachat d'actions voté par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2011 »

1) *Date de l'Assemblée Générale autorisant le programme de rachat d'actions :*

28 mars 2011

2) *Nombres de titres et part du capital que l'émetteur détient directement ou indirectement :*

A la date du 31 mars 2011, la Société détient 14 705 actions propres, soit 0.43% du capital.

3) *Répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société*

- *14 705 actions au titre du contrat de liquidité AFEI ;*
- *0 actions ont été affectées à la conservation et remise ultérieure à l'échangé ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.*

4) *Objectifs du programme de rachat*

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue de :

- *Assurer la liquidité ou animer le marché du titre de la société ALPHA MOS au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF,*
- *Conserver ou remettre ultérieurement les titres en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations de croissance externe,*
- *Consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, aux conditions prévues par la loi, ou couvrir des plans existants,*
- *Annuler les titres ainsi acquis, ainsi que le cas échéant ceux acquis dans le cadre d'autorisations de rachat antérieures, étant entendu que cette solution implique une autorisation donnée par l'assemblée générale statuant dans sa forme extraordinaire,*
- *Remettre les titres de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société.*

5) *Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristique des titres que la Société se propose d'acquérir et prix maximum d'achat*

En application de la loi, la part maximale que ALPHA M.O.S. est susceptible de détenir suite au présent programme, autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires du 28 mars 2011 est de 10% du capital de la société, correspondant à un total de 339.131 actions. Aussi, le montant du programme ne pourra être supérieur au montant des réserves libres arrêté dans les comptes annuels sociaux de l'exercice en cours.

Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues au 28 mars 2011 (14 071 soit 0.41% du nombre d'actions composant le capital social), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées dans le cadre de cette autorisation s'élève à 325 060 (9.59% du capital), soit un investissement théorique de 2 600 480 euros sur la base du prix maximum d'achat de 8 € figurant dans la dixième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Dans cette même résolution, le prix minimum de vente a été fixé à 1,50 € par action.

6) *Durée du programme de rachat*

18 mois à compter de l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2011, soit jusqu'au 28 septembre 2012.

7) *Opérations effectuées, par voie d'acquisition, de cession ou de transfert, dans le cadre du précédent programme de rachat*

<i>Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte (en titres + en pourcentage) au début du précédent programme le 31 mars 2011:</i>	<i>129 988 3.83%</i>
<i>Nombre de titres annulés au cours des 12 derniers mois :</i>	<i>0</i>
<i>Nombre de titres détenus au 28 mars 2011 (en titres + en pourcentage) :</i>	<i>14 071 / 0.41%</i>
<i>Valeur comptable du portefeuille au 28 mars 2011 :</i>	<i>44 323€</i>
<i>Valeur de marché du portefeuille au 28 mars 2011 :</i>	<i>45 590 €</i>

	<i>Flux bruts cumulés</i>		<i>Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme</i>			
	<i>Achats</i>	<i>Ventes / Transferts</i>	<i>Position ouverte à l'achat</i>		<i>Position ouverte à la vente</i>	
<i>Nombre de titres</i>	115 312	231 229	<i>Options d'achat achetées</i>	<i>Achats à terme</i>	<i>Options d'achat vendues</i>	<i>Ventes à terme</i>
<i>Échéance maximale moyenne</i>						
<i>Cours moyen de la transaction</i>	3.08 €	3.22 €				
<i>Prix d'exercice moyen</i>						
<i>Montants</i>	355 354 €	746 021 €				

Les achats sont exclusivement sur le contrat de liquidité.

Les ventes se répartissent à 108 405 sur le contrat de liquidité et 122 824 sur le bloc auto-détenu par la société. »

21.1.4 Cessions de blocs

Le 27 octobre 2010, la Société a procédé à une cession de bloc de 46.929 actions propres au prix unitaire de 3,37 €. A l'issue de cette cession, la Société détenait 75.895 actions propres.

Au cours du mois de novembre 2010, la Société a cédé 35.000 actions propres au prix unitaire de 3,15 €.

Au cours du mois de février 2011, la Société a cédé 40.895 titres d'auto-contôle au prix unitaire de 3,35 €.

A l'issue de cette dernière opération, la Société ne détenait plus aucune action propre, à l'exception des actions détenues dans le cadre de son contrat de liquidité.

21.1.5 Titres donnant accès au capital

- *Plans d'achat et de souscription d'actions*

	Plan de stock-options 2009
Date d'assemblée	31 mars 2008
Date du Conseil d'administration	9 juillet 2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	79.000
<i>Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :</i>	
<i>- les mandataires sociaux</i>	Néant
<i>- les dix premiers salariés attributaires</i>	56.000

Point de départ d'exercice des options	9 juillet 2013
Date d'expiration	9 juillet 2016
Prix d'exercice	3,24
Nombre d'actions souscrites au 31/03/11	0
Options de souscriptions ou d'achats d'actions annulées au 31/03/11	12000
Options restantes au 31/03/11	67.000

- **Bons de souscription d'actions**

Bons de souscription d'actions (BSA)		
Date d'assemblée	30 mars 2007	12 février 2010
Date du Conseil d'administration	25 octobre 2007	31 mai 2010
Nombre de BSA attribués	60.000	269.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	60 000	269.000
<i>Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par :</i>		
<i>M. Jean-Christophe Mifsud</i>	15.000	132.000
<i>M. Pascal Gendrot</i>	15.000	20.000
<i>M. Kléber Beauvillain</i>	15.000	20.000
<i>M. Jonathan Lapin</i>	15.000	20.000
Point de départ du délai d'exercice des BSA	25 octobre 2007	1 ^{er} juin 2010
Date d'expiration du délai d'exercice des BSA	24 octobre 2011	12 février 2014
Prix de souscription	3,91 €	3,30 €
Nombre d'actions souscrites au 31/03/11	0	0
Bons annulés au 31/03/11	0	3.000
Solde des actions à souscrire au 31/03/11	60.000	266.000

- **Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise**

	Plan de BSPCE 2007	Plan de BSPCE 2005
Date d'assemblée	30 mars 2007	7 octobre 2004
Date du Conseil d'administration	25 octobre 2007	17 janvier 2005
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	90 000	58 750
<i>Dont nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par :</i>		
- les mandataires sociaux	18 000	35 000
- les dix premiers salariés attributaires	44 000	23 750
Point de départ du délai d'exercice des bons	25 octobre 2007	17 janvier 2008
Date d'expiration du délai d'exercice des bons	25 octobre 2012	17 janvier 2010
Prix d'exercice	3,91 €	1,98 €
Prix d'exercice ajusté	-	-
Nombre d'actions souscrites au 31/03/11	0	41 500
Bons annulés au 31/03/11	18 500	17 250
Solde des actions à souscrire ou acheter au 31/03/11	71 500	0

Dans l'hypothèse où la totalité des titres donnant accès au capital serait exercée, l'effet dilutif serait d'environ 12% sur la base du capital actuel.

21.1.6 Option ou accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de placer sous option une partie des actions de la Société

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'options d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consenties par ces derniers portant sur des actions de la Société.

A noter cependant que M. Jean-Christophe Mifsud a nanti 28.000 actions Alpha Mos qu'il détient au profit d'un établissement de crédit.

De même il n'existe pas d'options d'achat ou de vente consenties par la Société portant sur les actions de ses filiales.

21.1.7 Evolution du capital social de la Société

Date	Opération	Nombre d'actions émises	Montant de l'augmentation de capital	Prime d'émission ou d'apport par action	Montant cumulé des primes d'émission ou d'apport	Montant cumulé du capital social	Nombre cumulé total d'actions
10/01/2007	Exercice de BSPCE par des salariés (plan autorisé par l'assemblée du 8 juillet 2002)	375	75 €	2,85€	1 068,75 €	664 957,40 €	3 324 787
25/09/2007	Exercice de BSPCE par des salariés (plans autorisés par les assemblées du 8 juillet 2002 et du 7 octobre 2004)	27 025	5 405 €	25 025 à 2,85€ + 2 000 à 1,78 €	74 881,25 €	670 362,40 €	3 351 812
12/09/2008	Exercice de BSPCE par des salariés (plan autorisé par l'assemblée du 7 octobre 2004)	1 500	300 €	1,78 €	2 670 €	670 662,40 €	3 353 312
28/05/2009	Exercice de BSPCE par des salariés et mandataires sociaux	23 500	4 700 €	1,78 €	41 830 €	675 362,40 €	3 376 812
15/12/2009	Exercice de stock-options par des salariés	4 000	800 €	1,78 €	7 120 €	676 162,40 €	3 380 812
14/01/2010	Exercice de stock-options par des salariés	10 500	2 100 €	1,78 €	18 690 €	678 262,40 €	3 391 312

21.2 Dispositions statutaires

21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, la conception et la fabrication de matériel de laboratoire et à vocation scientifique, la recherche et l'application dans les domaines scientifiques industriels et agroalimentaires, les services, conseils et études, la prise de participation et gestion de titres de toutes sociétés et plus particulièrement de sociétés à vocation scientifique.

De même, la Société a pour objet les activités de formation au bénéfice de tout type de clientèle.

Plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

La participation directe ou indirecte de la Société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

21.2.2 Conseil d'administration (articles 15 à 19 des statuts)

Pouvoirs

Le Conseil d'administration dispose des pouvoirs et exerce sa mission dans les conditions fixées par l'article L.225-35 du Code de commerce, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

Composition

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé d'un nombre de trois à dix-huit membres, sous réserve des dérogations prévues par la loi.

Durée des fonctions

La durée du mandat des administrateurs est de six années. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

Actions des administrateurs

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins pendant toute la durée de son mandat.

Organisation, réunions et délibérations du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président personne physique dont il détermine, le cas échéant, la rémunération. Le Président du Conseil d'administration est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'administration par tous moyens et même verbalement par le président du Conseil d'administration. Lorsque le Conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins de ses membres peut demander au Président du Conseil d'administration de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé.

Les réunions du Conseil d'administration ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé lors de la convocation. Elles peuvent intervenir par des moyens de visioconférence ou tout moyen de télécommunication, sauf lorsque l'ordre du jour porte sur (i) la nomination, rémunération, révocation du Président, du Directeur Général ou directeurs généraux délégués, ou (ii) sur l'arrêté des comptes annuels et consolidés, et l'établissement du rapport de gestion. Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

21.2.3 *Mode d'exercice de la Direction Générale (article 14 des statuts)*

La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le Conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale, dans les conditions ci-après :

- le choix est opéré par le conseil d'administration statuant à la majorité de ses membres présents ou représentés ;
- les actionnaires et les tiers seront informés du choix opéré par le conseil dans les conditions définies par décret en Conseil d'État ;
- lorsque la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions relatives au directeur général lui sont applicables.

21.2.4 *Droits et obligations attachés aux actions – droit de vote double (article 12 et 23 des statuts)*

Chaque action donne droit, dans les bénéfices, le boni de liquidation et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfice ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute conversion au porteur ou transmission d'actions entraîne la perte du droit de vote double, sauf transmission à un ayant droit par suite de succession, liquidation de communauté de biens entre époux ou donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, laquelle n'interrompt pas le délai nécessaire à l'acquisition du droit de vote double.

21.2.5 *Assemblées générales*

Les éléments figurant ci-après correspondent aux dispositions législatives et réglementaires applicables, lesquelles sont d'ordre public, et non aux statuts, lesquels seront mis à jour lors de la prochaine assemblée générale annuelle afin de se conformer à la loi.

Convocations – Droit d'accès – Représentation

Les assemblées sont convoquées par le Conseil d'administration dans les conditions et délais fixés par la loi.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées personnellement ou par mandataire, sur justification de son identité et de la propriété des actions, sous la forme et au lieu indiqués dans l'avis de convocation, au plus tard trois jours ouvrés avant la date de réunion de l'assemblée générale, à zéro heure, heure de Paris.

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne physique ou morale de son choix dans toutes les assemblées. Il peut également voter par correspondance dans les conditions légales.

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'assemblée, participer et voter aux assemblées par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication dans les conditions et suivant les modalités fixées par les dispositions légales en vigueur.

Bureau – Réunions

L'assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur désigné par le Conseil d'administration. Les fonctions des scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents et acceptants qui disposent, tant en leur nom personnel que comme mandataires, du plus grand nombre de voix. Le bureau désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des membres de l'assemblée.

Les assemblées générales ordinaires ou extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par la loi exercent les pouvoirs qui leur sont attribués conformément à celle-ci.

21.2.6 *Dispositions susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société*

Sous réserve du droit de vote double accordé à tout actionnaire détenant des actions entièrement libérées depuis au moins deux ans sous forme nominative, aucune clause statutaire ni aucune charte ou règlement de l'émetteur n'est susceptible d'avoir pour effet de retarder, de différer ou empêcher le changement de contrôle de la Société.

21.2.7 *Franchissements de seuils (Article 11 des statuts)*

Outre l'obligation légale d'informer la société de la détention de certaines fractions du capital, tout personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir un nombre d'actions égal ou supérieur à 2% du capital ou des droits de vote (si le nombre et la répartition des droits de vote ne correspondent pas au nombre et à la répartition du capital) ou un multiple de ce pourcentage, est tenu, dans les 15 jours à compter du franchissement de ce seuil, dans les conditions définies à l'article L. 233-7 du Code de Commerce, de déclarer à la société le nombre total d'actions qu'il possède par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien tous les titres détenus ou possédés au sens de l'alinéa qui précède et indiquer la ou les dates d'acquisition. L'obligation de déclaration s'applique de la même façon en cas de franchissement à la baisse de chacun des seuils ci-dessus.

Pour la détermination des seuils ci-dessus, il sera tenu compte également des actions détenues indirectement et des actions assimilées aux actions possédées telles que définies par les dispositions des articles L.233-9 du Code de Commerce.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5% au moins du capital en font la demande lors de cette assemblée.

Dans ce cas, les actions privées du droit de vote ne retrouvent ce droit qu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

21.2.8 Modifications du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits attachés aux actions qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

21.2.9 Forme des actions – Identification des actionnaires (article 9 des statuts)

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, dans les conditions prévues par les dispositions légales en vigueur.

La Société peut faire usage des dispositions législatives et réglementaires prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées.

CHAPITRE XXII. CONTRATS IMPORTANTS

- Contrat PERSEIDES

Il s'agit d'un contrat d'étude et de prestation conclu entre ALPHA M.O.S. et Thalès Security Systems SAS pour le compte de la Direction Générale de l'Armement.

Le contrat initial a été conclu en novembre 2008, complété par un avenant n°1 en octobre 2009. La rémunération perçue par ALPHA M.O.S. au titre de ce contrat est répartie en trois tranches d'un montant total de 2.633.000 €, s'étalant sur une période de 30-36 mois.

CHAPITRE XXIII. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERET

Aucune information en provenance de tiers n'est retranscrite dans ce document.

CHAPITRE XXIV. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de la Société ainsi que sur les sites Internet d'ALPHA M.O.S. (www.alpha-mos.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

L'ensemble des documents juridiques et financiers relatifs à la Société et devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation applicable, peuvent être consultés au siège social de la Société.

En outre, l'ensemble de l'« information règlementée », au sens du règlement général de l'AMF, est disponible sur le site internet de la Société (www.alpha-mos.com).

CHAPITRE XXV. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Voir *Chapitre VII – Organigramme du Groupe.*

ANNEXE 1

Rapport financier semestriel au 31 mars 2011



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2010-2011



SOMMAIRE

1. Attestation du responsable du Rapport Semestriel
2. Rapport des commissaires eux comptes sur l'information financière semestriel
3. Comptes consolidés et annexes
4. Rapport d'activité semestriel



RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Monsieur Jean Christophe MIFSUD, Président du Conseil d'Administration.

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Jean Christophe MIFSUD
Le président du Conseil d'Administration ;

Toulouse, le 31 mai 2011

EURAUDIT

ERNST & YOUNG et Autres

Alpha M.O.S.

Période du 1^{er} octobre 2010 au 31 mars 2011

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

EURAUDIT
81, boulevard Carnot
31000 Toulouse
S.A.R.L. au capital de € 350.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Toulouse

ERNST & YOUNG et Autres
Quai de Bacalan
Hangar 16 Entrée 1
33070 Bordeaux Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Alpha M.O.S.

Période du 1^{er} octobre 2010 au 31 mars 2011

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés de la société Alpha M.O.S., relatifs à la période du 1^{er} octobre 2010 au 31 mars 2011, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Vérification spécifique

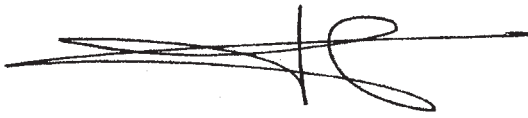
Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Toulouse et Bordeaux, le 31 mai 2011

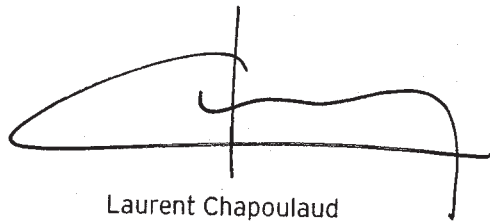
Les Commissaires aux Comptes

EURAUDIT

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal strokes and a vertical line that intersects them.

Julien Duffau

ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping horizontal stroke at the base, with a vertical line and several smaller loops above it.

Laurent Chapoulaud

GROUPE ALPHA MOS
ETAT DE SITUATION FINANCIERE

En € 000

Actif	Note	31/03/2011 Net	30/09/2010 Net	31/03/2010 Net
Actifs non-courants				
Immobilisations incorporelles	III-4	663	443	128
Ecart d'acquisition	III-1	484	484	484
Immobilisations corporelles	III-5	276	304	315
Immobilisations financières	III-6	127	118	102
Autres actifs non-courants	III-7	100	100	100
TOTAL ACTIFS NON-COURANTS		1650	1449	1129
Actifs courants				
Stocks et en-cours	III-8	1493	1456	987
Clients et compte rattachés	III-9	1883	1805	2068
Autres actifs courants	III-10	887	1245	891
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1003	1267	1033
TOTAL ACTIFS COURANTS		5266	5773	4979
TOTAL ACTIF		6916	7222	6108

GROUPE ALPHA MOS

ETAT DE SITUATION FINANCIERE

En € 000

Passif	Note	31/03/2011 Net	30/09/2010 Net	31/03/2010 Net
Capitaux propres				
Capital social	III-11	678	678	678
Primes liées au capital		11066	11066	11066
Réserves		-8241	-8224	-8357
Ecart de conversion		-36	-19	-18
Résultat de la période		-456	-452	-723
Total capitaux propres		3011	3049	2646
Passifs non-courants				
Provisions pour risques et charges	III-12	142	139	132
Passifs financiers à long terme	III-14	323	351	399
Total passifs non-courants		465	490	531
Passifs courants				
Passifs financiers à court terme	III-14	383	460	265
Fournisseurs	III-15	1519	1299	1137
Autres dettes et comptes de régularisatic	III-15	1538	1924	1529
Total Passifs courants		3440	3683	2931
TOTAL PASSIF		6916	7222	6108

GRUPE ALPHA MOS COMPTE DE RESULTAT

En € 000

	Note	31/03/2011 Net	30/09/2010 Net	31/03/2010 Net
Produits des activités ordinaires		5 002	8113	3538
Autres produits des activités courantes	III-20	144	613	124
Achats consommés		-1 510	-2249	-1222
Charges de personnel		-2 260	-4110	-1870
Autres charges externes		-1 640	-2564	-1111
Impôts et taxes		-81	-144	-70
Dotation aux amortissements et provisions		-96	-205	-153
Résultat opérationnel courant		-441	-546	-764
Autres produits et charges opérationnels		27	45	37
Résultat opérationnel		-414	-501	-727
Résultat financier	III-22	-42	51	3
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts		-456	-450	-724
Impôts sur les bénéfices	III-17	0	-2	1
Résultat net de l'ensemble consolidé		-456	-452	-723
Part revenant aux intérêts minoritaires		0	0	0
Résultat net part du groupe		-456	-452	-723
<i>Résultat par action brut</i>		<i>-0,134</i>	<i>-0,140</i>	<i>-0,223</i>
<i>Résultat par action dilué</i>		<i>-0,134</i>	<i>-0,140</i>	<i>-0,223</i>

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En € 000

	31/03/2011	30/09/2010	31/03/2010
Résultat net consolidé	- 456	- 452	- 723
Ecart de conversion	-17	13	14
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-17	13	14
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	- 473	- 439	- 709

GRUPE ALPHA MOS
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
ETABLI A PARTIR DU RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES

En € 000

	Note	31/03/2011 Net	30/09/2010 Net	31/03/2010 Net
Résultat net part du groupe		-456	-452	-723
Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie:				
Amortissements et provisions		77	194	103
Impôts différés		0		0
Charges et produits liés aux stock options		57	184	39
Autres		0	0	0
Variation des actifs et passifs courants:				
Stocks		-37	-572	-103
Clients et comptes rattachés		-78	-135	-398
Autres actifs		357	-613	-252
Fournisseurs		220	490	328
Autres passifs		-404	878	484
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles		-264	-26	-522
Acquisition d'immobilisations		-266	-421	-40
Acquisition de la filiale Périchrom	III-2	0	0	0
Cessions d'immobilisations		0	0	0
Variation des immobilisations financières		-10	-22	-7
Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissement		-276	-443	-47
Augmentation de capital		0	29	29
Variations des emprunts et avances remboursables		-27	105	146
Variation des passifs financiers courants		-65	173	0
Cessions des comptes à terme et autres actifs détenus à des fins de transaction		0	190	190
Titres d'auto-contrôle		379	-9	3
Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement		287	488	368
VARIATION DE TRESORERIE		-253	19	-201
Trésorerie en début d'exercice		1253	1234	1234
Trésorerie en fin d'exercice		1000	1253	1033
VARIATION DE TRESORERIE		-253	19	-201

Tableau de variation de l'endettement financier net :

	31/03/2011	30/09/2010	31/03/2010
Trésorerie brute	1003	1267	1033
Soldes débiteurs et concours bancaires courants	3	14	0
Trésorerie nette	1000	1253	1033
Endettement brut	-706	-811	-663
Endettement financier net	294	442	370

L'endettement financier brut est détaillé en III. 14.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital Actions Ordinaires	Réserves et résultats non distribués	Ecarts de Conversion	Total
Au 30 Septembre 2009	675	2 642	-32	3 285
Augmentation de capital	3			3
Prime d'émission		26		26
Ecart de conversion			14	14
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres			14	14
Paiements fondés sur des actions		0		0
Elimination des titres d'autocontrôle		41		41
Résultat net		-723		-723
Total des produits et charges de la période		-723	14	-709
Au 31 Mars 2010	678	1 986	-18	2 646
Augmentation de capital	0			0
Prime d'émission		0		0
Ecart de conversion			-1	-1
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres			-1	-1
Paiements fondés sur des actions		0		0
Elimination des titres d'autocontrôle		133		133
Résultat net		271		271
Total des produits et charges de la période		271	-1	270
Au 30 Septembre 2010	678	2 390	-19	3 049
Augmentation de capital	0			0
Prime d'émission		0		0
Ecart de conversion			-17	-17
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres			-17	-17
Paiements fondés sur des actions		56		56
Elimination des titres d'autocontrôle		379		379
Résultat net		-456		-456
Total des produits et charges de la période		-456	-17	-473
Au 31 Mars 2011	678	2 369	-36	3 011

GROUPE ALPHA MOS
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS
(Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse)

I. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1. Référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés semestriels du groupe Alpha Mos au 31 mars 2011 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'élaboration des comptes semestriels au 31 mars 2011 sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés annuels arrêtés au 30 septembre 2010 et disponibles sur le site d'Alpha Mos.

Les améliorations aux IFRS (troisième omnibus publié en mai 2010) sont une série d'amendements à diverses normes existantes se traduisant par des changements de présentation, de reconnaissance comptable, de méthodes de mesure ou de terminologie. Leur application est obligatoire à compter de l'exercice 2011 ou 2012, selon le cas. L'adoption de ces améliorations au cours du premier semestre n'a pas eu d'impact sur la position financière du Groupe ou les notes annexes.

2. Comptes consolidés

Les comptes consolidés pour le semestre clos le 31 mars 2011 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 30 mai 2011.

3. Méthode de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles Alpha Mos S.A. exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

4. Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales ont pour monnaie de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leur bilan est converti au taux de clôture ; leur compte de résultat est converti au taux moyen de l'exercice. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

5. Recours à des estimations

L'établissement des comptes consolidés en conformité avec les principes énoncés ci-dessus oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants consolidés des actifs et des passifs ainsi que les montants des charges et des produits enregistrés durant l'année dans le compte de résultat. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principaux postes concernés par ces estimations sont les suivants : les provisions sur stocks, les provisions pour risques et charges et les dépréciations sur les comptes clients.

6. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires) réalisé par le Groupe Alpha MOS se compose principalement de ventes de produits finis (nez et langues électroniques, échantillonneurs) dont le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité est la livraison.

Le produit des activités ordinaires correspondant à des prestations de services (études, travaux de recherche et développement..) est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation effective de ces prestations.

Conformément à la norme IAS 18 « Revenus », les ventes sont enregistrées en compte de résultat lorsque la quasi totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.

Le produit des activités ordinaires correspondant à des contrats de sous-traitance est comptabilisé en fonction du pourcentage d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture. Les produits du contrat sont rattachés aux coûts encourus pour parvenir au degré d'avancement. Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charges. Aux premiers stades du contrat, si le résultat de celui-ci ne peut-être estimé de façon fiable, les produits du contrat ne sont comptabilisés qu'à concurrence des coûts encourus dont le recouvrement est attendu.

7. Autres produits des activités courantes

Ils incluent principalement les subventions reçues dans le cadre de programmes de développement comptabilisées au prorata de l'avancement du projet, et le crédit d'impôt recherche.

8. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat net avant prise en compte des Autres produits et charges opérationnels, qui comprennent principalement l'effet :

- des pertes et profits et variations de provisions couvrant des événements exceptionnels, c'est-à-dire soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement,
- des plus ou moins values ou dépréciations d'actifs,
- du résultat financier,
- des impôts courants et différés

9. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.

Conformément à la norme, les impôts différés actifs et passifs sont compensés pour une même entité fiscale.

Les impôts différés sont valorisés au taux d'impôt propre à chaque société, et notamment au taux normal de 33,1/3 % pour la société mère.

10. Frais de recherche et de développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut :

- démontrer son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,

- évaluer précisément les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement,
- évaluer le coût de cet actif de façon fiable.

Le Groupe suit l'évolution de ses projets de développement individuellement. A partir du moment où les conditions énoncées dans la norme sont réunies, les frais identifiés sur le plan analytique sont activés net des subventions ou aides publiques en conformité avec IAS 20. L'amortissement est calculé sur les durées standards suivantes :

Projets de développement de logiciels : 3 ans
 Projets de développement d'instruments : 5 ans.

Ce rythme peut être accéléré en fonction des perspectives de rentabilité par projet.

11. Autres immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations. Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais de dépôt de brevet (frais de dossiers) validés ou en cours de validation. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur une durée d'utilisation estimée à 10 ans dès que leur validation est effective.

12. Ecart d'acquisition (Goodwill)

La norme IFRS3 révisée est applicable à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} octobre 2009. En application d'IFRS3R, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est mesuré à la juste valeur de la contrepartie remise le jour de l'acquisition. Pour chaque regroupement d'entreprise, l'acquéreur doit décider de la manière de mesurer la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise, soit à sa juste valeur soit au montant de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise. Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur - sauf exceptions. Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat en application d'IFRS 3R.

L'excédent de la somme du coût d'acquisition et du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise par rapport au solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à la juste valeur est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition.

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part d'intérêt revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise ou à la juste valeur de l'ensemble des actifs nets de l'entité acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les ajustements de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les regroupements d'entreprise intervenus avant le 1^{er} octobre 2009 ont été comptabilisés selon la norme IFRS3 antérieure en application de laquelle, notamment, les frais d'acquisition étaient incorporés dans l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition comptabilisé séparément fait l'objet d'un test de dépréciation conformément à la méthode décrite ci-dessous.

Il est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur des écarts d'acquisition sont irréversibles.

En cas de perte de valeur, la dépréciation serait inscrite en résultat opérationnel, sur une ligne «Dépréciations de l'écart d'acquisition».

Pour le test de perte de valeur, les écarts d'acquisition sont rattachés aux Unités Génératrices de Trésorerie (ou groupes d'UGT) identifiés au sein du Groupe. Une UGT correspond à un ensemble homogène générant des flux de trésorerie identifiables et indépendants d'autres UGT. Pour la mise en œuvre de ce test, dont les modalités sont décrites en III.1, le Groupe n'a identifié qu'une seule UGT.

13. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
matériel industriel	linéaire ou dégressif	5 ans
matériel de bureau et informatique	linéaire	3 à 5 ans
meublier de bureau	linéaire	8 ans
agencements, aménagements, installations	linéaire	10 ans

14. Contrats de location financement

Les biens mobiliers détenus par voie de contrats de location sont comptabilisés au bilan quand la réalité économique du contrat correspond à un transfert de la propriété du bien et à un financement au regard de l'IAS 17.

15. Autres Actifs non courants

Les autres actifs non courants correspondent au crédit d'impôt recherche et aux dépôts à terme dont le dénouement prévu à ce jour va au delà d'un an.

16. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est passée en revue à chaque clôture et en cas d'apparition d'indices de perte de valeur et au moins une fois par an pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinies.

17. Stocks et encours

Les matières premières figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition hors frais de transport selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (Méthode F.I.F.O).

Les produits finis figurent à l'actif pour leur coût de revient qui intègre le coût de la matière première, les coûts de sous-traitance ainsi que les frais de main d'œuvre internes relatifs au contrôle qualité des capteurs.

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués selon leur coût d'acquisition ou leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

18. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, y compris les instruments dérivés, et la trésorerie. Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés et les dettes d'exploitation. L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

A. Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti. Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en compte de résultat.

Actifs détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme sont classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations de celle-ci étant comptabilisées en résultat.

B. Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

A l'exception des instruments dérivés, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

C. Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Le Groupe couvre ponctuellement les positions de change à l'aide de contrats de vente à terme. Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Les instruments dérivés utilisés par le groupe peuvent être désignés comme instruments de couverture de flux futurs de trésorerie, qui permettent de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable si la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place et si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes pour les couvertures de flux futurs de trésorerie : la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie de la situation nette, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en 'Résultat financier'. Les montants enregistrés en situation nette sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

19. Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est

probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

20. Indemnités de départ à la retraite

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés de la société mère sont intégralement provisionnés, et représentent le montant actualisé et probabilisé des indemnités conventionnelles inhérentes aux départs en retraite, et augmentées des charges assises sur les rémunérations. Les évaluations sont effectuées en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. La méthode de calcul intègre principalement une hypothèse de date et de modalité de départ à la retraite, un taux d'actualisation financière, un taux d'inflation, et des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Il n'y avait pas d'écarts actuariels non comptabilisés à la date de passage aux normes IFRS. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat.

21. Plans de souscription et d'achat d'actions

Des options d'achat et de souscription d'actions peuvent être accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale (car il s'agit de plans dénoués en instruments de capitaux propres). La valeur des options est estimée selon les pratiques courantes de marché (modèle de Black & Scholes). Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité - période d'acquisition des droits - avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

II. LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES

Raison sociale	Forme	Siren	Capital social (en monnaie locale)	siège	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
Alpha MOS	SA	389.274.846	678.262,40	Toulouse (31)	société mère	société mère	IG
Alpha MOS America	Inc (USA)	-	2.114.779	Maryland	100 %	100 %	IG
Alpha MOS UK	Ltd (U.K.)	-	2	Coventry	100 %	100%	IG
Alpha Mos.Japan	KK (Japan)	-	10.000.000	Tokyo	100%	100%	IG

Alpha MOS UK n'a pas d'activité significative depuis le 1^{er} octobre 2000.

L'ancienne filiale détenue à 100%, Perichrom, a été fusionnée avec sa société mère Alpha MOS SA avec effet au 1 octobre 2010. Jusqu'à cette date elle avait été consolidée par intégration globale. Il n'y a pas d'incidence sur les comptes consolidés au 31 mars 2011.

III. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

1. Ecart d'acquisition

Le Groupe Alpha Mos a acquis le 11 juillet 2008 la totalité des parts sociales de la société française Périchrom installée en région parisienne et dont l'objet social est la fabrication et la vente de matériels et consommables destinés aux laboratoires.

Le prix d'acquisition des parts s'élève à 440 K€, dont 140 K€ payé le jour de l'acquisition, 153 K€ sur la période après l'application d'un ajustement à la baisse de 47 k€. Le solde de 100 K€ était payable à l'acquéreur à partir du 12 janvier 2010 sous certaines conditions suspensives, notamment l'obtention des liasses industrielles telles que définies dans le contrat de cession. Son paiement est suspendu au respect de l'ensemble des conditions préconisées dans l'acte de cession.

L'acquisition de la société Périchrom a généré un écart d'acquisition de 484 K€ qui s'établit comme suit:

Prix d'acquisition	440 K€
Ajustement de prix	(47) K€
Frais d'acquisition intégrés au coût des titres	76 K€
Capitaux propres de la société Périchrom au 11/07/2008	<u>-15 K€</u>
Ecart d'acquisition	484K€

Conformément à IAS 36, la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition de Périchrom est affecté est appréciée en fonction de la plus forte valeur entre:

- la valeur d'utilité appréciée sur la base des cash-flow futurs de trésorerie actualisés
- la juste valeur diminuée des coûts de cession.

L'appréciation de la juste valeur de l'UGT Alpha Mos, tient compte notamment de la valeur boursière de la société.

2. Information sectorielle

Alpha M.O.S. n'opère que sur un seul secteur d'activité. Sur le plan géographique, le Groupe commercialise ses produits aux Etats Unis à travers sa filiale américaine dédiée et au Japon par l'intermédiaire de sa filiale Alpha Mos Japan qui a débuté son activité commerciale depuis le 1^{er} avril 2009. La société mère et Perichrom opèrent toutes les deux sur le reste du monde.

Ainsi, l'information sectorielle est détaillée comme suit par zone géographique :

	Social USA Alpha Mos America Inc	Social Japon Alpha Mos Japan	Social Reste du Monde Alpha Mos SA	Eliminations	Total
Au 31 Mars 2011					
Chiffre d'affaires (1)	1 273	1 558	3 736	-1 565	5 002
Résultat opérationnel	-24	310	-759	59	-414
Valeur comptable des actifs (2)	610	1 275	6 973	-1 942	6 916
Investissements corporels et incorporels (2)	0	5	276	0	281
Au 30 Septembre 2010					
Chiffre d'affaires (1)	1 390	1 742	7 213	-2 232	8 113
Résultat opérationnel	-254	68	-587	271	-502
Valeur comptable des actifs (2)	1 021	998	8 370	-3 167	7 222
Investissements corporels et incorporels (2)	6	99	316	0	421
Au 31 Mars 2010					
Chiffre d'affaires (1)	479	800	3 139	-880	3 538
Résultat opérationnel	-56	34	-668	-37	-727
Valeur comptable des actifs (2)	789	685	6 989	-2 355	6 108
Investissements corporels et incorporels (2)	0	0	40	0	40

(1) selon la situation géographique

(2) selon l'implantation géographique des actifs

4. Tableau de variation des immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles	30/09/2010	Augmentations de la période	Cessions de la période (1)	31/03/2011
Valeurs brutes				
Frais R&D	330	214		544
Brevets	257	33		290
Brevets en cours de validation	28	7	-15	20
Logiciels	102	0	0	102
Logiciels en cours	89	0	0	89
Total	806	254	-15	1 045
(1) dont € 1 k d'écart de conversion				
Amortissements et perte de valeur				
Amortissements et perte de valeur	30/09/2010	Augmentations de la période	Cessions de la période	31/03/2011
Amortissement des frais de R&D	99	5		104
Amortissement des brevets	170	9		179
Amortissement logiciels	94	5	0	99
Total	363	19	0	382
<u>Valeur nette</u>	<u>443</u>			<u>663</u>

5. Tableau de variation des immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	30/09/2010	Augmentations de la période	Cessions de la période (1)	31/03/2011
Valeurs brutes				
Installations générales	196	13		209
Installations techniques, matériel et outillage	851	5	-2	854
Matériel de bureau & informatique	185	9	0	194
Mobilier de bureau	31			31
Véhicules	64		-1	63
Véhicules en location financement	0			0
Total	1 327	27	-3	1 351
(1) dont € 3 k d'écart de conversion				
Amortissements et perte de valeur				
	30/09/2010	Augmentations de la période (1)	Cessions de la période	31/03/2011
Amortissements installations générales	116	7		123
Amortissements matériel et outillage	692	32	-6	718
Amortissements matériel de bureau et informatique	143	15	0	158
Amortissements mobilier de bureau	24	1		25
Amortissements véhicules	48	3		51
Amortissements véhicules en location	0	0		0
Total	1023	58	-6	1 075
(1) dont € 6 k d'écart de conversion				
Valeur nette	304			276

6. Tableau de variation des immobilisations financières et provisions

Immobilisations financières	30/09/2010	Augmentations de la période	Diminutions de la période	31/03/2011
Valeurs brutes				
Prêts	32	0		32
Dépôts et cautionnements	86	9		95
Total	118	9	0	127

7. Autres actifs non courant

	Montant brut	Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Compte à terme	100	100	
Impôts différés	0		0
Total	100	100	0
Provision pour dépréciation des impôts différés	0		0
Valeur nette	100	100	0

8. Stocks et encours

Valeurs brutes	31/03/2011	30/09/2010	31/03/2010
Matières premières	1619	1627	1107
Produits finis	114	49	94
Travaux en cours	0	0	14
Valeur brute	1733	1676	1215
Dépréciation			
Matières premières	198	172	180
Produits finis	42	47	48
Total provision	240	219	228
<u>Valeur nette</u>	1493	1457	987

9. Clients et comptes rattachés

	Montant brut	Moins d'un an	Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Clients douteux	231	0	231	0
Clients et comptes rattachés	1 848	1848		-
Total	2 079	1 848	231	0
Provisions pour dépréciation	196	0	196	0
Valeur nette	1883	1848	35	0

La ventilation par antériorité des créances clients échues est la suivante :

	Solde à la clôture	A moins d'un mois	De un à deux mois	De deux à trois mois	A plus de trois mois
Créances clients échues	635 k€	186 k€	34 k€	26 k€	388k€
Dépréciations clients	-196 k€	-	-	-	-196 k€
Total	439k€	186 k€	34k€	26k€	192 k€

10. Autres actifs courants

	31/03/2011	30/09/2010	31/03/2010
Actifs détenus à des fins de transaction	0	0	0
Autres actifs courants	301	371	473
Charges constatées d'avance	430	384	145
Placement à court terme	38	45	58
Crédit d'impôt recherche à moins d'un an	118	445	215
Total	887	1 245	891

Les placements à court terme sont essentiellement constitués de disponibilités sur un contrat de liquidité.

Les autres actifs courants sont composés principalement de créances fiscales et sociales ainsi que d'avances versées aux fournisseurs

11. Composition du capital social

Au 31 mars 2011, le capital social était composé de 3 391 312 titres d'une valeur nominale de € 0.2.

catégories de titres	Valeur nominale	nombre de titres			
		au début de période	créés pendant la période	Remboursés pendant la période	en fin de période
actions	0.2 €	3 391 312	0	0	3 391 312

La société ne détient aucun titre en propre au 31 mars 2011. L'ensemble des 122 824 titres auto-détenus au 30 septembre 2010 a été remis sur le marché durant le semestre. Au 31 mars 2011 il restait 14 705 titres sur le contrat le liquidité (2010 : 11 270 titres)

12. Provisions pour risques et charges

	30/09/2010	Dotations	Reprises		31/03/2011
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour litige	80				80
Provision pour indemnité de départ retraite	59	3			62
Total	139	3	0	0	142

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs. Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers et pour laquelle le passif probable peut être estimé avec une précision suffisante. La société se défend vigoureusement devant les tribunaux chaque fois qu'elle s'estime dans son droit.

Des provisions relatives à chaque risque sont constituées au fur et à mesure en fonction des avis d'experts et du stade d'évolution de chaque dossier traité individuellement. Le risque global sur les affaires en cours au 31 mars 2011 est évalué à 80 k€.

13. Indemnité de départ à la retraite

Les engagements de retraite des sociétés françaises reposent sur les hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : 5,5 %,
- Taux de progression des salaires : 3,3 % pour les cadres et 3,3% pour les non cadres,
- Taux de rotation du personnel : 11,5% (selon l'âge),
- Table de mortalité : TD 88-90

La provision calculée au 31 mars 2011 selon ces hypothèses s'élève à 62 k€ et impacte ainsi le résultat consolidé pour 3 k€.

14. Passifs financiers

	31/03/2011	Courants	
		(moins d'1 an)	non courants (plus d'1 an)
Emprunts bancaires et assimilés	706	383	323
Total	706	383	323

15. Passifs courants

	31/03/2011	30/09/2010	31/03/2010
Fournisseurs et comptes rattachés	1519	1299	1137
Autres dettes	1089	1168	930
Produits constatés d'avance	449	756	599
Total dettes	3057	3223	2666

Les autres dettes comprennent les dettes fiscales et sociales, les acomptes versés par les clients et également la dette restant à payer dans le cadre de l'acquisition de la société Perichrom pour 100 k€.

16. Passifs éventuels

- Des litiges sont en cours de procédure en date de clôture.
Une provision relative à ce risque a été constituée pour un montant de 80 k€
- Droit individuel à la formation :

Le volume d'heures de formation cumulées au 31 mars 2011 s'élève à 2 783 heures, une hausse de 67 heures par rapport au 30 septembre 2010.

17. Impôts

* Preuve de l'impôt :

Résultat comptable avant impôts au 31/3/2011	- 456
Impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante	-152
Différences permanentes	-5
Impôts différés actifs non-reconnus sur reports fiscaux déficitaires	157
Charge d'impôt effective	0

* Déficits fiscaux :

Au 31 mars 2011, le montant des déficits reportables est le suivant :

Déficits fiscaux ordinaires France	5.945 k€
Déficit fiscaux US	1.969 k€

L'imputation de ces déficits sur des bénéfices futurs ne peut pas s'envisager avec certitude à court terme.

18. Charges de personnel

Les charges de personnel incluent la valorisation des options de souscription d'actions consenties au personnel, qui s'élève à 57k€ pour la période contre 183 k€ l'exercice précédent.

19. Variation des provisions des actifs courants

	30/09/2010	Augmentation de la période	Reprise de la période Utilisées	non utilisées	Var. écart de conversion	31/03/2011
Provision pour dépréciation des créances douteuses	203	0	7	0	0	196
Provision pour dépréciation des stocks	219	26	5	0		240
Total	422	26	12	0	0	436

20. Autres produits des activités courantes

	31/03/2011	30/09/2010	31/03/2010
Subventions d'exploitation	7	42	27
Divers	37	61	32
Crédit d'impôt recherche	100	510	65
Total	144	613	124

Les subventions d'exploitation ont été reçues pour financer partiellement certains projets de recherche engagés par la société.

21. Frais de recherche et développement (R&D)

Les charges directes de R&D hors coûts administratifs indirects s'élèvent pour la période à 729 k€ contre 606k€ pour le premier semestre 2010.

Ces charges sont constituées principalement des rémunérations du personnel employé à ces activités, des dépenses de fonctionnement directes (hors affectation de frais administratifs indirects) associées (études et prestations, fournitures et petit matériel), ainsi que des services extérieurs relevant de la même nature.

22. Résultat financier

Le résultat financier intègre :

	31/03/2011	30/09/2010	31/03/2010
Résultat de change	-26	28	-2
Produits nets sur cessions de VMP et juste valeur	0	23	9
Dotation/Reprise sur provision financière	0	0	0
Autres charges / produits financiers	-16	0	-3
Total	-42	51	4

23. Résultat par action

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période. Le nombre moyen d'actions en circulation (3.391.312) est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social corrigées des détentions par le Groupe de ses propres actions.

24. Effectif moyen

	31/03/2011	30/09/2010	31/03/2010
Effectif moyen France	59	55	49
dont cadres	44	40	33
non cadres	15	15	16
Effectif moyen filiales	14	12	11
Total	73	67	60

25. Engagements Financiers

	Loyers restant dûs (k€)		
	Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Location financières	40	46	5

Il s'agit de contrats de location longue durée relatifs à des véhicules et à du matériel de bureau.

Caution reçue et nantissement donné

Afin de garantir le paiement des échéances du prix des parts de la filiale Perichrom, une caution bancaire a été donnée par la banque CIC pour un montant de 100 k€. En garantie de cette caution bancaire, la banque CIC a pris un nantissement sur un compte à terme détenu par la société d'un montant équivalent.

Par ailleurs, un prêt bancaire de 300 k€ contracté le 25 septembre 2009 est garanti à hauteur de 60% par une caution d'Oseo Anvar et pour 20% par un nantissement sur des Sicav monétaires du crédit Lyonnais détenues par la société.

La société dispose de lignes de mobilisation de créances commerciales en France et en Europe pour un total de 350 k€.

26. Rémunérations des organes de direction – Modalités de rupture des mandats sociaux

La rémunération des membres du Conseil d'Administration ne concerne que la rémunération du Président du Conseil d'Administration. Elle s'élève avantage en nature compris comme suit :

	31/03/2011	30/09/2010	31/03/2010
Salaires avantages en nature compris en euro	79.701	184 391	79.454

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 28 mars 2011 a fixé au montant maximal de 30.000 euros les jetons de présence pouvant être versés aux administrateurs pour l'exercice 2010/2011. Pour l'instant, le Conseil d'Administration n'a procédé à aucune attribution de cette somme.

Il n'est prévu aucune modalité particulière de rupture des mandats sociaux.

27. Titres donnant accès au capital

Bons de souscription d'actions consentis aux membres du conseil d'administration

Date d'assemblée	12 février 2010	30 mars 2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	269000	60 000
Dont pouvant être souscrites par comité de direction	148 000	15 000
Point de départ d'exercice des 1ers BSA	1 ^{er} juin 2010	25 octobre 2007
Date d'expiration des derniers BSA	12 février 2014	24 octobre 2011
Prix de souscription	3.30 €	3.91 €
Nombre d'actions souscrites au 31 mars 2011	0	0
Nombre d'actions annulées au 31 mars 2011	3000	0
Solde d'actions à souscrire au 31 mars 2011	266 000	60 000

Options de souscription d'actions consenties aux salariés

Date d'assemblée	31 mars 2008
Dates des conseils d'administration	09 juillet 2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	79 000
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par le comité de direction	16 000
Point de départ d'exercice des 1ères options	09 juillet 2013
Date d'expiration des dernières options	09 juillet 2016
Prix de souscription	3.24 euros
Nombre d'actions souscrites au 31 mars 2011	Aucune
Nombre d'actions annulées au 31 mars 2011	12 000
Solde d'actions à souscrire au 31 mars 2011	67 000

BSPCE consentis aux salariés

Date d'assemblée	30 mars 2007
Dates des conseils d'administration	25 octobre 2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	90 000
Dt pouvant être souscrites par comité de direction	28 000
Point de départ d'exercice des 1ères options	25 octobre 2007
Date d'expiration des dernières options	25 octobre 2012
Prix de souscription	3.91 €
Nombre d'actions souscrites au 31 mars 2011	0
Nombre d'actions annulées au 31 mars 2011	18500
Solde d'actions à souscrire au 31 mars 2011	71 500

Valeur des options et comptabilisation :

Les options sont évaluées selon le modèle de Black & Scholes.

Les hypothèses retenues pour la valorisation de la juste valeur des options sont les suivantes :

	Plan BSA 30/03/2007	Plan BSA 31/05/2010	Plan BSPCE 30/03/2007	Plan options 31/03/2008
Volatilité attendue	53%	42%	58%	45%
Taux sans risque appliqué	2,80%	1,70%	3%	3%
Taux de distribution	0%	0%	0%	0%

La charge comptabilisée sur la période au titre de ces plans est de - 57 k€ (en charges de personnel avec pour contrepartie les réserves consolidées), contre - 183 k€ pour l'exercice clos le 30 septembre 2010.

28. Objectifs et politiques de gestion des risques de marché

Cours de conversion des devises employés

Devises	31/03/2011	30/09/2010	31/03/2010
Dollar américain (1\$ = ...€)			
Cours de clôture	0.7057	0.7346	0.7419
Cours moyen	0.73	0.74	0.71
Yen japonais (1JPY = ...€)			
Cours de clôture	0,00851	0,00878	0.0079
Cours moyen	0,00893	0,00835	0.00784

Risques

Risques de change

Le groupe réalise toute sa facturation en euros, à l'exception de la filiale américaine qui libelle ses factures en US dollars et la filiale japonaise qui facture en yen. Sur la période, les ventes réalisées en USD représentent 25% du chiffre d'affaires total, et les ventes en yen représentent 31%

La société n'a pas formalisé une stratégie de couverture du risque de change, mais couvre ponctuellement des ventes significatives en devises par le biais de ventes à terme.

POSITION AU 31 MARS 2011	Milliers de Dollars	Milliers de Yen
Actifs	745	150 879
Passifs	137	60 594
Position nette dans la devise	608	90 285
Taux de change de clôture	0.7057	0,00851
Position nette en €	429	768
Impact d'une variation de change de 10%	43	77

Au 31 mars 2011, aucune couverture de change n'est en cours.

Risques de taux

Les prêts bancaires présentés au passif du bilan correspondent à un contrat de crédit-bail sur un véhicule et des prêts pour renforcement des fonds propres de la société sur lesquels il n'y a aucun risque de taux.

Risques de liquidité

En raison des disponibilités du groupe, la société ne présente pas un risque de liquidité significatif.

Gestion du capital

L'objectif principal d'Alpha Mos en terme de gestion de son capital est de s'assurer le maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et des ratios sur capital sains, de manière à faciliter et pérenniser son activité avec ses clients et ses relations avec ses salariés, et maximiser la valeur pour les actionnaires.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster son capital, le Groupe a par le passé et pourra pour le futur procéder à des augmentations de capital.

29. Evénements postérieurs

Aucun événement postérieur à la clôture de la période et de nature à avoir une incidence sur ces comptes n'est à signaler.



Rapport d'activité semestriel au 31 mars 2011 (6 mois)

Nous vous présentons en application des dispositions des articles R232-13 du Code de Commerce, L.451-1-2 du Code Monétaire et Financier et 222-4 du Règlement Général de l'AMF notre rapport d'activité semestriel.

1. Evènements importants survenus au cours du premier semestre

Les faits marquants du semestre sont les suivants :

- **Le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du DPS.** Cette opération vise une levée de € 1.2-1.5 millions à liquider avant fin juillet 2011.
- **La poursuite de projets de développement stratégiques** (RQ Box, Iris, Helios, PAME).

2. Revue financière

Le Conseil d'Administration d'Alpha M.O.S., leader mondial de la fabrication de nez et langues électroniques à usage industriel, a arrêté les comptes consolidés du premier semestre 2009-10 le 30 mai 2011.

2.1. Chiffre d'affaires et marge brute

Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires (produit des activités ordinaires) de € 5 002 k à comparer à € 3 538 k pour la même période de l'exercice précédent et un résultat net part du groupe négatif de € 456 k (2010: - € 723k)

Le chiffre d'affaires s'est réparti par trimestre comme suit :

	Produits des activités ordinaires consolidés (hors taxes) En millions d'Euros		
	2010/2011	2009/2010	Variation
Premier trimestre	2,512	1,755	+ 43.1 %
Deuxième trimestre	2,490	1,783	+ 39.7 %
Premier semestre	5,002	3,538	+ 41.4%

Le carnet de commandes fermes au 31 mars 2011 s'élève à 2,599 M€ contre 2,164 M€ un an plus tôt, soit + 20 %. La tendance lourde de l'activité du Groupe dans la vente d'instruments de pointe et de services connexes reste très favorable, impulsée par une sensibilité de plus en plus forte aux problèmes de sécurité alimentaire et de contrôle de la qualité de l'air dans l'environnement. Ces deux secteurs restent le cœur de cible des efforts de développement et de commercialisation du Groupe.

Sur le plan géographique, les marchés japonais et américains demeurent fort dynamiques depuis plus d'un an. Au cours du semestre, ils représentent respectivement 31% et 25% des ventes du Groupe. Fort de ce constat, Alpha M.O.S. a décidé de renforcer les équipes commerciales dans ces zones, afin de mieux exploiter le potentiel qu'elles recèlent. Dans la même veine, la transformation du bureau de représentation en Chine en filiale à part entière vient d'être achevée, ce qui va doter l'organisation d'une plus grande autonomie opérationnelle qu'auparavant. Ainsi, le Groupe espère accroître sa notoriété commerciale et améliorer la rentabilité de sa structure locale.

Alpha M.O.S. consacre 16% de son chiffre d'affaires au développement de nouveaux produits. À moyen terme, cet investissement lui permettra d'accentuer sa présence dans les marchés clefs de son développement et notamment le domaine de l'environnement, grâce à une nouvelle génération d'analyseurs RQ Box, et de pénétrer d'autres secteurs industriels à l'aide des micro-capteurs propriétaires.

La marge brute consolidée, abstraction faite du traitement des coûts activés dans le cadre d'IAS 38, ressort à 63.05% en recul de 2.41% par rapport au premier semestre de l'année précédente et de 5.98% en comparaison avec le deuxième semestre 2009-10. La prise de parts de marché dans le secteur de l'environnement s'est accompagnée d'une dilution de la rentabilité dans certaines affaires. Globalement, le contexte de change, notamment aux Etats Unis, n'a été guère favorable, notamment en fin de période.

2.2. Résultat opérationnel

Les charges d'exploitation qui s'élèvent à € 4077 k, dont la masse salariale représente 55%, sont en progression de 27% par rapport au premier semestre 2009-10. Hormis l'effet en semestre plein des embauches réalisées en fin d'exercice 2009-10, on constate une augmentation forte des honoraires, des frais de déplacement et de transport.

2.3. Structure financière

Les pertes opérationnelles ont légèrement dégradé la trésorerie du groupe de € 0.25 milliers sur le semestre qui, par conséquent, est passée d'un excédent de € 1.2 millions au 30 septembre 2010 à € 1.0 millions au 31 mars 2011. En même temps l'endettement bancaire du Groupe a été résorbé de € 105 k, ainsi passant de € 811 k en début de période à € 706 k au 31 mars 2011.

La consommation de la trésorerie s'explique par la perte opérationnelle, temporisée par un besoin en fonds de roulement quasi-stable, et compensée par la cession d'un bloc de 122 824 titres auto-détenus sur la période. L'excédent de trésorerie libre de tout endettement passe de € 442 k au 30 septembre 2010 à € 294k au 31 mars 2011.

2.4. Transactions entre les parties liées

Aucune transaction avec une partie liée n'est sortie du cadre des opérations courantes durant la période.

2.5. Risques et incertitudes pour le deuxième semestre

Conformément à l'art. 222-6 du règlement général de l'AMF, le Groupe est amené à se prononcer sur les risques et incertitudes sur les six mois jusqu'à la fin de l'exercice. Le carnet de commandes donne une certaine visibilité sur le chiffre d'affaires prévisionnel à deux mois. Au-delà les ventes sont conditionnées par des commandes à signer et à livrer avant le 30 septembre 2011.

Il n'y a pas de dépendance particulière sur des clients individuels. En matière de marché, le Japon dépasse 30% du chiffre d'affaires du Groupe. Les catastrophes naturelles qui ont secoué ce pays ces dernières années n'ont pas eu une incidence significative sur le développement de l'activité sur place, ce qui ne veut pas dire que ce serait impossible à l'avenir.

L'ouverture d'une nouvelle filiale en Chine est un facteur de ré-organisation sur place, ce qui pourrait impacter temporairement l'activité dans ce pays.

Un certain nombre de litiges sont en cours. Le Groupe se défend vigoureusement et, après avoir consulté ses avocats conseils, n'attend pas de jugements contraires à ses positions au cours du deuxième semestre.

3. PERSPECTIVES

Le contexte général sur les plans macro-économique et financier est favorable au Groupe, malgré les dévaluations récentes de l'USD et du yen japonais qui impactent défavorablement les marges.



Alpha Mos entend tout faire pour exercer un contrôle serré sur son point mort afin de tirer pleinement les bénéfices de son dynamisme commercial.

Le Conseil d'Administration

ANNEXE 2

Document d'information annuel (Article 222-7 du Règlement Général de l'AMF)

Informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois précédant le 28 février 2011

- 1 Communiqués et autres informations réglementées disponibles sur le site Internet de la Société : www.alpha-mos.com

Intitulé	Date de parution
Mise à disposition du Rapport Financier Annuel 2009-2010	9 février 2011
Chiffre d'affaires du Premier Trimestre 2010-2011	12 janvier 2011
Résultats annuels 2009-2010	12 janvier 2011
ALPHA M.O.S. participe au « Clean Green Event » (Paris) et à « Pollutec » (Lyon)	25 novembre 2010
Chiffre d'affaires 2009/2010 et T4 en forte croissance	20 octobre 2010
Nouvelle commande auprès de la FDA aux Etats Unis	5 octobre 2010
Alpha M.O.S. et FONA signent un accord de partenariat	29 septembre 2010
OSEO Innovation	27 septembre 2010
Chiffre d'affaires Trimestriel T3 2009-2010	27 juillet 2010
Surveillance des nuisances olfactives en ligne	12 juillet 2010
Contrat majeur en Chine pour Alpha M.O.S. : Installation du premier réseau « cleantech » d'analyse en ligne des odeurs et des toxiques industriels	21 juin 2010
Marée noire dans le Golfe du Mexique La FDA choisit Alpha M.O.S.	11 juin 2010
Alpha M.O.S. : un nouveau contrat de 1,3 M€ dans le domaine militaire	7 juin 2010
Résultats du 1 ^{er} semestre 2009/2010 Hausse de 35% du chiffre d'affaires Amélioration de la rentabilité	31 mai 2010
ALPHA M.O.S. lance le premier œil électronique au monde	26 mai 2010
Confirmation du retour de la croissance : chiffre d'affaires semestriel 2009-2010 : + 35%	4 mai 2010
ALPHA M.O.S. signe un accord avec Hydro-Québec	25 janvier 2010
Forte croissance des ventes sur T1 2009-10	19 janvier 2010

- 2 Informations publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) disponible sur le site Internet : <http://balo.journal-officiel.gouv.fr>

Intitulé	Date de parution
Avis de projet de fusion par voie d'absorption de Perichrom par ALPHA M.O.S.	23 février 2011
Avis de réunion valant avis de convocation à l'assemblée générale du 28 mars 2011	11 février 2011
Avis sur les comptes annuels clos au 30 septembre 2009, approuvés par l'assemblée générale du 12 février 2010	22 mars 2010

- 3 Informations publiées dans un journal d'annonces légales

Nature de l'information	Date	Support
Projet de fusion ALPHA M.O.S./Perichrom	24 février 2011	Dépêche du Midi
Projet de fusion ALPHA M.O.S./Perichrom	24 février 2011	Le Parisien

- 4 Informations déposées au greffe du Tribunal de commerce de Toulouse

Objet de la publication	Date et n° de dépôt
Projet de traité de fusion du 12 janvier 2011 entre Alpha M.O.S. (société absorbante) et la société Perichrom (société absorbée).	17 février 2011 Dépôt n°2761
Statuts mis à jour du 12 février 2010	18 juin 2010 Dépôt n°8740
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 février 2010	18 juin 2010 Dépôt n°8740